

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	19
Pouvoirs :	4

Prend acte

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi dix novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal à Semoy, sous la présidence de M. Laurent BAUDE, Maire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23**

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 06 novembre 2023**

**Présents :**

Laurent BAUDE – Patricia BLANC – Jean-Louis FERRIER – Christophe SARRE – Chahrazede BENKOU NAVARRO – Hervé LETOURNEAU – Philippe RINGUET – Elisabeth GUEYTE – Nathalie RODRIGUES – Rabah LOUCIF – Francis RODRIGUES – Stéphanie DARDEAU – Linda LOISEL – Christelle LEGENDRE – Hugo LEMAITRE – Robert FENNINGER – Martine AIME – Stéphanie HOUDAS – Anne-Sophie FABRE

**Absents excusés :** Sana CHENET-CHELDA – Jean-Paul LEGAL – Olivier MORAND – Amandine LOUIS

**Pouvoirs :**

Sana CHENET-CHELDA a donné pouvoir à Philippe RINGUET

Jean-Paul LE GAL a donné pouvoir à Patricia BLANC

Olivier MORAND a donné pouvoir à Stéphanie DARDEAU

Amandine LOUIS a donné pouvoir à Laurent BAUDE

**Secrétaire de séance :** Anne-Sophie FABRE

**75/23 - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE - ORLÉANS MÉTROPOLÉ**

Monsieur le Maire rappelle, qu'en vertu de l'article D2224-3 du code général des collectivités territoriales, les EPCI adressent chaque année aux maires de chaque commune membre, un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics industriels et commerciaux dont ils possèdent la compétence.

Monsieur le Président d'Orléans Métropole a donc communiqué, après passage devant son assemblée délibérante le 28 septembre 2023, le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

Il appartient à Monsieur le Maire de communiquer ce rapport au conseil municipal.

**Ceci étant exposé,**

**Vu l'article D.2224-3 du Code générale des collectivités territoriales ;**

**Après présentation du rapport d'activité 2022 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable par Monsieur le Maire ;**

**Le Conseil municipal :**

- **PREND ACTE** du rapport 2022 sur le service public d'eau potable tel qu'annexé à la présente délibération

Fait à Semoy, le 10 novembre 2023

Le président de séance,

Laurent BAUDE

Maire



La secrétaire de séance,

Anne-Sophie Fabre

Conseillère municipale



Transmission au contrôle de légalité le : **15 NOV. 2023**

Publication numérique le : **16 NOV. 2023**

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voies de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception par le représentant de l'État dans le département pour contrôle de légalité
- date de publication et/ou de notification

Envoyé en préfecture le 15/11/2023

Reçu en préfecture le 15/11/2023

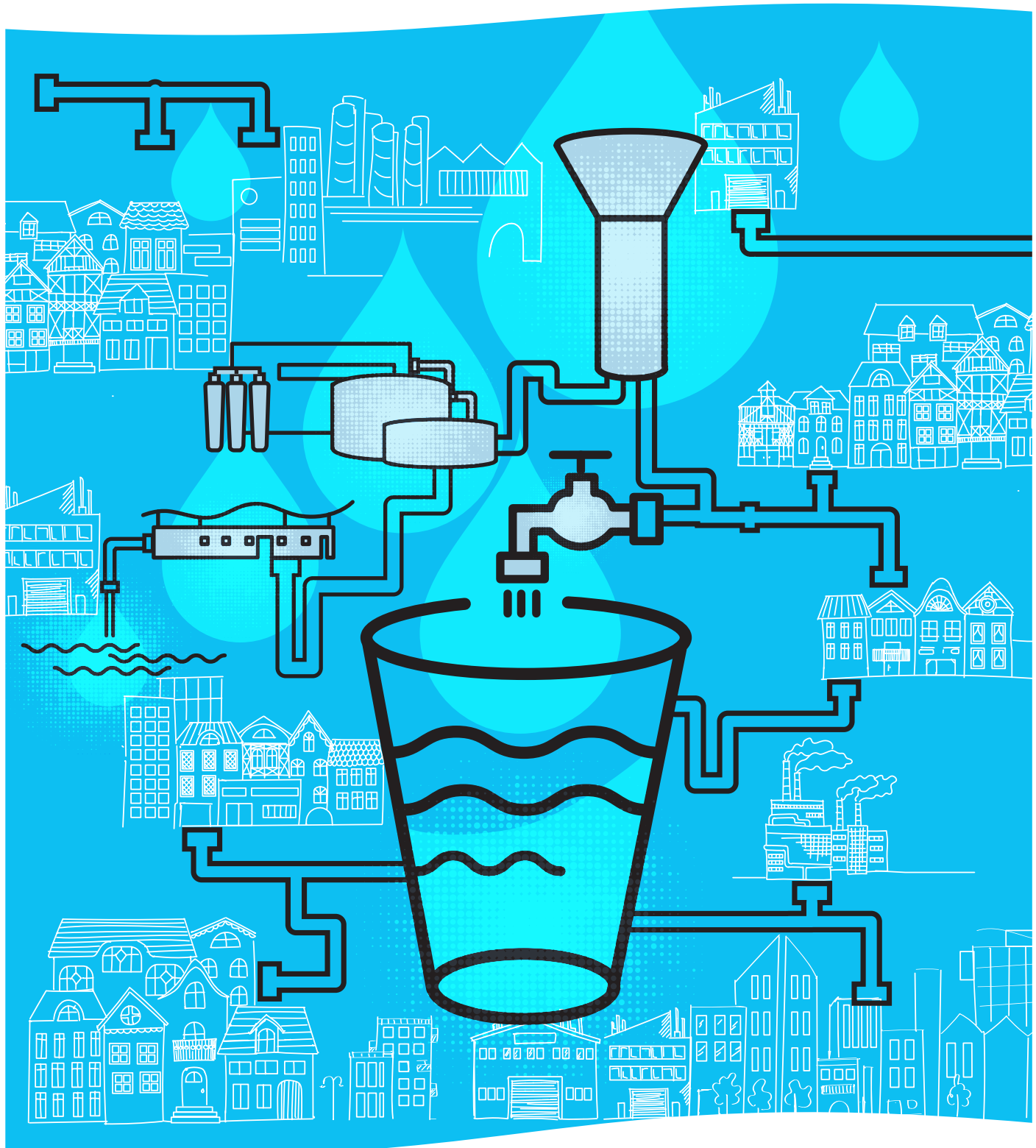
Publié le

S<sup>2</sup>LOW

ID : 045-214503088-20231110-75\_23-DE446H1-DE

# Rapport annuel 2022

## sur le prix et la qualité du service public eau potable



[www.orleans-metropole.fr](http://www.orleans-metropole.fr)  
#OrleansMetropole



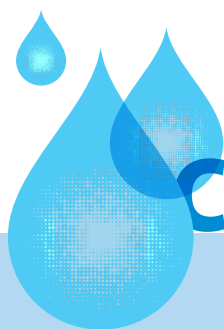
**ORLÉANS**  
MÉTROPOLÉ



# TABLE DES MATIÈRES

	<b>CHIFFRES CLEFS 2022</b>	<b>3</b>		<b>4 – ÉLÉMENTS FINANCIERS</b>	<b>38</b>
	<b>INTRODUCTION</b>	<b>4</b>		<b>4.1. Modalités de tarification</b>	38
	Objet du rapport : une volonté d'information	4		<b>4.2. Tarifs du service de l'eau</b>	38
	Le contexte intercommunal	5		<b>4.3. Recettes du service eau potable</b>	40
	Les Pôles territoriaux	7		<b>4.4. Examen du compte administratif</b>	41
	Organigramme de la direction	8		<b>4.5. Encours de dette et capacité d'autofinancement</b>	44
	La gouvernance	9		<b>4.6. Bilan des travaux</b>	45
	Présentation de la compétence eau potable	9		4.6.1. Travaux sur les ouvrages de production	45
				4.6.2. Travaux sur le réseau de distribution	47
	<b>1 – LES FAITS MARQUANTS 2022</b>	<b>10</b>		<b>4.7. Projets en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service</b>	50
	<b>2 – CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE D'EAU POTABLE</b>	<b>12</b>		<b>5 - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS</b>	<b>51</b>
	<b>2.1. Présentation du territoire desservi</b>	12		<b>GLOSSAIRE</b>	<b>52</b>
	<b>2.2. Mode de gestion du service</b>	12		<b>ABRÉVIATIONS</b>	<b>53</b>
	<b>2.3. Ressources</b>	14		<b>ANNEXES</b>	<b>54</b>
	2.3.1. Eaux prélevées	14		<b>Annexe 1 : Réseaux structurants d'eau potable par unité de distribution</b>	54
	2.3.2. Eaux traitées	15		<b>Annexe 2 : Factures d'eau potable 120 m<sup>3</sup> des 22 communes</b>	55
	2.3.3. Eaux produites	16		<b>Annexe 3 : Fiches sanitaires 2022 par commune (ARS)</b>	77
	2.3.4. Eaux importées et exportées	18		<b>Annexe 4 : Note d'information aux maires (agence de l'eau Loire-Bretagne)</b>	100
	2.3.5. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau en 2022	20			
	<b>2.4. Linéaire de réseaux (hors branchements)</b>	21			
	<b>3 – INDICATEURS DE PERFORMANCE</b>	<b>22</b>			
	<b>3.1. Préservation des ressources en eau</b>	22			
	<b>3.2. Qualité de l'eau</b>	27			
	<b>3.3. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux</b>	30			
	<b>3.4. Indicateurs de performance du réseau</b>	32			
	3.4.1. Rendement du réseau de distribution	32			
	3.4.2. Indice linéaire des volumes non comptés	33			
	3.4.3. Indice linéaire de pertes en réseau	33			
	3.4.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	34			
	3.4.5. Branchements en plomb	35			
	<b>3.5. Indice d'avancement de protection des ressources en eau</b>	36			
	<b>3.6. Actions de solidarité</b>	37			





# CHIFFRES CLEFS 2022

**22** communes

9 communes gérées en régie  
et 2 délégataires différents sur les 13 autres

**296 062** habitants

(source INSEE, population totale au 31 décembre 2022)

**288 229** habitants

(source INSEE, population municipale au 1<sup>er</sup> janvier 2022)

**35** réservoirs

pour une capacité totale de

**117 900 m<sup>3</sup>**

Nombre d'abonnés (ou usagers)

**87 187** (+1,48 %)

Nombre de km de réseau

**1 519**

Volume d'eau produite

**19,2** millions de m<sup>3</sup> d'eau

Volume d'eau consommée

**16,2** millions de m<sup>3</sup> d'eau

(soit 148,7 litres par jour par habitant)

Nombre de forages actifs

**30**

Rendement de réseau

**87,36 %**

Taux de conformité microbiologique

**100 %**

Taux de conformité physico-chimique

**99,7 %**

Nombre de réparations de fuites  
sur canalisations

**137**

Nombre de réparations de fuites  
sur branchements

**223**

Nombre de compteurs

**92 020**

Nombre de branchements

**88 584**

Nombre de branchements plomb

**1 886**

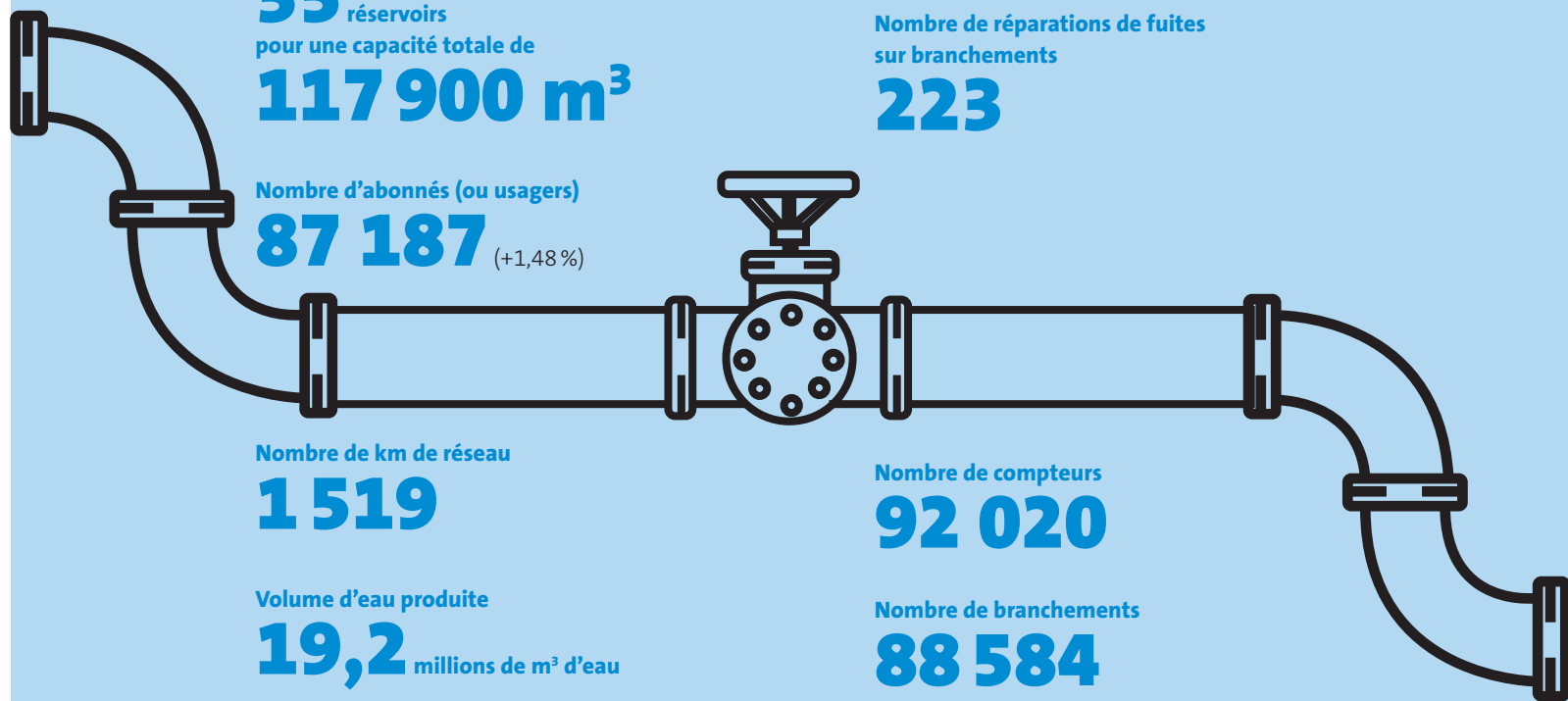
Prix moyen de l'eau (au 1<sup>er</sup> janvier 2023)

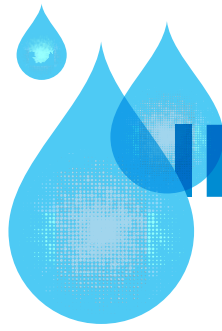
(hors part assainissement) :

**1,5803 € TTC/m<sup>3</sup>**

(1,5253€ TTC/m<sup>3</sup> en 2022 –

1,4746€ TTC/m<sup>3</sup> en 2021)





# INTRODUCTION

## OBJET DU RAPPORT : UN DEVOIR ET UNE VOLONTÉ D'INFORMATION

Le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) public d'eau potable d'Orléans Métropole est en premier lieu un outil de contrôle de l'activité du service. C'est aussi un outil de communication librement consultable et mis à la disposition du public dans les conditions prévues par les articles L. 1411-13 et L. 1411-14 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

### Modalités de présentation

Le président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, conformément au décret n° 2015-1820 du 29 décembre 2015.

En intercommunalité, le conseil municipal de chaque commune adhérant à un EPCI est destinataire du rapport annuel adopté par ce dernier. Le maire présente ce rapport au conseil municipal, dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, soit au plus tard le 31 décembre de l'année suivante.

Le rapport annuel et l'avis de l'assemblée délibérante sont également transmis par voie électronique au système d'information prévu à l'article L.213-2 du Code de l'environnement, dans les quinze jours qui suivent leur présentation devant l'assemblée délibérante. Les indicateurs décrits en annexes V et VI du code sont également saisis par voie électronique dans le système d'information prévu à l'article L.213-2 du Code de l'environnement, dans les mêmes délais.

### Le public concerné

En vertu de l'article L. 2224-5 du CGCT, le président présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable destiné notamment à l'information des usagers.

Depuis la loi Barnier du 2 février 1995, l'élaboration du rapport répond aux principes de gestion décentralisée du service d'eau potable, de transparence et d'évaluation des politiques publiques.

Ce rapport d'information est également destiné aux élus d'Orléans Métropole et au grand public.

En 2003, la Cour des comptes a précisé que la modernisation du rapport passait par la définition d'indicateurs de performance, afin d'améliorer l'accès des usagers à l'information et de contribuer à faire progresser la qualité des services d'eau et d'assainissement. Ces indicateurs permettent, en outre, de s'inscrire dans une stratégie de développement durable.

Le décret n°2007-675 du 2 mai 2007 est venu compléter la loi Barnier, en refondant complètement les caractéristiques et les indicateurs à renseigner pour le RPQS de l'eau potable. La méthode de calcul propre à chaque indicateur est fixée réglementairement.

Le rapport annuel répond à un double objectif : l'information mais aussi l'amélioration des performances.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), qui, selon l'article L. 1413-1 du CGCT, est constituée au sein des EPCI de plus de 50 000 habitants et réunit des représentants d'associations locales, a notamment pour mission d'examiner ce rapport.

En effet, la CCSPL « examine chaque année sur le rapport de son président :

- le rapport mentionné à l'article L. 1411-3 du CGCT, établi par le délégataire du service public ;
- le RPQS d'eau potable ;
- un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière ».

Lorsqu'une collectivité est compétente dans le domaine de l'eau potable, elle peut déléguer la gestion du service à un prestataire privé. En effet, le délégataire a l'obligation légale de produire chaque année avant le 1<sup>er</sup> juin un rapport à l'autorité délégante comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public (DSP) et une analyse de la qualité du service.

Le rapport annuel du délégataire est un document essentiel permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public, que vient ensuite compléter son RPQS.

## LE CONTEXTE INTERCOMMUNAL NATIONAL ET ORLÉANAIS

La compétence eau potable est historiquement une compétence communale qui a fait l'objet d'une rationalisation récente, voulue par deux lois de réforme territoriale :

- ≈ d'une part, la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles - dite « loi MAPTAM » - promulguée le 28 janvier 2014. Cette loi a abaissé le seuil de population des communautés urbaines (à 250 000 habitants) et a créé 15 métropoles, tout en leur confiant de nouvelles compétences. Parmi les compétences obligatoirement transférées (dès la création des EPCI) figure celle relative à l'eau, qui porte essentiellement sur l'eau potable et la gestion du service public afférent ;
- ≈ d'autre part, la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République - dite « loi NOTRe » - promulguée le 7 août 2015. Cette loi est venue relever le seuil minimal des intercommunalités à 15 000 habitants, tout en leur confiant de nouvelles compétences. Parmi les compétences obligatoirement transférées (avant le 1<sup>er</sup> janvier 2020) figure l'eau.

Depuis la transformation de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire en communauté urbaine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, puis en métropole par décret n° 2017-686 du 28 avril 2017 depuis le 1<sup>er</sup> mai suivant, la collectivité exerce « de plein droit, en lieu et place des communes membres » la compétence eau potable sur l'ensemble de son territoire, à savoir les communes de :

- ≈ La Chapelle-Saint-Mesmin, Fleury-les-Aubrais, Ingré, Olivet, Orléans, Ormes, Saint-Cyr-en-Val, Saint-Denis-en-Val, Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, Saint-Jean-de-Braye, Saint-Jean-de-la-Ruelle, Saint-Jean-le-Blanc, Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, Saran et Semoy ;
- ≈ Boigny-sur-Bionne, Bou, Chécy, Combleux et Mardié (précédemment membres du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable des Vals de Loire, Bionne et Cens) ;
- ≈ Chanteau et Marigny-les-Usages (précédemment membres du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique des Usages).



CARTE ADMINISTRATIVE DU TERRITOIRE





## LES PÔLES TERRITORIAUX

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, six pôles territoriaux, regroupant les 22 communes d'Orléans Métropole, sont en charge des compétences transférées dans le cadre du passage en métropole (dont les services d'eau potable, mais aussi la gestion de l'espace public et l'entretien des zones d'activités économiques). Ces derniers ont pour objectif d'intervenir en réactivité et en proximité sur l'espace public de toute la Métropole, tout en garantissant le respect de l'identité de chaque commune.

Chaque pôle est placé sous l'autorité d'un responsable de pôle rattaché à la Direction Générale Adjointe (DGA) Territoires et Proximité.

Les 6 pôles sont structurés ainsi :

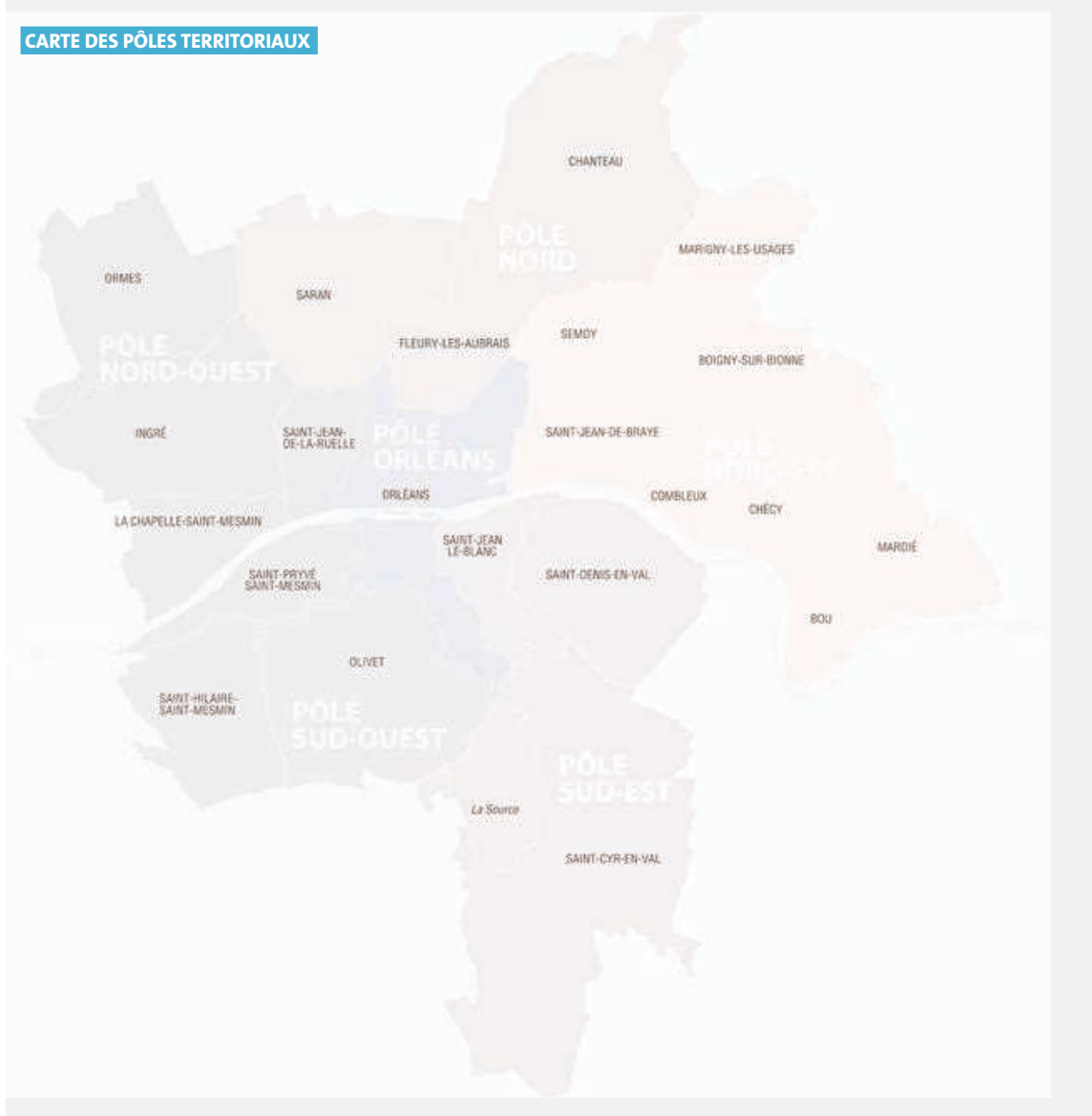
- ≈ le Pôle Orléans recouvre le territoire de la commune d'Orléans à l'exception du quartier de La Source ;
- ≈ le Pôle nord regroupe 3 communes et comprend les agents des régies de l'eau de Fleury-les-Aubrais et de Saran ;
- ≈ le Pôle nord-est regroupe 8 communes et comprend les agents de la régie de l'eau de Saint-Jean-de-Braye et Semoy ;
- ≈ le Pôle nord-ouest regroupe 4 communes et comprend les agents des régies de l'eau d'Ingré, La Chapelle-Saint-Mesmin et Saint-Jean-de-la-Ruelle ;
- ≈ le Pôle sud-ouest regroupe 3 communes et comprend les agents de la régie de l'eau de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin ;
- ≈ le Pôle sud-est regroupe 3 communes ainsi qu'Orléans la Source, et comprend les agents de la régie de l'eau de Saint-Cyr-en-Val.

Les pôles territoriaux exercent ces missions de proximité et assurent le fonctionnement des régies d'eau potable en collaboration avec la Direction du Cycle de l'Eau et des Réseaux d'Énergie (DCERE). Cette dernière a en charge le pilotage de la compétence eau potable sur l'ensemble du territoire métropolitain. Elle participe ainsi à l'élaboration de la stratégie métropolitaine en matière d'eau potable et mène à ce titre des missions d'expertise technique, telle que l'élaboration d'un schéma directeur d'adduction d'eau potable.

La DCERE est par ailleurs en charge du suivi des contrats de délégation de service public d'eau potable qui ont été conclus sur certaines communes du périmètre, et le cas échéant de la procédure de renouvellement.

En ce qui concerne les pôles territoriaux, l'effectif affecté à l'exercice de la compétence eau potable s'élève à 33 ETP (équivalents temps plein), répartis entre 59 agents.

CARTE DES PÔLES TERRITORIAUX



# ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION DU CYCLE DE L'EAU ET DES RÉSEAUX D'ÉNERGIE

## DIRECTEUR

### CHARGÉS DE MISSION : 3 AGENTS

- 1 expert fluides
- 1 chargé de suivi des DSP AEP/ÉNERGIE
- 1 chargé de mission ingénierie et qualité

### MISSIONS DE LA DIRECTION :

- Assurer le pilotage, le contrôle et le suivi des contrats de DSP
- Piloter les missions structurantes
- Assurer un rôle d'expertise transversale

### PÔLE ACCUEIL USAGERS : 6 AGENTS

- 1 responsable
- 4 assistants
- 1 chargé de facturation

### MISSIONS DU PÔLE ACCUEIL :

- Réaliser l'accueil téléphonique et physique des usagers
- Assurer le secrétariat de la direction
- Gérer la facturation assainissement

### SERVICE TRAVAUX ET PATRIMOINE : 22 AGENTS

- 1 responsable

#### Pôle patrimoine : 10 agents

- 1 responsable
- 1 chargé de mission
- 1 chargé de mission métrologie/modélisation
- Équipe relation aux tiers
- 1 responsable
- 2 chargés d'opération branchements
- 1 chargé de mission géomatique
- 1 assistant SIG
- 2 chargés instruction/ autorisations urbanisme et accompagnement

#### GEPU Pôle travaux : 11 agents

- 1 responsable
- 3 chefs de projets assainissement
- 1 chef de projets assainissement et référent DECI/AEP
- 1 surveillant travaux et réhabilitation
- 1 projeteur

#### Équipe travaux courants

- 1 responsable
- 3 chargés d'opérations travaux

### MISSIONS DU SERVICE TRAVAUX ET PATRIMOINE :

- Réaliser les missions de maîtrise d'ouvrage et/ou maîtrise d'œuvre pour les études et travaux en assainissement
- Piloter la politique patrimoniale de la direction
- Assurer le suivi des projets d'aménagement de leur conception jusqu'à leur rétrocession
- Piloter les systèmes d'information de la direction et les outils d'aide à la décision (métrologie et modélisation)
- Instruction des autorisations d'urbanisme

### SERVICE EXPLOITATION : 59 AGENTS

- 1 responsable
- 1 chargé de projet
- 1 assistant gestionnaire

#### STEP La Source : 11 agents

- 1 responsable
- 1 adjoint au responsable
- 1 électro-mécanicien
- 2 mécaniciens
- 3 agents d'entretien
- 2 laborantins
- 1 jardinier

#### Réseaux : 42 agents

- 1 responsable
- 1 responsable égoutiers
- 23 égoutiers
- 1 magasinier
- 1 apprenti-magasinier
- 1 surveillant de travaux
- 1 ordonnanceur
- 1 mécanicien
- 1 responsable électromécaniciens
- 4 électromécaniciens
- 1 responsable maçons
- 6 maçons

#### Police des rejets : 3 agents

- 1 responsable
- 2 inspecteurs/contrôleurs

### MISSIONS DU SERVICE EXPLOITATION :

- Assurer l'exploitation courante des réseaux et ouvrages d'assainissement
- Assurer la gestion de la STEP d'Orléans La Source et le contrôle des 5 autres STEP
- Piloter la production d'eau potable
- Assurer le contrôle et la conformité des raccordements au réseau public

### RÉPARTITION DES 91 ETP DE LA DCERE PAR COMPÉTENCE :

- Assainissement = 85 ETP
- Eau potable = 5 ETP
- Énergie = 1 ETP



## LA GOUVERNANCE

Monsieur Serge GROUARD est Président d'Orléans Métropole depuis le 9 novembre 2021.

Madame Clémentine CALLETEAU-CRUCY est l'élue métropolitaine déléguée en charge des compétences eau potable, préservation de la ressource en eau et défense extérieure contre l'incendie.

Le conseil métropolitain compte 89 élus. La commission en charge de la compétence eau potable est la commission Transition Ecologique.

## PRÉSENTATION DE LA COMPÉTENCE EAU POTABLE

L'eau est un patrimoine commun de la Nation ; sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable dans le respect des équilibres naturels sont d'intérêt général. Les agences de l'eau, structurées à l'échelle des bassins versants, ont ainsi pour mission d'assurer une qualité et une quantité d'eau suffisantes pour les usages et les milieux.

Le droit de chacun à l'usage de l'eau et l'accès à une eau potable de qualité à un coût acceptable constituent un autre principe fondamental du service public d'eau potable.

Sa gestion prend la forme juridique d'un Service Public Industriel et Commercial (SPIC) et fait l'objet d'un budget annexe. Selon le principe général « l'eau paye l'eau », le service public d'alimentation en eau potable est entièrement financé par l'usager au travers du prix de l'eau.

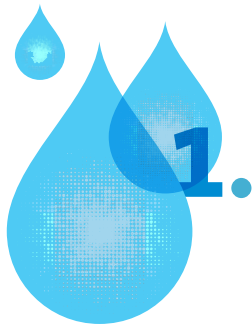
Ce principe est étendu au principe « pollueur - payeur » ou « utilisateur - payeur », qui consiste à faire payer par les usagers (domestiques et non-domestiques) le coût de traitement des pollutions, cette mission étant assurée par les agences de l'eau.

Le service d'eau potable peut être assuré en régie ou délégué et recouvre un certain nombre d'enjeux :

- ≈ **un enjeu environnemental** avec la préservation de la ressource en eau, notamment la protection des points de prélèvement et la définition des aires de protection ;
- ≈ **un enjeu sanitaire** relatif à la qualité de l'eau distribuée, nécessitant le contrôle et le suivi des paramètres émergents, et parfois la mise en œuvre d'actions correctives de traitement de l'eau, voire des achats d'eau externes ;
- ≈ **un enjeu patrimonial** avec en premier lieu la connaissance précise du patrimoine, puis le maintien en bon état et le renouvellement des infrastructures, incluant la planification des investissements associés ;
- ≈ **un enjeu tarifaire** portant sur les modalités de tarification et le prix du service ;
- ≈ **un enjeu social** afin de permettre l'accès au service d'eau potable pour les plus démunis ;
- ≈ enfin, **un enjeu en termes de gestion du service**, celui-ci pouvant être réalisé (totalement ou partiellement) par un tiers délégataire ou a contrario par les agents de la collectivité. Le choix du mode de gestion impose de définir au préalable les services apportés aux usagers.

Sur le territoire d'Orléans Métropole, l'alimentation en eau potable se caractérise par la multiplicité des ressources (30 forages actifs), des réseaux indépendants et plusieurs modes de gestion (en 2022, 9 communes étaient en régie et 13 autres en délégation de service public, avec deux délégataires différents), et en conséquence une multiplicité des tarifs applicables.





# 1. FAITS MARQUANTS 2022



## FÉVRIER

- ≈ Réception des travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable de la RD2157 à Ingré.

## MARS

- ≈ Nouvelle usine de traitement de Fosse Bélaude (Saint Jean de Braye) : essai de garantie de fonctionnement et essai de by-pass du réservoir en alimentant en direct le réseau et le réservoir de République.

## MAI

- ≈ Publication d'un arrêté préfectoral limitant provisoirement l'usage de l'eau : le seuil d'alerte vigilance est déclaré sur les communes métropolitaines du sud de la Loire.

## JUIN

- ≈ Dans le cadre des « Assises de l'eau », animation par les services de la Métropole, accompagnés par l'Orléanaise des Eaux d'un « village de la transition » sur les quais d'Orléans : sensibilisation aux économies d'eau, à la préservation de la ressource en eau et au grand cycle de l'eau.

## JUILLET

- ≈ Adoption par le conseil métropolitain du choix de recourir à une Délégation de Service Public d'une durée de 8 ans (à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024) pour la gestion des services publics d'eau potable et de défense extérieure contre l'incendie sur 13 communes.

## SEPTEMBRE

- ≈ Réception des travaux de réhabilitation du réservoir semi-enterré de Semoy.



- ≈ Inauguration de l'usine de décarbonatation de Fosse Bélaude à Saint-Jean-de-Braye et visite au public.

- ≈ Recherches de fuites d'eau par des chiens renifleurs sur les réseaux d'eau potable de Marigny-les-Usages et Ormes (Véolia).



## OCTOBRE

- ≈ Travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable et suppression des branchements en plomb rues Croque Châtaigne, Jacques Dufrasnes et de la Forge à la Chapelle-Saint-Mesmin.

- ≈ Publication du Dossier de Consultation des Entreprises de la future DSP eau potable.

## NOVEMBRE

- ≈ Réception des filtres et de la polarite pour la création de la 3<sup>ème</sup> file de l'usine de déferrisation-démanganisation de la Source (Orléanaise des Eaux).

## DÉCEMBRE

- ≈ Déploiement du nouveau site web « Tout sur mon eau » à destination des usagers de l'Orléanaise des Eaux.

- ≈ Risques de délestages électriques – mise en place d'un Plan de Continuité de l'Alimentation en eau potable sur les 22 communes du territoire.

## ZOOM SUR UN FAIT MARQUANT 2022

### TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE DE LA ZAC ADELYS - INGRÉ



À l'occasion du projet de réaménagement urbain de la ZAC Adelys située sur la commune d'Ingré, il a été décidé de procéder au renouvellement du réseau d'eau potable existant sur le périmètre, car ancien et faisant l'objet de casses récurrentes.

Ces travaux, menés en coordination avec les travaux de VRD, ont porté sur l'axe principal de la zone d'activité, incluant les rues Pierre et Marie Curie, Lavoisier et Mouchetière.

Sur ces trois rues, les réseaux d'eau potable ont été renouvelés en fonte diamètre 200 sur un **linéaire total de 2,6 km**. En parallèle, 95 branchements d'eau potable ont fait l'objet d'une reprise à neuf jusqu'aux compteurs existants, également remplacés.

Ces travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable, d'un coût total de **1,3 millions d'euros**, ont été réalisés par les entreprises ADA Réseaux (à partir de la rue Pierre et Marie Curie jusqu'à l'ouvrage SNCF) et SOGEA (rue Lavoisier, depuis le nord de l'ouvrage SNCF, jusqu'au carrefour Mouchetière / Bâtardière), selon le calendrier suivant :

- ≈ septembre : renouvellement de la canalisation rue Pierre et Marie Curie par l'entreprise ADA, et intervention en simultané par l'entreprise SOGEA côté rue Lavoisier ;
- ≈ octobre : essais de pression et analyses bactériologiques sur les canalisations neuves, puis mise en service des nouveaux réseaux et reprises des branchements sur la nouvelle canalisation ;



≈ novembre : pose de la nouvelle canalisation rue de la Mouchetière, jusqu'à la route d'Orléans ;

≈ décembre : essais associés, puis reprise des branchements ;

≈ décembre 2022 et janvier 2023 : renouvellement des compteurs d'eau potable.

La fin des travaux est prévue en mars 2023 avec le renouvellement de la canalisation située sous l'ouvrage SNCF.





# 2. CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE D'EAU POTABLE

## 2.1. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI

L'EPCI «Orléans Métropole» regroupe 22 communes pour un total de 296 062 habitants au 31 décembre 2022 (population totale de l'INSEE), soit une hausse de +0,67 % (1976 habitants) par rapport à l'année précédente.

Son territoire s'étend sur 330 km<sup>2</sup> dont 72 km<sup>2</sup> de terres agricoles et 91 km<sup>2</sup> de forêt.



## 2.2. MODE DE GESTION DU SERVICE

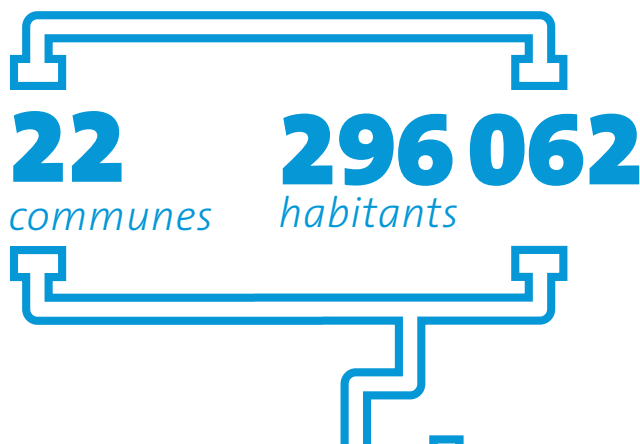
Le service public de l'eau potable présente un caractère industriel et commercial (SPIC) selon l'article L. 2224-11 du CGCT ; il peut être géré de façon directe (régie) ou déléguée.

La compétence eau potable sur le territoire d'Orléans Métropole se caractérise par un partage des modes de gestion, avec 9 communes où le service est géré en régie (éventuellement accompagné de prestations de services) et 13 communes pour lesquelles le service a été délégué (au moyen d'un contrat d'affermage ou d'un contrat de concession).

En ce qui concerne les services délégués à un tiers privé, 8 contrats ont été conclus avec deux délégataires différents (SUEZ et VEOLIA). Seuls deux d'entre eux (conclus sur Ingré et Saint-Denis-en-Val) dépassent le terme du 31 décembre 2023, échéance jalon vers laquelle la quasi-totalité des contrats de DSP eau potable et d'assainissement métropolitain converge.

Sur les communes d'Olivet et d'Orléans, le groupe SUEZ a créé deux sociétés dédiées, dénommées « Eau d'Olivet » et « Orléanaise des Eaux ».

Le pilotage de la compétence eau potable par l'EPCI est assuré par la Direction du Cycle de l'Eau et des Réseaux d'Énergie d'Orléans Métropole. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la DCERE a garanti la prise de compétence effective du service d'eau potable sur les 22 communes du territoire.



À ce titre, la DCERE effectue les travaux structurants et patrimoniaux sur l'ensemble du territoire. Pour les services délégués, elle assure le pilotage, le suivi et le contrôle des missions contractuelles. Elle joue également un rôle de coordination des différents gestionnaires de la compétence.

Les contrats de DSP en eau potable confient l'exploitation du service public de production et de distribution d'eau potable au délégataire « à ses frais et à ses risques et périls ». Ils comprennent les prestations relatives à l'exploitation courante du service, incluant notamment :

- ≈ l'exploitation, l'entretien et la surveillance des installations de production et des réseaux ;
- ≈ les éventuels achats ou ventes d'eau en gros entre communes ;
- ≈ les dispositions spécifiques à la préservation de la ressource en eau (surveillance des périmètres de protection des captages) ;
- ≈ les dispositions relatives à la qualité et la pression de l'eau ;
- ≈ la recherche de fuites sur le réseau ;
- ≈ le régime applicable aux compteurs d'eau (propriété) et leurs modalités de relève ;
- ≈ la tenue et la mise à jour des différents systèmes d'information (Système d'Information Géographique, inventaires comptables, ...) ;
- ≈ le service d'astreinte ;
- ≈ la gestion de crises (parmi lesquelles le risque inondation).

Ils prévoient les dispositions financières, telles que :

- ≈ les modalités de facturation et de reversement des éventuelles surtaxes ;
- ≈ les modalités de calcul et de perception des éventuelles redevances.

Les contrats peuvent définir les modalités de prise en charge des relations avec les usagers du service, notamment :

- ≈ les modalités de communication vers les usagers (accès client internet, ...) ;
- ≈ la prise en compte des réclamations usagers ;
- ≈ la politique sociale comprenant les éventuelles contributions à des fonds de solidarité ;
- ≈ les instances représentatives des usagers (comités d'usagers).

Enfin, ils déterminent le régime des travaux applicable en ce qui concerne :

- ≈ la réalisation des travaux neufs sur les installations (pouvant inclure une liste prévisionnelle de

## Exploitants du service d'eau potable



- ≈ les travaux de renouvellement (notamment les branchements plomb), de renforcement et d'extension sur le patrimoine restant à la charge de la collectivité ;
- ≈ les éventuels travaux de sectorisation du réseau ;
- ≈ l'entretien, le renouvellement et la pose des compteurs d'eau.

Les contrats de DSP peuvent prévoir certaines activités accessoires au service d'eau potable (parmi lesquelles la perception de la redevance d'assainissement pour le compte d'Orléans Métropole). Le cas échéant, ils peuvent autoriser les délégataires à exercer certaines activités commerciales complémentaires situées en dehors du champ d'application immédiat de la DSP (« service alerte fuite » à titre d'exemple).

Enfin, les modalités de gouvernance sont définies dans chaque contrat, incluant notamment la composition et l'organisation des comités de pilotage et des comités techniques.

Le contrat de DSP de la Ville d'Orléans et celui du territoire nord-est sont des concessions, ce type de contrat confiant l'intégralité de la maîtrise d'ouvrage des travaux sur le réseau d'eau potable à son délégataire.

Les autres contrats de DSP conclus sur le territoire de l'EPCI sont des contrats de type affermage.



## 2.3. RESSOURCES

### 2.3.1. Eaux prélevées

Le territoire métropolitain se caractérise par **30 captages actifs**, répartis sur 17 communes, le plus important étant le champ captant des forages du Val sur le territoire des communes d'Orléans, Olivet et Saint-Cyr-en-Val avec un débit de prélèvement 1650 m<sup>3</sup> par heure.

Dans la continuité des études menées en 2021, les travaux de comblement de 4 forages et 2 piézomètres ont été menés au cours de l'été 2022. Le processus de comblement avait deux objectifs :

- ≈ la restauration de l'isolation des différents niveaux réservoirs,
- ≈ la fermeture de la partie supérieure pour éviter l'introduction d'eau polluée dans le milieu souterrain.

En 2023, l'objectif sera de procéder au comblement de deux anciens forages d'eau potable de la commune de Saint-Jean-de-la-Ruelle et à la démolition des locaux désaffectés présents sur ces sites.

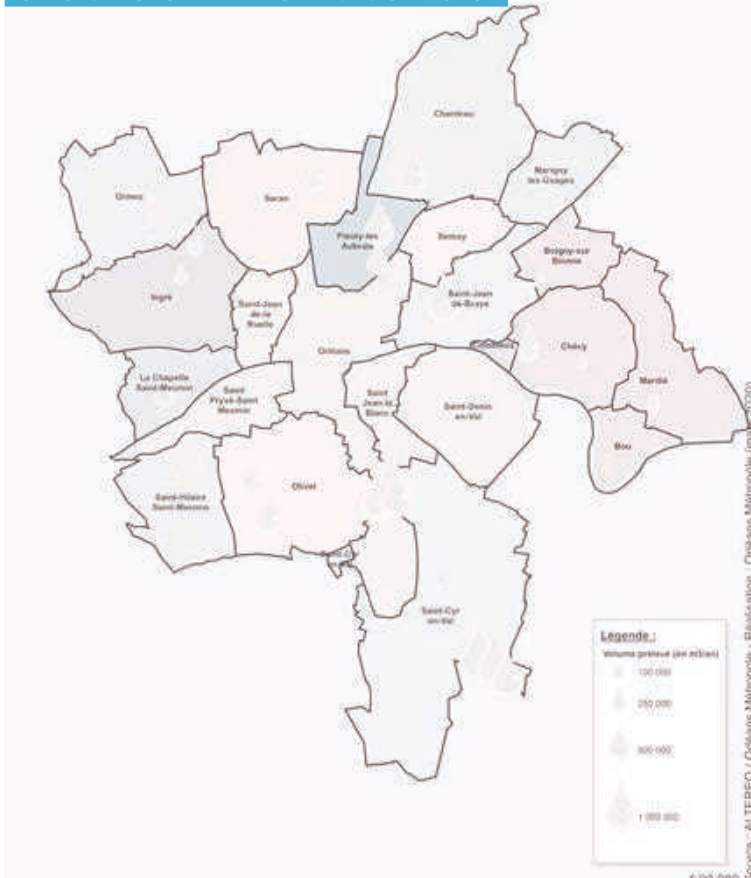
Le service public d'eau potable a prélevé **19 462 046 m<sup>3</sup>** pour l'exercice 2022, contre 18 874 801 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2021 (+3,1 %) et 19 225 822 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2020 (+1,2 %).

Les prélèvements effectués sur les forages de la Ville d'Orléans représentent un peu plus de la moitié du volume total prélevé sur l'ensemble du territoire.

En complément du suivi des volumes d'eau prélevée, le contrat de l'Orléanaise des Eaux prévoit la réalisation tous les deux ans d'une campagne d'analyse des paramètres émergents dans l'eau brute, réalisé en période pluvieuse et en période sèche. Ce suivi permet de détecter dans la ressource en eau des pesticides, des molécules pharmaceutiques ainsi que des micro-organismes pathogènes et d'en mesurer la teneur. Le contrôle de la présence de ces paramètres émergents est réalisé dans l'eau en amont de la production dans le milieu naturel (Loire et Dhuy) en entrée de la filière de traitement de l'usine du Val et en aval en sortie des eaux traitées de l'usine.

De la même manière, le contrat d'Eau d'Olivet prévoit la mesure bi-annuelle (en période sèche et en période humide) de plusieurs paramètres grâce à deux piézomètres, destinés à constituer un « réseau sentinelle » du suivi de la qualité de l'eau brute des forages de la commune.

FORAGE D'EAU POTABLE PAR UNITÉ DE DISTRIBUTION



**30**  
 captages  
 actifs

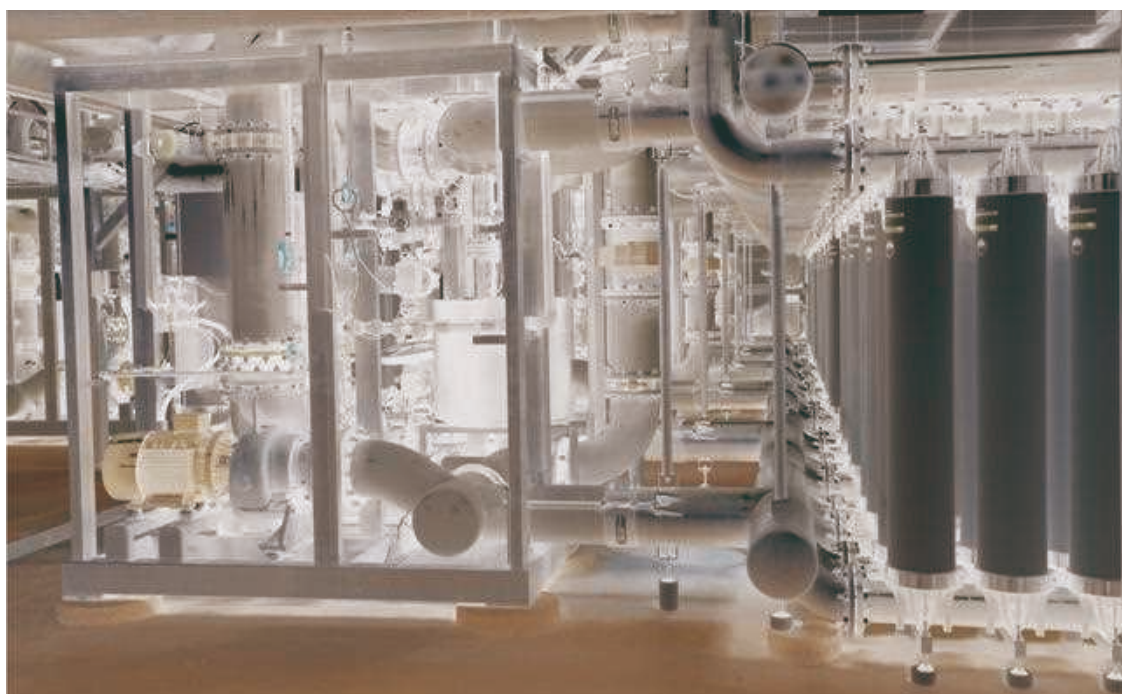
**19,4 M**  
 de m<sup>3</sup> prélevés en 2022

### 2.3.2. Eaux traitées

Le tableau ci-après fournit des informations sur les unités de traitement. Au nombre de 23, elles sont implantées à proximité immédiate des

forages. La chloration des eaux avant leur mise en distribution est systématique.

NOM DE LA STATION DE TRAITEMENT	TYPE DE TRAITEMENT
Les Hauts Bois (Boigny-sur-Bionne)	Traitement du fer, manganèse et arsenic. Désinfection
Chanteau	Traitement du fer et manganèse. Désinfection
Grainloup (Chécy)	Traitement du fer et manganèse. Désinfection
L'Echelette (Chécy)	Traitement du fer et manganèse. Désinfection
Corne de Cerf (Fleury-les-Aubrais)	Traitement du fer et manganèse. Adoucissement et désinfection
Lignerolles (Fleury-les-Aubrais)	Traitement du fer et manganèse. Adoucissement et désinfection
Montabuzard (Ingré)	Traitement des pesticides et nitrates. Désinfection
Villeneuve (Ingré)	Traitement des pesticides et nitrates. Désinfection
Gouffault (La Chapelle-Saint-Mesmin)	Traitement du fer. Désinfection
Latingy (Mardié)	Traitement du fer et manganèse. Désinfection
Marigny-les-Usages	Traitement du fer et manganèse. Désinfection
Ardillères (Olivet)	Traitement du fer et manganèse. Désinfection
Épinettes (Olivet)	Traitement du fer et manganèse. Désinfection
Usine du Val (Orléans)	Traitement de l'oxydation et ozonation. Désinfection Filtration membranaire et traitement au charbon actif
Usine de la Source (Orléans)	Traitement du fer et manganèse. Désinfection
Clos des Bœufs (Orléans)	Traitement du fer et manganèse. Désinfection
Pouponnière (Orléans)	Désinfection
ZI Les Varennes (Ormes)	Désinfection
Saint-Cyr-En-Val	Traitement du fer et manganèse. Désinfection
Fleur de Lys (Saint-Hilaire-Saint-Mesmin)	Désinfection
Fosse Bélaude (Saint-Jean-de-Braye)	Traitement du fer et manganèse. Décarbonatation. Désinfection
L'Orée de la Forêt (Saran)	Traitement du fer, manganèse et arsenic. Désinfection
Les Hautes Bordes (Semoy)	Traitement du fer. Désinfection



Usine du Val  
ultrafiltration

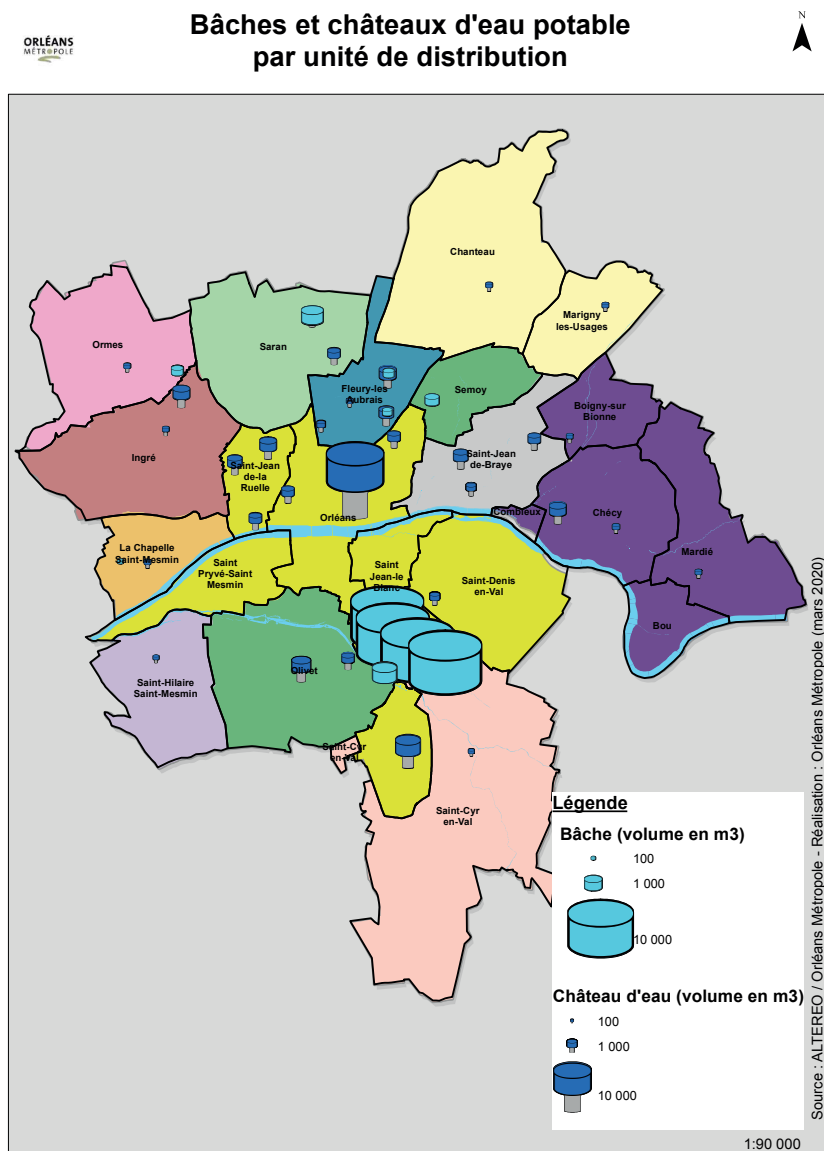


### 2.3.3. Eaux produites

Les ouvrages de stockage sont constitués, d'une part, par les réservoirs sur tour qui permettent l'adduction gravitaire et d'autre part, par les bâches de reprise au sol, généralement de moindre capacité,

situées post-traitement et associées à des pompes de reprise.

Le territoire d'Orléans Métropole dénombre **35** ouvrages de stockage représentant une capacité de stockage totale de **117 900 m<sup>3</sup>**.



Réservoir de Villeneuve - Ingré

Site de Chaudreuil - Orléans





Le service public d'eau potable a produit **19 282 631 m<sup>3</sup>** pour l'exercice 2022, contre 18 889 697 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2021 (+2,1 %) et 19 183 013 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2020 (+0,5 %).

Par ailleurs, afin de pallier des problèmes ponctuels de dépassements de la teneur en pesticides (atrazine déséthyl) des eaux du forage Auvernaise à la Chapelle-Saint-Mesmin, un mélange des eaux produites a été opéré avec les eaux du forage de Gouffault.

De la même manière, un mélange des eaux produites des forages des Varennes et des Plantes est réalisé sur la commune d'Ormes. Ces mesures de dilution permettent de limiter à moyen terme les problèmes de qualité d'eau sur ces deux communes comme en témoignent les fiches ARS insérées en annexe.

En 2023, une étude sera lancée par la collectivité afin de définir les solutions techniques permettant d'améliorer durablement la qualité de l'eau distribuée sur ces deux communes.

### Saint-Jean-de-Braye – Première année d'exploitation de la nouvelle usine de décarbonation

En décembre 2021, l'unité de décarbonation des eaux de la commune de Saint-Jean de Braye a été mise en service et les eaux distribuées aux abraysiens.

Les installations ont été prises en main par l'exploitant Véolia et répondent aux attentes en délivrant une eau d'une dureté inférieure à 20°F; l'ARS mesure encore ponctuellement une densité à 33,5°F lors des arrêts techniques de l'usine, la moyenne étant de 21,8°F. Les essais de garantie menés dans le cadre du marché de travaux ont confirmé le bilan d'exploitation prévisionnel (consommations d'énergie et de réactifs, volume d'eau de lavage...).

Par ailleurs, une journée « portes ouvertes » de la nouvelle usine, avec visite du site sur inscription préalable des abraysiens, a eu lieu le 24 septembre 2022 suite à l'inauguration des installations. Ce temps d'échange a permis de présenter aux usagers le processus de production d'eau potable de la commune.

NOM DU RÉSERVOIR / COMMUNE	VOLUME (M <sup>3</sup> )
Les Hauts-Bois (Boigny-sur-Bionne)	500
Chanteau	500
Grainloup (Chécy)	600
L'Echelette (Chécy)	2 500
Corne de Cerf (Fleury-les-Aubrais)	2 000
Lignerolles (Fleury-les-Aubrais)	2 500
Hoche (Fleury-les-Aubrais)	750
Verdun (Fleury-les-Aubrais)	500
Montabuzard (Ingré)	500
Villeneuve - Les Guettes (Ingré)	2 500
Latingy (Mardié)	500
Marigny-les-Usages	500
Les Auvernaise (La Chapelle-Saint-Mesmin)	1 500
Gouffault (La Chapelle-Saint-Mesmin)	150
Bellevue (Olivet)	3 000
Source (Olivet)	1 500
Chauve Tuile (Orléans)	21 000
Pouponnière (Orléans)	1 500
Clos des Bœufs (Orléans)	1 500
La Source (Orléans)	5 000
L'Usine du Val (Orléans)	50 000
Les Plantes (Ormes)	500
Les Varennes (Ormes)	1 000
L'Orée de la Forêt (Saran)	1 500
Bruères (Saran)	2 000
Saint-Cyr-en-Val	400
Saint-Denis-en-Val	1 000
Fosse Bélaude (Saint-Jean-de-Braye)	2 000
République (Saint-Jean-de-Braye)	1 000
Verdun (Saint-Jean-de-Braye)	1 500
Les Chaises (Saint-Jean-de-la-Ruelle)	2 500
Le Petit Saint Jean (Saint-Jean-de-la-Ruelle)	2 000
Paul Bert (Saint-Jean-de-la-Ruelle)	1 500
Fleur de Lys (Saint-Hilaire-Saint-Mesmin)	400
Les Hautes Bordes (Semoy)	1 600



Intérieur du réservoir de Petit Jean (Saint-Jean-de-la-Ruelle)



Inauguration de l'usine de décarbonation (Saint-Jean-de-Braye)

### 2.3.4. Eaux importées et exportées

Au sein du territoire d'Orléans Métropole, de nombreuses interconnexions entre les réseaux existent. Il peut s'agir :

- ≈ soit d'une alimentation effectuée en permanence, certaines communes de la Métropole n'ayant pas de production d'eau potable sur leur territoire (Saint-Jean-le-Blanc, Saint-Denis-en-Val, Saint-Jean-de-la-Ruelle et Saint-Pryvé-Saint-Mesmin) ;
- ≈ soit d'une alimentation de secours afin de pallier d'éventuels manques d'eau ou pics de consommation (Semoy, Saint-Cyr-en-Val et Ormes) ;
- ≈ soit d'une alimentation de secours partielle (Boigny-sur-Bionne, Saint-Jean-de-Braye, Fleury-les-Aubrais, Saran, Ingré, Saint-Hilaire-Saint-Mesmin et Olivet).

On note pour l'année 2022 la création d'une nouvelle interconnexion entre le réseau d'Orléans et d'Olivet, avec la création d'une conduite de 108 ml (de diamètre 150 mm) devant le centre technique d'Olivet, visant à terme à limiter le recours au surpresseur d'eau potable situé dans le secteur des Aulnaies.

En dehors du territoire, quelques importations et exportations d'eau en gros existent, soit pour de l'alimentation en eau à titre de secours, soit pour de l'alimentation permanente :

- ≈ la commune de La Ferté-Saint-Aubin alimente de manière permanente (à hauteur d'environ 1 000 m<sup>3</sup> par an) la partie sud de la commune de Saint-Cyr-en-Val ;

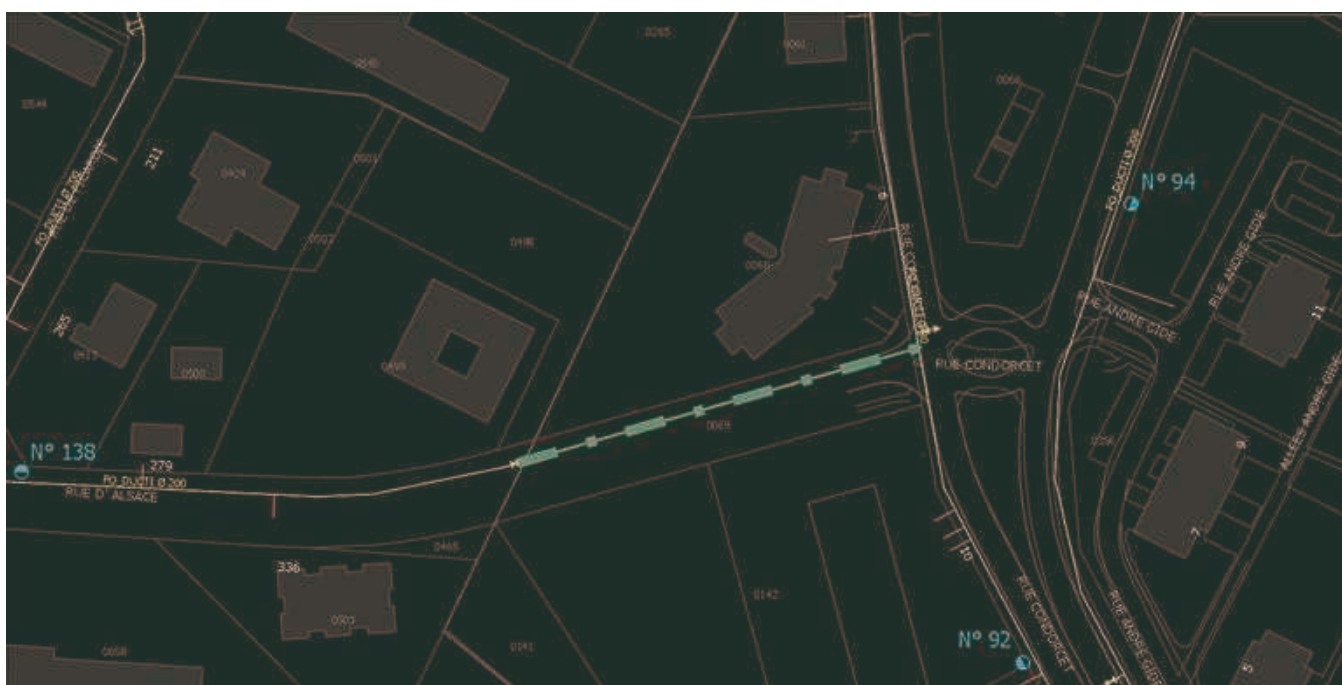
≈ la commune de Marigny-les-Usages alimente de manière permanente (à hauteur de 170 000 m<sup>3</sup> à 200 000 m<sup>3</sup> par an) les communes de Rebréchien et de Vennecy, membres de la Communauté de Communes de la Forêt ;

≈ la commune de Mardié alimente au titre du secours la commune de Donnery ;

≈ la commune d'Ormes alimente de manière permanente (à hauteur de 10 000 m<sup>3</sup> à 15 000 m<sup>3</sup> par an) la commune de Bucy-Saint-Liphard ;

≈ le hameau des Muids, situé sur le territoire de la commune de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, est alimenté à partir du réseau d'eau potable du C3M (établissement public de coopération intercommunale doté du statut de syndicat intercommunal d'eau potable et d'assainissement, regroupant les communes de Cléry-Saint-André, Mézières-lez-Cléry, Mareau-aux-Prés et les Muids de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin), en raison de sa proximité géographique avec la commune de Mareau-aux-Prés. C'est la raison pour laquelle le service public d'eau potable a historiquement fait l'objet d'une gestion unique par le C3M et son délégataire VEOLIA, au moyen d'une convention de coopération conclue jusqu'au 31 décembre 2023 entre les deux collectivités et VEOLIA.

Schéma de la nouvelle interconnexion entre Orléans et Olivet



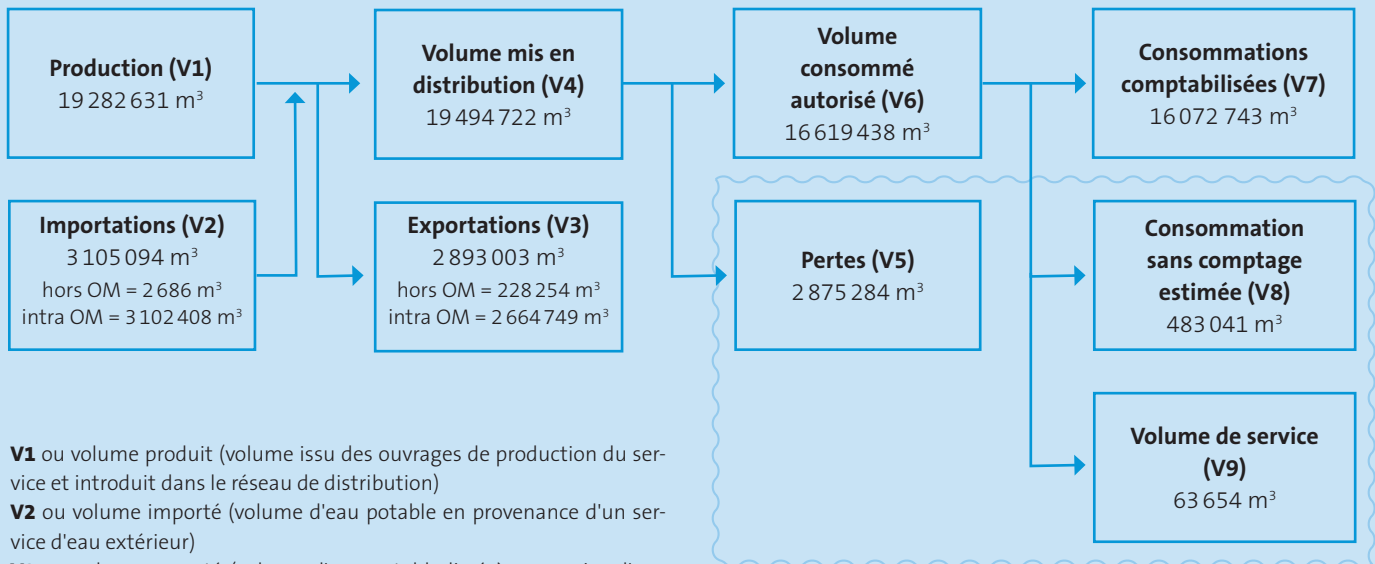
La carte ci-après permet de visualiser ces échanges d'eau entre les communes de la Métropole; seules les alimentations de secours total sont représentées (de nombreuses interconnexions de secours partiel existant en sus de celles ici représentées).

**INTERCONNEXIONS ET ACHAT/VENTE D'EAU POTABLE PAR UNITÉ DE DISTRIBUTION**





### 2.3.5. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau en 2022



**V1** ou volume produit (volume issu des ouvrages de production du service et introduit dans le réseau de distribution)

**V2** ou volume importé (volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur)

**V3** ou volume exporté (volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur)

**V4** ou volume mis en distribution (**V1 + V2 - V3**)

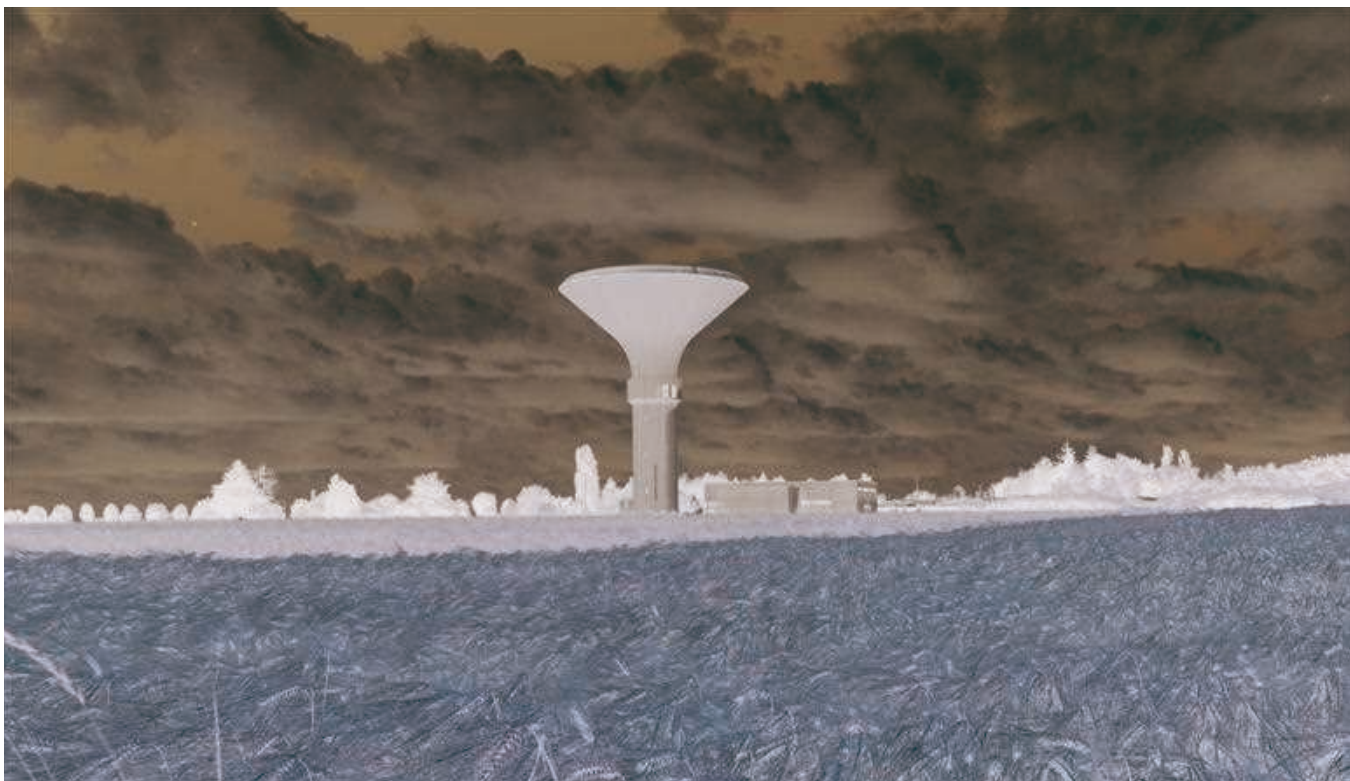
**V5** ou pertes (**V4 - V6**)

**V6** ou volume consommé autorisé (**V7 + V8 + V9**)

**V7** ou volume comptabilisé (Il s'agit de la somme des volumes comptabilisés domestiques et non domestiques. Ce volume résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés)

**V8** ou volume consommateurs sans comptage (volume - estimé - utilisé sans comptage par des usagers connus avec autorisation)

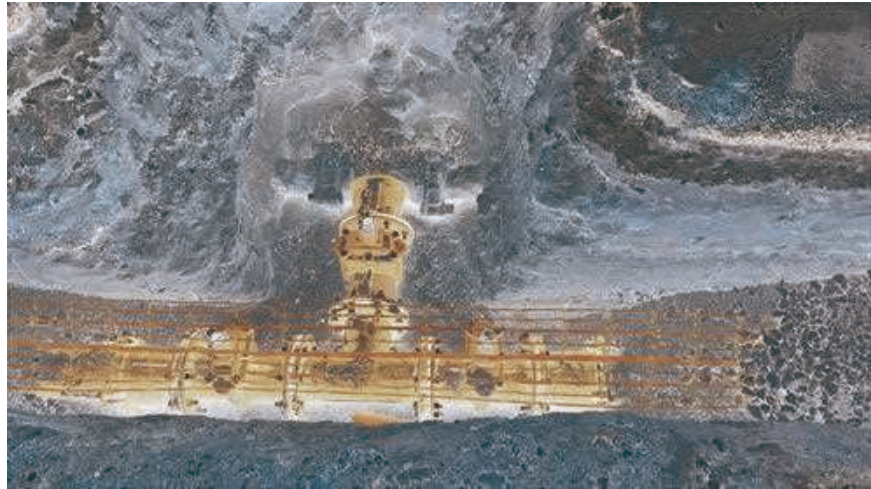
**V9** ou volume de service du réseau (volume - estimé - utilisé pour l'exploitation du réseau de Distribution)



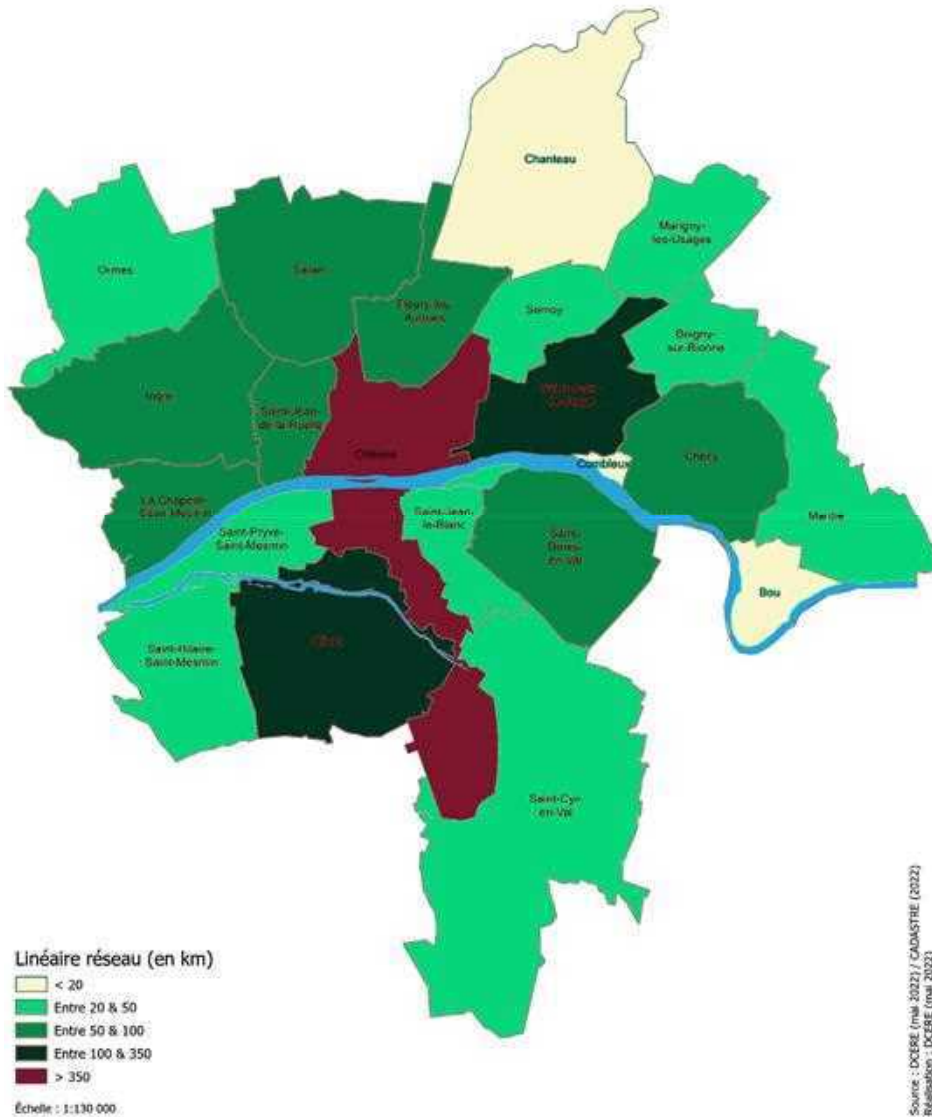
Réservoir de l'Echelette (Chécy)

## 2.4. LINÉAIRE DE RÉSEAU (HORS BRANCHEMENTS)

Le réseau de distribution de l'eau potable des 22 communes de la Métropole atteint au 31 décembre 2022 **1 518 km**, dont  $\frac{1}{4}$  relatif à l'alimentation d'Orléans.



### LINÉAIRE DE RÉSEAU PAR COMMUNE





## 3. INDICATEURS DE PERFORMANCE

### 3.1. LA PRÉSERVATION DES RESSOURCES EN EAU

#### La ressource en eau sur le territoire Métropolitain

L'alimentation en eau potable des 22 communes de la Métropole est assurée par deux grandes ressources dont l'origine est 100 % souterraine :

- ≈ la nappe de Beauce : aquifère captif constitué par un réseau calcaire karstique ; cette ressource est vulnérable excepté sous la forêt d'Orléans, relativement bien protégée par une couche géologique imperméable ;
- ≈ la nappe alluviale de la Loire, aquifère libre alimentée par la Loire entre Châteauneuf-sur-Loire et Combleux, ainsi que par les précipitations qui s'infiltrent dans le Val. Cette ressource est très vulnérable du fait de sa faible profondeur et du réseau karstique existant ;
- ≈ 30 forages actifs, gérés par 18 Déclarations d'Utilités Publiques (DUP) avec une répartition de 20 forages au Nord de la Loire et 10 au Sud de la Loire ;
- ≈ 6 forages prioritaires dits « Grenelle » avec un contrat territorial en cours portant sur les pollutions diffuses (période 2014-2020) et un à développer (communes d'Ormes et Ingré).

#### Les Déclarations d'Utilité Publique (DUP) et les périmètres de protection

La mise en place des périmètres de protection autour des captages pour l'alimentation en eau potable constitue une obligation légale pour les collectivités territoriales. En effet, depuis la loi n°64-1245 du 16 décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux, tout nouveau captage d'eau, superficiel ou souterrain, destiné à la consommation humaine, doit faire l'objet d'une autorisation de prélèvement et de l'institution des périmètres de protection. La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a ensuite étendu cette obligation à tous les ouvrages existants ne bénéficiant pas d'une protection naturelle, et fixe

un délai maximum de mise en conformité de 5 ans (soit jusqu'au 5 janvier 1997) pour ces captages.

Les arrêtés préfectoraux de DUP qui instituent les périmètres de protection des captages contiennent des prescriptions qui permettent de préserver les ressources destinées à la consommation humaine contre les pollutions ponctuelles.

Les périmètres de protection des captages sont définis de façon à prévenir d'éventuelles contaminations accidentelles de la ressource en eau, en réglementant ou en interdisant certaines activités qui constituent un risque potentiel pour la qualité de l'eau. Ils sont utiles pour supprimer ou réduire les sources ponctuelles de pollution existantes et surtout pour empêcher l'installation de nouvelles sources de contamination.

Les périmètres de protection prennent la forme de trois zones dans lesquelles des contraintes plus ou moins fortes sont instituées pour éviter la dégradation de la ressource :

- ≈ le périmètre de protection immédiate : à proximité immédiate du captage. Il doit être obligatoirement acquis par la collectivité et clôturé. Toute activité y est interdite, autres que celles nécessaires à l'exploitation et à l'entretien de l'ouvrage ;
- ≈ le périmètre de protection rapprochée : il couvre un secteur de quelques hectares en général. À l'intérieur de ce périmètre, toutes les activités susceptibles de nuire à la qualité des eaux sont interdites ou soumises à des prescriptions particulières (constructions, rejets, dépôts, épandages, ...);
- ≈ le périmètre de protection éloignée : il correspond à la zone d'alimentation du point d'eau, voire à l'ensemble du bassin versant.





## Les contrats territoriaux (AAC) et les autres actions volontaires

La préservation à long terme de la ressource en eau utilisée pour l'alimentation en eau potable a été identifiée comme objectif national prioritaire par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 et par la loi Grenelle I du 3 août 2009. Une des actions menées pour répondre à cet objectif est d'assurer la protection des aires d'alimentation des captages les plus menacés par les pollutions diffuses en définissant des programmes d'actions locales.

Dans le département du Loiret, 20 captages ont été identifiés comme prioritaires selon les critères, soit d'intérêt stratégique en termes de quantité et de population desservie, soit de dégradation continue de la qualité de l'eau durant les 10 dernières années.

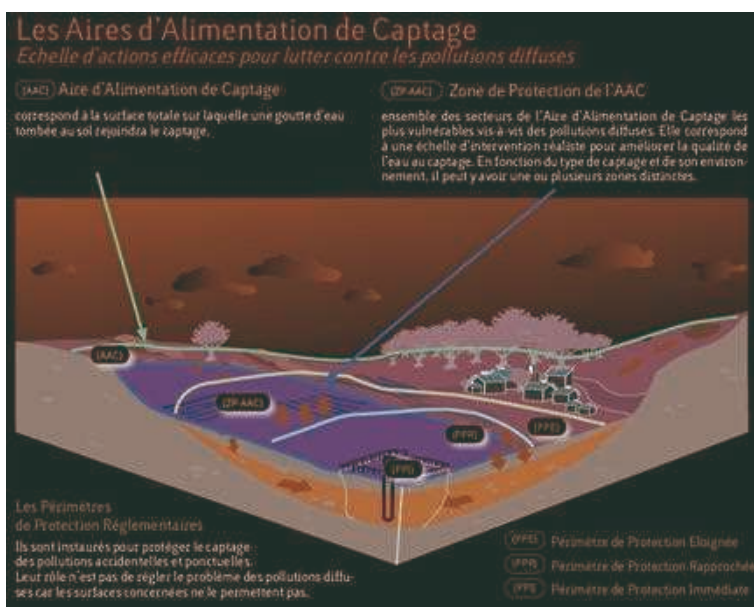
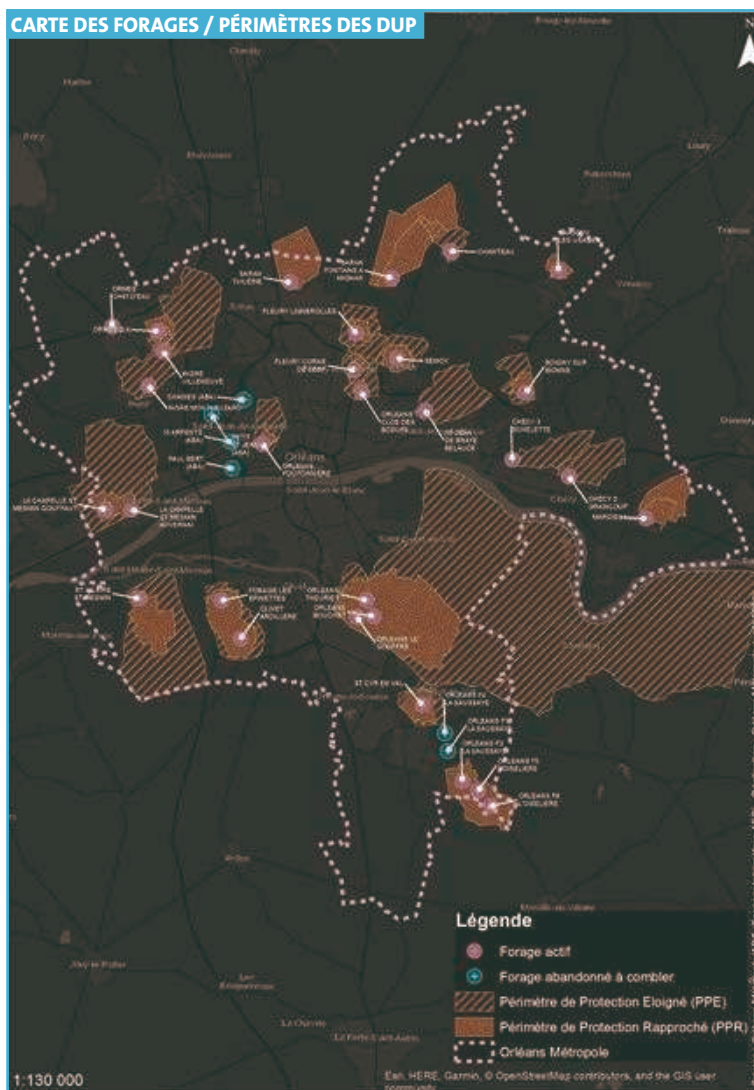
Sur ces 20 captages, Orléans Métropole possède 6 forages d'eau potable qui sont classés prioritaires, du fait de leur importance stratégique et de leur sensibilité aux pollutions diffuses (nitrates et/ou pesticides) :

- ≈ les 3 captages du Val d'Orléans, situés au Sud de la Loire, classés prioritaires en 2009 et qui alimentent environ 150 000 habitants ;
- ≈ les 3 captages d'Ormes (Zone Industrielle) et d'Ingré (Montabuzard et Villeneuve), situés au Nord de la Loire, classés prioritaires au titre de la Conférence environnementale de 2013. Ces forages alimentent environ 12 700 habitants.

Un programme d'actions (dénommé « contrat territorial ») de préservation de la ressource en eau vis-à-vis des pollutions diffuses est en cours depuis l'année 2014 sur les captages du Val. Ce programme qui comporte 23 actions, déclinées en 5 volets (agricole, communal, jardinerie, particuliers et suivi de la qualité), doit permettre le maintien de la bonne qualité des eaux souterraines en agissant sur les pollutions diffuses.

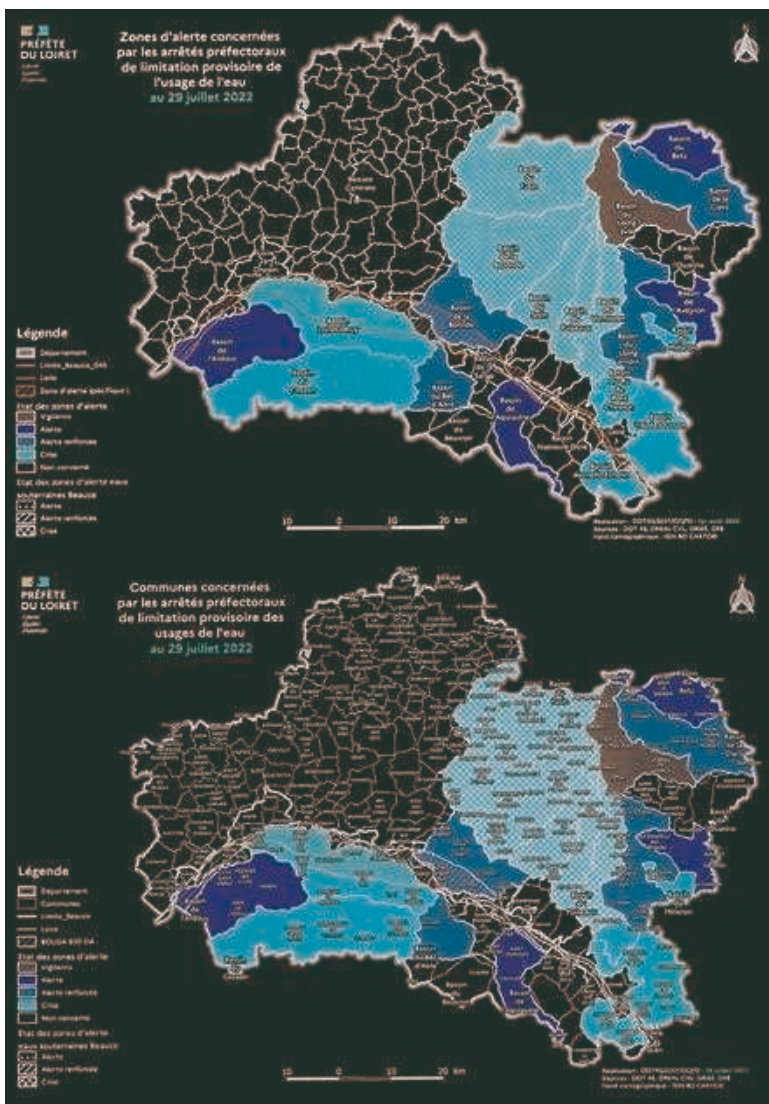
Ce contrat territorial a été étendu à partir de l'année 2019 et jusqu'à la fin de l'année 2020 à l'échelle du bassin versant du SAGE Val Dhuy Loiret. Ce programme d'action est financé par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le FEADER (Fonds Européen Agricole pour Le Développement Rural), l'Orléanaise des Eaux, la Chambre d'Agriculture du Loiret et Orléans Métropole sur un périmètre de 21 communes.

En 2020, une étude bilan a été lancée par le SAGE Val Dhuy Loiret, pour faire le bilan des actions menées et en 2021 un travail de production d'un plan d'actions a été conduit afin de préfigurer un nouveau contrat territorial.





CARTE DES RESTRICTIONS D'EAU



Concernant les trois captages prioritaires d'Ormes et d'Ingré, la démarche de préservation contre les pollutions diffuses a été concrétisée en fin d'année 2018, par le recrutement d'un bureau d'études. Celui-ci est chargé de délimiter l'aire d'alimentation des trois captages et de construire le programme d'actions permettant de lutter contre les pollutions diffuses (essentiellement nitrates et pesticides).

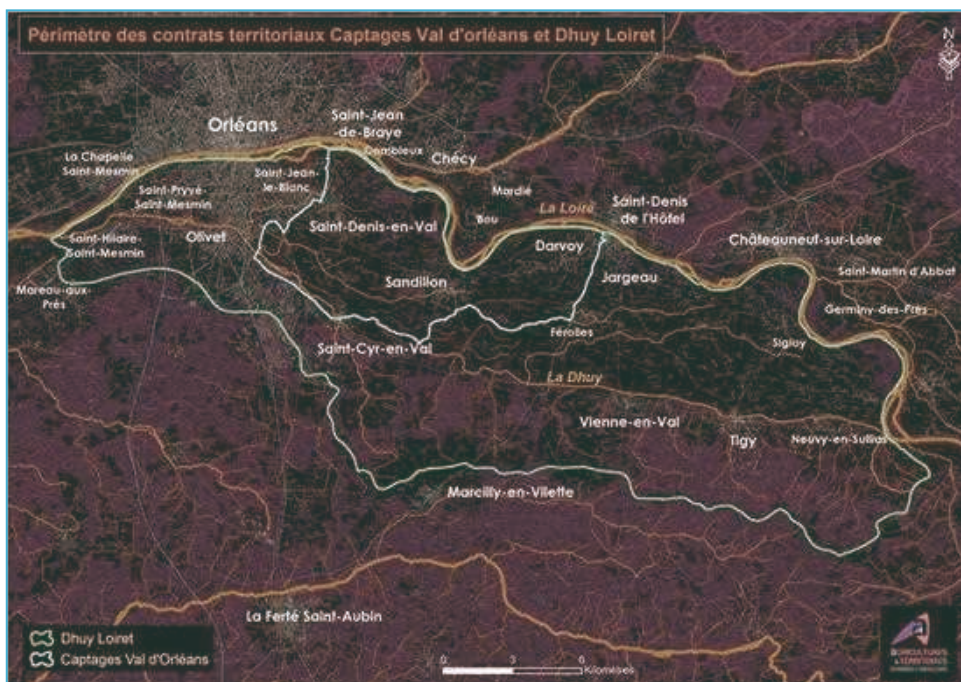
Depuis, des investigations de terrain ont été menées (recueil de données, campagne piézométrique, traçage piézométrique, ...) visant à compléter les données existantes et à établir la délimitation du bassin versant de ces trois captages. Ces études sont en cours avec une échéance au plus tard en 2024.

De manière complémentaire, d'autres outils sont déployés sur certaines communes pour améliorer la préservation de la ressource en eau (agriculture périurbaine, acquisition des terres, Zone Agricole Protégée, convention de partenariat, réseau de surveillance piézométrique, suivi des déclarations et contrôle des forages domestiques, ...).

**Arrêtés préfectoraux limitant provisoirement l'usage de l'eau**

L'année 2022 ayant été particulièrement sèche, un premier arrêté préfectoral a été pris dès le 24 mai, classant les communes du territoire métropolitain situées au sud de la Loire en zone de vigilance.

Ce premier arrêté a été suivi d'un second, en date du 29 juillet, classant l'ensemble des communes de la Métropole (sur l'axe de la Loire) en seuil d'« alerte renforcée » et instaurant un ensemble de mesures de restrictions provisoires des usages de l'eau. Cet arrêté a été levé le 30 septembre 2022.





## Les « Assises de la transition écologique »

Durant le premier trimestre de l'année 2022, la collectivité a organisé des « Assises de la transition écologique » portant sur 9 thématiques différentes, dont la thématique « Préservation de l'eau et des milieux aquatiques ». Dans ce cadre, 3 axes de sensibilisation et d'actions ont été menés auprès du grand public :

- ≈ La réduction de la consommation en eau potable, incluant une sensibilisation à la modification des usages et pratiques de tout un chacun ;
- ≈ La réduction des déchets dans les eaux usées : sensibilisation à la pollution générée par les déchets de mégots de cigarettes et de lingettes dans les réseaux d'eaux usées ;
- ≈ La valorisation de l'eau de pluie dans une optique de gestion de l'infiltration de l'eau de pluie à la parcelle (et non plus une politique du « tout tuyau »).

La déclinaison de ces 3 axes, menée en transversalité avec différentes directions d'Orléans Métropole (environnement, habitat et aménagement urbain, éducation...), a abouti à l'organisation d'ateliers participatifs menés avec des habitants du territoire. Ces derniers ont abouti à la formulation d'un certain nombre d'actions ciblées qui seront déclinées par la collectivité dans les années à venir.



En point d'orgue de ces Assises, on notera le « Village de la transition », organisé le 2 juillet 2022 Place de Loire et quai du Châtelet à Orléans, ainsi que la création d'une « vigie citoyenne » constituée sur la base du volontariat d'habitants orléanais. Cette vigie s'est réunie le 3 décembre 2022 et a travaillé à la définition et mise en oeuvre d'actions ciblées visant à préserver la ressource en eau.



### Les actions diverses en faveur de la biodiversité

Orléans Métropole et ses partenaires mènent un certain nombre d'actions en faveur de la biodiversité telles que la gestion différenciée des espaces verts avec la pratique d'une fauche raisonnée, le semage de jachères fleuries ou encore l'installation de nichoirs pour les oiseaux et hôtels à insectes sur les espaces verts attenants aux sites de production d'eau potable.

Un partenariat a par ailleurs été conclu entre l'entreprise Label'abeille et les sociétés SUEZ et VEOLIA avec la pose de ruches connectées sur les sites de l'usine

du Val et la Maison de l'eau de Chécy, la production de miel étant un excellent indicateur de la biodiversité présente.

Ces exigences environnementales sont intégrées dans les marchés publics et contrats de DSP de la collectivité. Un diagnostic de la biodiversité présente sur les sites de production d'eau potable de la DSP nord-est a ainsi pu être réalisé.

Sur l'année 2022, on notera la réalisation de différentes études écologiques menées sur le site de l'usine du Val, par des partenaires missionnés par le délégataire Orléanaise des Eaux :

- ≈ de mai à juillet : un diagnostic écologique par la Ligue Protectrice des Oiseaux (LPO) ;
- ≈ de mars à septembre : un diagnostic écologique par la Loiret Nature Environnement (LNE) ;
- ≈ et de mai à novembre : la réalisation d'une étude entomologique sur le site de l'usine du Val, menée entre les mois de mai et septembre, qui a permis d'identifier la biodiversité en termes d'insectes présents sur le site ; 497 spécimens (représentant 113 taxons, dont 2 espèces d'intérêt patrimonial) ont pu être recensés lors de cette étude.

On notera également la pose sur le site de l'usine du Val de plusieurs panneaux relatifs à la biodiversité présente.



Atelier - école du Nécotin (Orléans)



### Actions « compte-gouttes » menées auprès du public scolaire

Dans la continuité des actions menées en 2021 suite aux premières « Assises de la transition écologique », des actions complémentaires de sensibilisation à la préservation de la ressource en eau ont été menées par le délégataire Orléanaise des Eaux auprès d'élèves du collège Alain Fournier et de l'école du Nécotin (Orléans).

Dans ce cadre, un travail avec 60 « éco-délégués » de tous niveaux du collège a pu être réalisé, incluant notamment la visite de l'usine du Val. On notera également la participation à des ateliers en coopération avec plusieurs associations (Loiret Nature Environnement, fédération de pêche du Loiret ; entomologistes du Muséum d'Orléans), tels que la création d'une campagne d'affichage intitulée « L'or bleu est notre richesse. Préservons-la ! ».

De la même manière, les élèves de deux classes (CM1et CE2/CM1) du Nécotin ont travaillé à la réalisation d'une fresque sur le cycle de l'eau, de 7 courts-métrages sur les éco-gestes du quotidien (avec l'association Régie Môme), ainsi que de stickers à apposer dans différents endroits de la maison ou de l'école (toilettes, cuisine...).

Une cérémonie de restitution des différents ateliers a ainsi pu être réalisée en fin d'année scolaire 2022 au Lab'O en présence de l'ensemble des élèves des deux établissements.

### 3.2. QUALITÉ DE L'EAU

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre aux exigences des articles L. 1321-1 et suivants du Code de la Santé Publique. C'est l'Agence Régionale de Santé (ARS) qui est chargée d'assurer le contrôle réglementaire de l'eau potable.

Pour les communes qui ont délégué le service d'eau potable, ce contrôle réglementaire est complété par des analyses réalisées en auto-surveillance, soit directement par les délégataires du service ou leurs prestataires.

Le contrôle opéré par l'ARS est réglementé par type d'eau, il distingue :

- ≈ les analyses de la ressource (eaux brutes / programme spécifique pour les eaux d'origine souterraine) ;
- ≈ les analyses au point de mise en distribution (eaux traitées / programme de routine ou programme complet) ;
- ≈ les analyses au robinet (eaux distribuées / programme de routine ou programme complet).

La fréquence annuelle des analyses dépend du débit de production des forages.

Le programme analytique est prescrit et mis en œuvre par l'ARS du Centre Val de Loire. Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère de la santé et sont financées par la Personne Responsable de la Production et de la Distribution de l'Eau.

L'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine fixe les valeurs actuellement en vigueur.

Le tableau, ci-après, montre le nombre d'analyses effectuées en 2022 sur chaque commune ou service d'eau potable, qu'il s'agisse des analyses portant sur la conformité microbiologique, ou des analyses portant sur la conformité physico-chimique.

En 2022, l'ARS a réalisé **1352 analyses réglementaires** de l'eau sur l'ensemble du territoire, dont un peu plus d'un tiers uniquement sur le réseau d'eau potable de la ville d'Orléans.

6 d'entre-elles ont révélé des paramètres de non-conformité, ce qui porte le taux de conformité moyen sur les 22 communes de la Métropole à **100 %** en ce qui concerne les **paramètres microbiologiques**, et à un taux de **99,7 %** en ce qui concerne les **paramètres physico-chimiques**.

COMMUNES	CONFORMITÉ MICROBIOLOGIQUE			CONFORMITÉ PHYSICO-CHIMIQUE		
	Nb total de prélèvements	Nb de prélèvements non conformes	Taux conformité	Nb total de prélèvements	Nb de prélèvements non conformes	Taux de conformité
DSP Nord Est (Boigny/Bionne- Bou - Chanteau-Combleux-Chécy-Mardié-Marigny)	76	0	100,0%	76	0	100,0%
Saint-Jean-le-Blanc	41	0	100,0%	40	0	100,0%
Saint-Denis-en-Val	39	0	100,0%	24	0	100,0%
Ormes	13	0	100,0%	13	1	92,3%
Saint-Pryvé-Saint-Mesmin	13	0	100,0%	27	0	100,0%
Olivet	48	0	100,0%	48	0	100,0%
Orléans	198	0	100,0%	198	0	100,0%
Ingré	32	0	100,0%	32	0	100,0%
Saran	34	0	100,0%	34	0	100,0%
La Chapelle-Saint-Mesmin	29	0	100,0%	24	1	95,8%
Saint-Jean-de-la-Ruelle	28	0	100,0%	9	0	100,0%
Saint Hilaire Saint Mesmin	13	0	100,0%	13	0	100,0%
Saint-Cyr-en-Val	13	0	100,0%	13	0	100,0%
Fleury-les-Aubrais	51	0	100,0%	51	0	100,0%
Semoy	14	0	100,0%	14	0	100,0%
Saint-Jean-de-Braye	47	0	100,0%	47	0	100,0%
<b>TOTAL</b>	<b>689</b>	<b>0</b>	<b>100%</b>	<b>663</b>	<b>2</b>	<b>99,7%</b>





Les conclusions sanitaires de la qualité de l'eau distribuée sur chaque commune de la Métropole (ou par unité de distribution le cas échéant) sont reprises dans le tableau ci-après :

Les teneurs moyennes des principaux paramètres de l'eau, mesurées par l'ARS dans chaque commune, sont indiquées ci-après.

	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU				INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
	Bactériologie	Nitrates	Pesticides et métabolites pertinents	Fluor	Dureté	Valeur moyenne	Manganèse
<b>COMMUNES</b>							
Boigny/Bionne	A	A	A	A	Eau très dure	32,9°f	
Chanteau	A	A	A	A	Eau dure	28,4°f	
La Chapelle-Saint-Mesmin	A	A	B (dépassements ponctuels de la limite réglementaire)	A	Eau très dure	31,2°f	
Chécy - Echelette (Chécy ouest et Combleux)	A	A	A	A	Eau très dure	35,5°f	
Chécy - Grainloup (centre-ville Chécy)	A	A	A	A	Eau très dure	31,7°f	
Fleury-les-Aubrais	A	A	A	A	Eau peu calcaire	19,3°f	
Ingré - Montabuzard	A	A	A	A	Eau dure	29,1°f	
Ingré - Villeneuve	A	A	A	A	Eau dure	23,0°f	
Mardié et Bou	A	A	A	A	Eau très dure	30,0°f	
Marigny-Les-Usages	A	A	A	A	Eau très dure	32,8°f	
Olivet	A	A	A	A	Eau peu calcaire	16,7°f	
Orléans	A	A	A	A	Eau peu calcaire	16,8°f	
Ormes	A	A	B (dépassements ponctuels de la limite réglementaire)	A	Eau très dure	30,1°f	
Ormes - ZI	A	A	A	A	Eau dure	29,7°f	
Saint-Cyr-en-Val	A	A	A	A	Eau peu calcaire	20,0°f	
Saint-Denis-en-Val	A	A	A	A	Eau peu calcaire	16,5°f	
Saint-Hilaire-Saint-Mesmin	A	A	A	A	Eau peu calcaire	19,3°f	
Saint-Jean-de-Braye	A	A	A	A	Eau dure	21,8°f	
Saint-Jean-de-la-Ruelle	A	A	A	A	Eau peu calcaire	16,8°f	
Saint-Jean-le-Blanc	A	A	A	A	Eau peu calcaire	16,5°f	
Saint-Pryvé-Saint-Mesmin	A	A	A	A	Eau peu calcaire	16,8°f	
Saran	A	A	A	A	Eau dure	23,8°f	
Semoy	A	A	A	A	Eau très dure	31,3°f	Dépassement épisodique

A : Eau de bonne qualité

B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non-conformités limitées

C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation

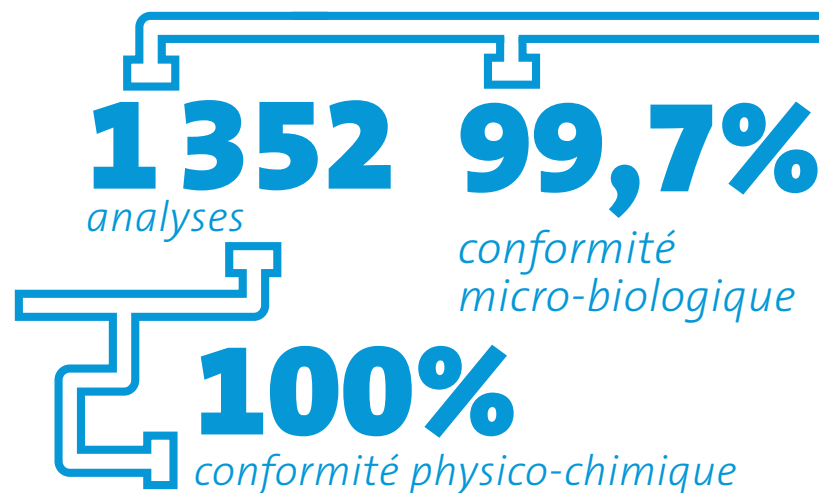
D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

En 2022, le suivi analytique des eaux brutes des deux forages de la Chapelle-Saint-Mesmin (Gouffault et Auvernaise) a été renforcé afin de capitaliser des données sur l'évolution de leur qualité. La collectivité prévoit en parallèle de lancer en 2023 une étude de filière pour le traitement des eaux du forage des Auvernaise.

En ce qui concerne l'auto-surveillance réalisée par les délégataires, on notera en particulier une campagne de prélèvements réalisés par Véolia sur différentes antennes du réseau d'eau potable de la DSP nord-est, afin de mesurer la présence (ou non) et les taux de CVM (Chlorure de Vinyle Monomère), qui peuvent être présents dans l'eau distribuée, dans des cas spécifiques de temps important de séjour de l'eau, pour des canalisations en PVC posées avant 1980. Conformément aux préconisations de l'ARS, un cycle de 4 prélèvements pour un même point d'analyse doit être réalisé afin de pouvoir déterminer la conformité ou non de l'eau délivrée.

Suite au cycle d'analyses menées par Véolia sur différentes antennes du réseau d'eau potable, un point de prélèvement a montré un taux de CVM supérieur à

la norme de manière récurrente sur la commune de Mardié. En conséquence, il a été décidé de renouveler la canalisation concernée de manière prioritaire dès l'année 2023.



PARAMÈTRE	dureté (°f)	nitrate (mg/l)	fer (µg/l)	fluor (mg/l)	arsenic (µg/l)	pesticide prédominant
<b>Normes eaux distribuées</b>	<b>aucune</b>	<b>50</b>	<b>200</b>	<b>1,5</b>	<b>10</b>	<b>0,1</b>
<b>Teneur moyenne</b>						
Boigny-sur-Bionne	32,9 °f	< sd (*)	14 µg/l	0,13 mg/l	7,58 µg/l	< sd
Bou	30,0 °f	0,315 mg/l	< sd	0,10 mg/l	0 µg/l	0,029 µg/l
Chanteau	28,4 °f	0,33 mg/l	< sd	0,15 mg/l	2,0 µg/l	< sd
La Chapelle-Saint-Mesmin	31,2 °f	28,6 mg/l	< sd	0,284 mg/l	3,0 µg/l	0,128 µg/l
Chécy Grainloup	31,7 °f	0,5 mg/l	< sd	0,10 mg/l	< sd	< sd
Chécy l'Échelette	35,5 °f	2,97 mg/l	< sd	0,11 mg/l	< sd	< sd
Combleux	35,5 °f	2,97 mg/l	< sd	0,11 mg/l	< sd	< sd
Fleury-les-Aubrais	19,3 °f	0,386 mg/l	2 µg/l	0,175 mg/l	3,3 µg/l	0,0004 µg/l
Ingré Villeneuve	23,0 °f	17,5 mg/l	< sd	0,20 mg/l	< sd	< sd
Ingré Montabuzard	29,1 °f	18,6 mg/l	< sd	0,23 mg/l	< sd	0,024 µg/l
Mardié	30,0 °f	0,315 mg/l	< sd	0,10 mg/l	< sd	0,029 µg/l
Marigny-les-Usages	32,8 °f	< sd	< sd	0,15 mg/l	3,0 µg/l	< sd
Olivet	16,7 °f	11,9 mg/l	60 µg/l	0,127 mg/l	3,25 µg/l	0,035 µg/l
Orléans	16,8 °f	3,54 mg/l	6 µg/l	0,122 mg/l	5,3 µg/l	0,048 µg/l
Ormes	30,1 °f	32,2 mg/l	< sd	0,21 mg/l	< sd	0,102 µg/l
Saint-Cyr-en-Val	20,0 °f	1,08 mg/l	< sd	0,07 mg/l	7,2 µg/l	< sd
Saint-Denis-en-Val	16,5 °f	3,56 mg/l	< sd	0,12 mg/l	< sd	0,048 µg/l
Saint-Hilaire-Saint-Mesmin	19,3 °f	9,53 mg/l	< sd	0,10 mg/l	4,9 µg/l	0,015 µg/l
Saint-Jean-de-Braye	21,8 °f	< sd	2 µg/l	0,10 mg/l	2,5 µg/l	0,096 µg/l
Saint-Jean-de-la-Ruelle	16,8 °f	5,96 mg/l	< sd	0,122 mg/l	< sd	0,048 µg/l
Saint-Jean-le-Blanc	16,5 °f	3,56 mg/l	< sd	0,12 mg/l	< sd	0,048 µg/l
Saint-Pryvé-Saint-Mesmin	16,8 °f	3,54 mg/l	< sd	0,122 mg/l	< sd	0,048 µg/l
Saran	23,8 °f	14,8 mg/l	6 µg/l	0,193 mg/l	3,7 µg/l	0,017 µg/l
Semoy	31,3 °f	< sd	< sd	0,18 mg/l	< sd	0,013 µg/l

### 3.3. INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX

La valeur de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable est comprise entre 0 et 120. Elle est obtenue en effectuant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C, telles que décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

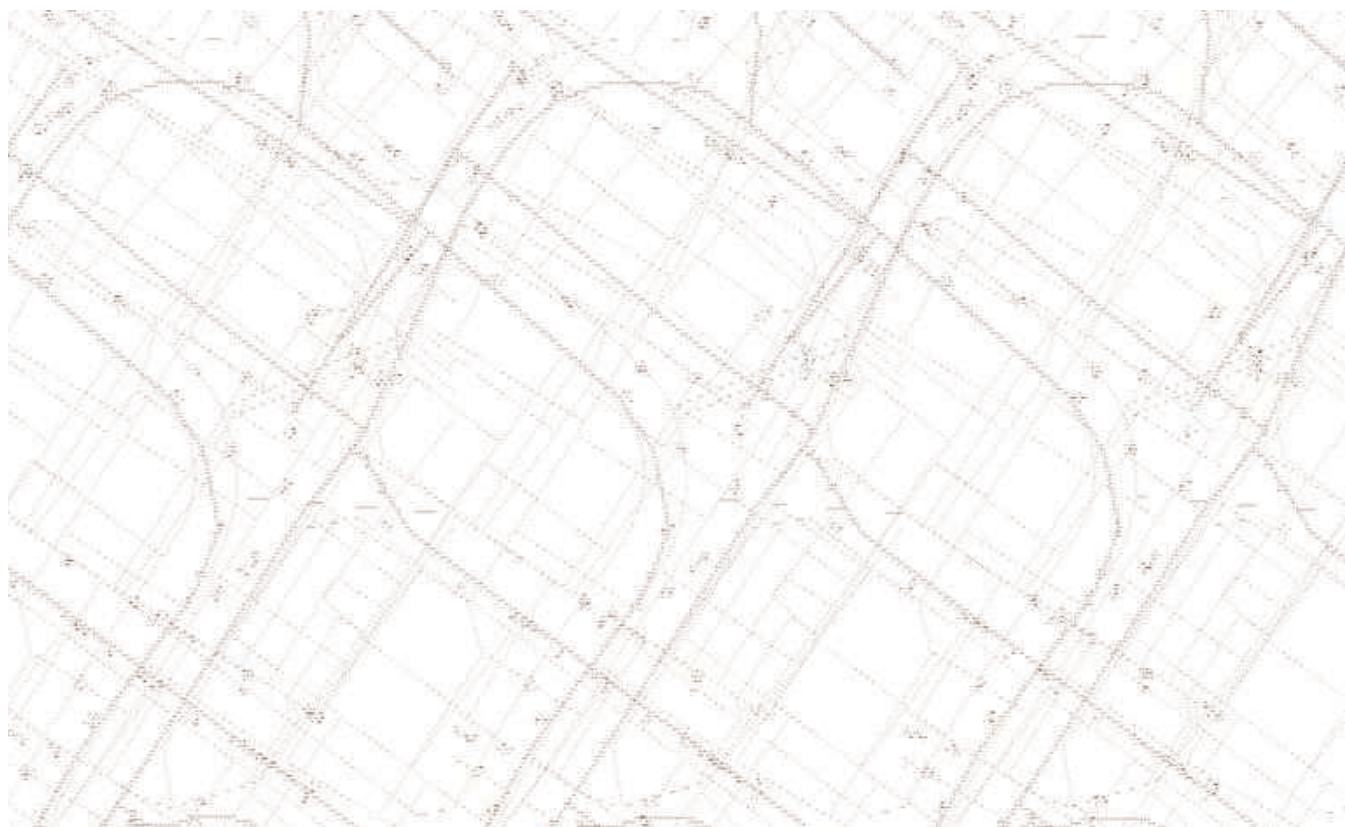
L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D2224-5-1 du CGCT.

- ≡ Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis ;
- ≡ les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

En 2022, la valeur de l'indice de connaissance patrimoniale sur les services en régie de la Métropole a augmenté de 10 points (soit 97) grâce à la mise en œuvre d'un outil de suivi de recensement géoréférencé des fuites dans une base unique de suivi pour l'ensemble des communes.

Sur les services en DSP, la valeur de cet indice est comprise pour l'année 2022 entre 96 et 120. Pour la seconde année consécutive, on note sur l'année 2022 une amélioration de cet indice sur la DSP nord-est (en passant de 85 en 2020, à 105 en 2021, puis 115 en 2022), grâce à la mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations.

Extrait de plan du Système d'Information Géographique





	NOMBRE DE POINTS	VALEUR	POINTS POTENTIELS
<b>PARTIE A : PLAN DES RÉSEAUX (15 points)</b>			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RÉSEAUX</b>			
<b>(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)</b>			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	50%	12
<b>PARTIE C : AUTRES ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RÉSEAUX</b>			
<b>(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)</b>			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>TOTAL (INDICATEUR P103.2B)</b>	<b>120</b>	<b>-</b>	<b>97</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95 %, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95 %, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

Par ailleurs, pour des besoins précis et lorsque les données cartographiques s'avèrent insuffisamment précises (sur les paramètres x, y et z), l'exploitant du service d'eau potable peut être amené à devoir

réaliser des **investigations complémentaires** pour rechercher et localiser de manière précise le réseau d'eau potable.



### 3.4. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU

#### 3.4.1. Rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} \times 100$$

À titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{Part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

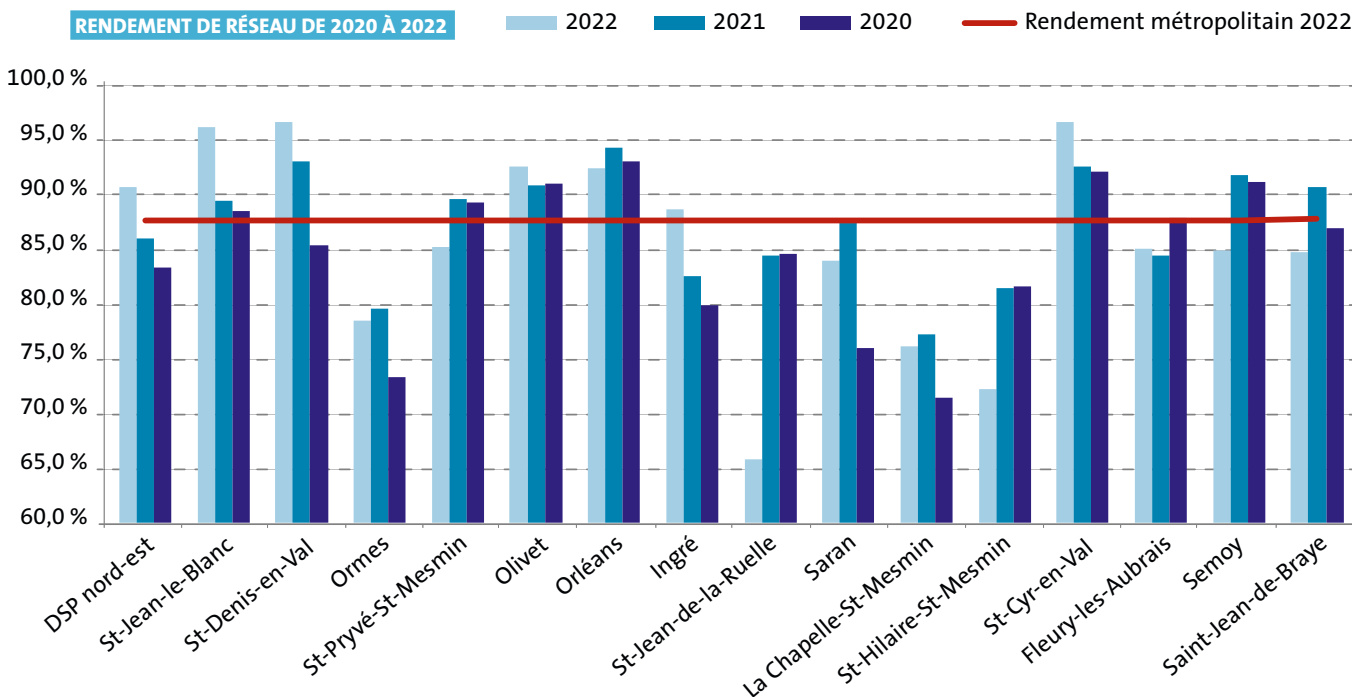
Pour l'année 2022, le rendement de réseau pour l'ensemble du territoire métropolitain est de **87,36 %** (contre 87,58 % en 2021).

Le rendement de réseau moyen de chaque service d'eau potable s'élève à 85,25 % (contre 86,93 % en 2021).

Parmi les évolutions notables de l'année 2022, on peut noter des améliorations certaines sur plusieurs périmètres (Saint-Jean-Le-Blanc, Ingré, Saint-Denis-en-Val et la DSP nord-est) grâce à la réalisation de plusieurs campagnes de recherches ciblées de fuites suivies des réparations effectives.

A contrario, les rendements 2022 se dégradent sur d'autres (en particulier sur Saint-Jean-de-la-Ruelle, Saint-Hilaire-Saint-Mesmin et Semoy) en raison de fuites importantes sur les canalisations. Ceci met en exergue un besoin en termes de renouvellement de réseau sur certains secteurs, mais également une sécurisation de la relève des compteurs d'eau - avec le déploiement de la télérelève sur les périmètres non équipés à compter de 2024 - et une meilleure détection des fuites avec la mise en place de la sectorisation sur les secteurs non actuellement non équipés.

**87,36%**  
 rendement  
 de réseau  
 Métropolitain



### 3.4.2. Indice linéaire des volumes non comptés

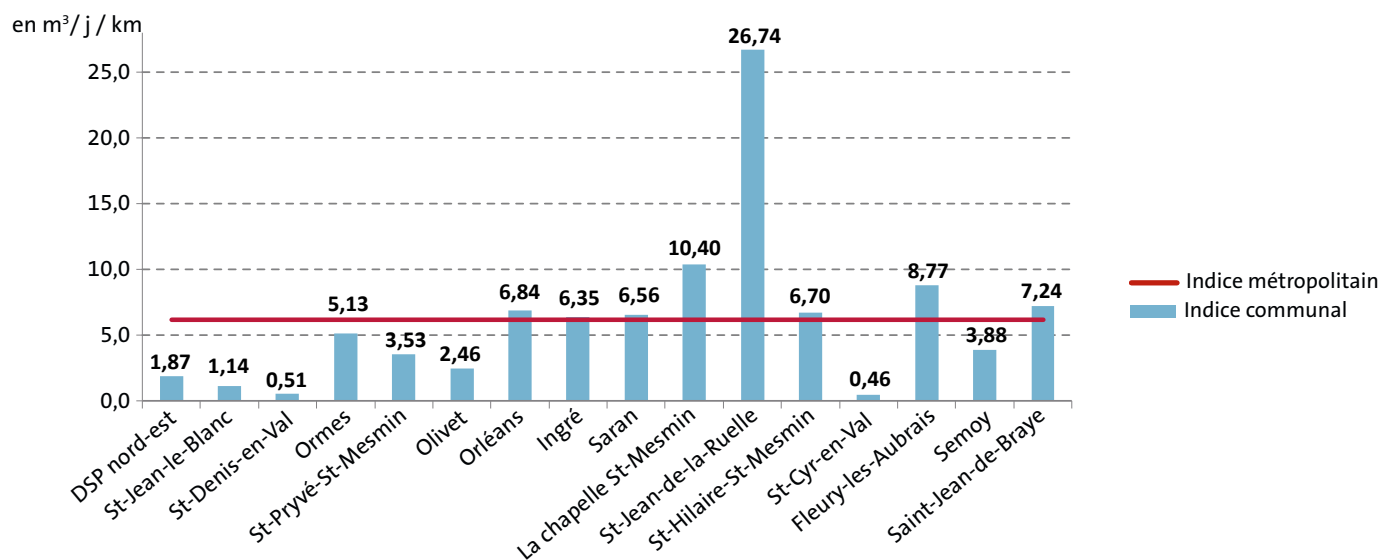
Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des volumes non comptés pour l'ensemble du territoire métropolitain est de **6,15 m³/jour/km** (contre 4,49 en 2021), quasiment égal à l'indice moyen de chaque service d'eau potable (6,16 m³/jour/km).

Indice linéaire des volumes non comptés =

$$\frac{V_4 - V_7}{365 \times \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

#### INDICE LINÉAIRE DES VOLUMES NON COMPTÉS 2022



### 3.4.3. Indice linéaire de pertes en réseau

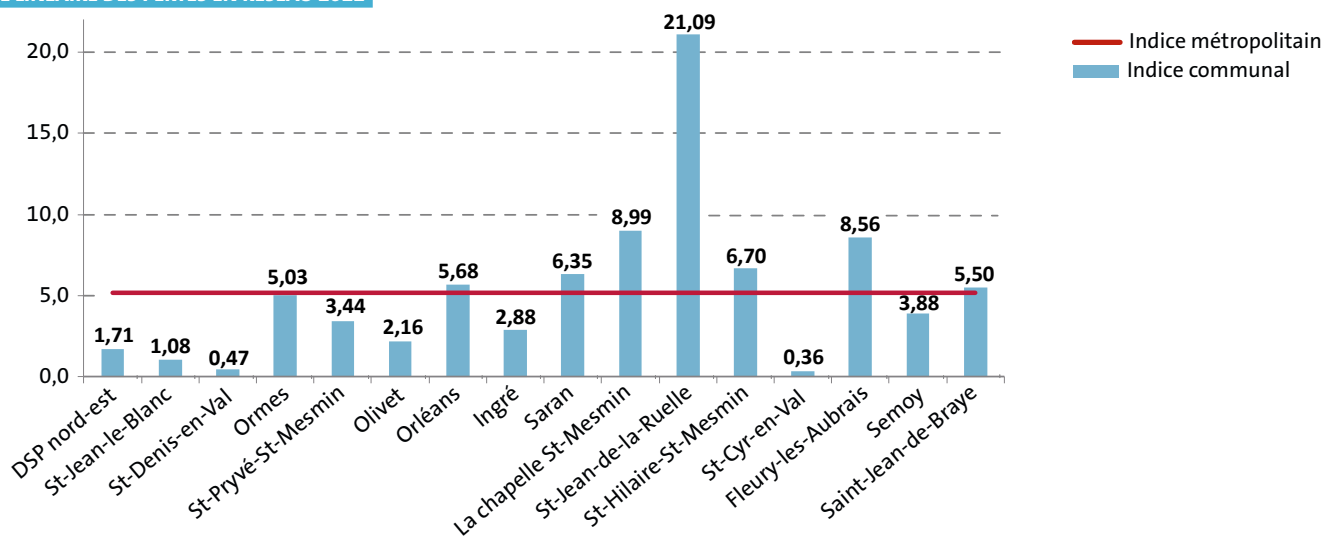
Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les

volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des pertes pour l'ensemble du territoire métropolitain est de **5,17 m³/jour/km** (contre 3,387 m³/jour/km en 2021). L'indice linéaire des pertes moyen de chaque service d'eau potable s'élève à 5,24 m³/jour/km.

Indice linéaire des pertes en réseau =  $\frac{V_4 - V_6}{365 \times \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$

#### INDICE LINÉAIRE DES PERTES EN RÉSEAU 2022







Reprise des réseaux  
 carrefour Jules  
 Guesde et rue  
 Jean Jaurès à  
 Fleury-les-Aubrais

### 3.4.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire), divisée par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées mais exclut les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

En 2022, **10 682 ml de réseau** ont pu être renouvelés sur différentes communes d'Orléans Métropole (contre 12 175 ml en 2021), soit un taux moyen de renouvellement sur l'ensemble du territoire de **0,75 %** sur les 5 dernières années.

Des outils d'aides à la décision de renouvellement sont mis en œuvre par les exploitants du service d'eau potable. À titre d'exemple Veolia utilise un outil multi-critères, dénommé MOSARE (MODèle Statistique d'Analyse des Réseaux d'Eau) qui croise des données relatives à l'âge des canalisations, leur type de matériau, le nombre de défaillances réseau, ...

#### Expertises techniques réalisées par les délégataires

En parallèle, plusieurs techniques d'expertise de l'état des canalisations en fonte, servant d'aides à la décision pour leur éventuel renouvellement, sont mises en œuvre par les délégataires du service d'eau potable.

Ainsi, Veolia a pu réaliser en 2022 deux prélèvements et analyses métallographiques rue de la Fromentée et rue de Chemeau sur la commune de Saint-Denis-en-Val, afin d'expertiser la perte d'épaisseur de la fonte et d'établir précisément l'échéance à laquelle il conviendra de renouveler les canalisations.

De son côté le délégataire Suez utilise la méthode « E-Pulse », non-intrusive, qui permet de localiser les zones de fragilités sur le réseau grâce à l'émission d'ondes acoustiques de basses fréquences entre deux points de contact préalablement posés sur la canalisation concernée. La vitesse de propagation de l'onde permet ainsi d'évaluer l'épaisseur de paroi résiduelle de la canalisation et de déterminer par conséquent le seuil de criticité au-delà duquel il conviendra de procéder à son renouvellement.

Dans la continuité des expertises menées à l'automne 2021, le délégataire a mené de nouvelles expertises en 2022 dans 2 secteurs du centre d'Orléans ayant des canalisations en fonte (rue d'Angleterre sur 270ml et 380ml sur plusieurs rues du secteur Java). À titre d'exemple, le degré de criticité des canalisations expertisées en 2022 est représentée ci-après et a permis d'acter la nécessité (ou pas) de procéder à leur renouvellement.



Expertise "E-Pulse" (Suez) quartier Pasteur

### 3.4.5. Branchements en plomb

La réglementation applicable en matière d'eau potable, destinée à la consommation humaine (décret n°2001-1220 du 20 décembre 2001 relatif aux eaux destinées à la consommation humaine, à l'exclusion des eaux minérales naturelles), prise en application de la directive européenne n°98/83CE du 03/11/1998, vise la baisse du plomb dans l'eau.

La quantité maximale admissible en plomb est de **10 microgrammes** par litre depuis 2013. L'objectif est de supprimer les branchements plomb sur l'ensemble des réseaux de distribution public.

Sur le territoire d'Orléans Métropole, le nombre de branchements d'eau potable en plomb restant au 31/12/2022 s'élève à **1 886** (contre 2 508 au 31 décembre 2021), soit **une diminution de 622 branchements en plomb** (-33 %) effectuée durant l'année.

On notera notamment la suppression de 500 branchements plomb sur la ville d'Orléans (conformément aux dispositions contractuelles prévues dans le contrat de DSP de l'Orléanaise des Eaux), qui vient se cumuler aux suppressions réalisées sur les communes de Saint-Jean-Le-Blanc, Fleury-Les-Aubrais, Saint-Jean-de-la-Ruelle et La Chapelle-Saint-Mesmin dans le cadre d'opérations travaux effectuées sous la maîtrise d'ouvrage d'Orléans Métropole.



Recherche de fuite  
par écoute acoustique  
(Véolia)

#### BRANCHEMENTS EN PLOMB

	Nombre au 31/12/2020	Nombre au 31/12/2021	Delta en nb
DSP nord-est	3	0	-3
Saint-Jean-le-Blanc	241	202	-39
Saint-Denis-en-Val	0	0	0
Ormes	68	67	-1
Saint-Pryvé-Saint-Mesmin	0	0	0
Olivet	0	0	0
Orléans	1278	778	-500
Ingré	0	0	0
Saran	0	0	0
La Chapelle-Saint-Mesmin	616	594	-22
Saint-Jean-de-la-Ruelle	259	234	-25
Saint-Hilaire-Saint-Mesmin	0	0	0
Saint-Cyr-en-Val	0	0	0
Fleury-les-Aubrais	42	11	-31
Semoy	0	0	0
Saint-Jean-de-Braye	1	0	-1
<b>TOTAL</b>	<b>2 508</b>	<b>1 886</b>	<b>-622</b>



Travaux de remplacement de branchements en plomb à Saint-Jean-le-Blanc (Véolia)

### 3.5. INDICE D'AVANCEMENT DE PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, ...). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- ≈ 0 % : aucune action ;
- ≈ 20 % : études environnementale et hydrogéologique en cours ;
- ≈ 40 % : avis de l'hydrogéologue rendu ;
- ≈ 50 % : dossier déposé en préfecture ;
- ≈ 60 % : arrêté préfectoral ;
- ≈ 80 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) ;

≈ 100 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

De manière globale, l'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau est de **60 %** sur l'ensemble des DUP dont la procédure est finalisée.

Une seule procédure de DUP reste à finaliser sur le forage d'eau potable « Les Plantes » situé sur la commune d'Ormes, la démarche ayant été engagée en fin d'année 2018 par Orléans Métropole. Les études hydrogéologiques et environnementales se sont poursuivies et la fin de cette procédure est prévue pour l'année 2024 au plus tard.

COMMUNES	NOM DU CAPTAGE	ÉTAT DES LIEUX RELATIF À LA PROTECTION RÉGLEMENTAIRE	INDICE D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE
Boigny-sur-Bionne	Boigny-sur-Bionne	DUP Commanderie	60%
Chécy	Chécy 2 Grainloup	DUP Grainloup Echelette	60%
	Chécy 3 Echelette	DUP Grainloup Echelette	60%
Mardié	Mardié	DUP Bretauche	60%
Chanteau	Chanteau	DUP Chanteau	60%
Marigny-les-Usages	Marigny-les-Usages	DUP Marigny	60%
Fleury-les-Aubrais	Corne de Cerf	DUP Lignerolles Corne de Cerf	60%
	Lignerolles	DUP Lignerolles Corne de Cerf	60%
Ingré	Montabuzard	DUP Montabuzard Villeneuve	60%
	Villeneuve	DUP Montabuzard Villeneuve	60%
La Chapelle-Saint-Mesmin	Auvernais	DUP Auvernais Gouffaut	60%
	Gouffaut	DUP Auvernais Gouffaut	60%
Ormes	Les Plantes	<i>Absence de DUP - procédure en cours</i>	20%
	Zone industrielle	DUP Les Varennes	60%
Olivet	Les Épinettes	DUP Épinettes Ardillère	60%
	Ardillère	DUP Épinettes Ardillère	60%
Orléans	Bouchet	DUP forage du Val	60%
	Clos des Bœufs	DUP forage du Val	60%
	Le Gouffre	DUP forage du Val	60%
	Pouponnière	DUP forage du Val	60%
	Theuriet	DUP forage du Val	60%
	La Saussaye (forage n°3)	DUP L'Oiselière	60%
	L'Oiselière (forage n°5)	DUP L'Oiselière	60%
L'Oiselière (forage n°6)	DUP L'Oiselière	60%	
Saran	Fontaine à Mignan	DUP Tuilerie	60%
	Tuilerie	DUP Tuilerie	60%
Saint-Hilaire-Saint-Mesmin	Saint-Hilaire-Saint-Mesmin	DUP Fleur de Lys	60%
Saint-Cyr-en-Val	Saint-Cyr-en-Val	DUP Saint-Cyr-en-Val	60%
Semoy	Semoy	DUP Semoy	60%
Saint-Jean-de-Braye	Belaude	DUP Belaude	60%



### 3.6. ACTIONS DE SOLIDARITÉ

#### Le Fond Unifié Logement

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le Fonds Unifié Logement (FUL) est géré par Orléans Métropole sur les 22 communes de son territoire.

Dans les conditions définies par son règlement intérieur commun avec le FUL du Conseil Départemental du Loiret, il apporte des aides financières sous forme de subventions et/ou d'abandons de créances à des personnes occupant régulièrement leur logement, qui se trouvent dans l'impossibilité d'assumer leurs obligations relatives au paiement des fournitures d'eau, d'énergie et de services téléphoniques. Des échanges avec les partenaires ont débuté courant 2021 afin de revoir le règlement d'attribution des aides du FUL, actuellement trop contraignant.

Une convention de partenariat a été conclue avec les délégataires d'eau potable. Les demandes d'aides sont instruites par le service habitat et logement de la collectivité en liaison avec les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), l'Espace Ressource Logement ou les Maisons du Département.

En 2022, le FUL de la Métropole a ainsi aidé 3 ménages pour un total de 692,81 €.

En contrepartie, les délégataires d'eau potable ont consenti à un montant équivalent d'abandons de créance sur les factures des ménages concernés.

Dans ce contexte de faible mobilisation des aides du FUL, l'année 2022 a été marquée par une concertation avec l'ensemble des partenaires du FUL visant à assouplir les conditions d'attribution des aides. Celle-ci a abouti à la rédaction d'un nouveau règlement intérieur, adopté en fin d'année 2022 et applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

#### Les fonds contractuels d'aides curatives au paiement des factures d'eau

En sus du FUL, des modalités contractuelles spécifiques peuvent prévoir des dispositifs complémentaires d'aides au règlement d'impayés de factures d'eau. C'est le cas sur les communes d'Orléans, Olivet et Saint-Pryvé-Saint-Mesmin où le délégataire abonde à un fonds d'aide eau potable.

En fin d'année 2021, des modifications ont été apportées au règlement d'attribution des aides pour le paiement des factures d'eau potable de l'Orléanaise des Eaux avec la conclusion d'une nouvelle convention conclue entre le Centre Communal d'Action Sociale de la ville d'Orléans et le délégataire.

Dans un contexte récurrent de faible mobilisation du fond d'aides des « Chèques O », ce nouveau règlement vise à assouplir les règles d'attribution des



aides afin de solder les situations d'impayés et ainsi permettre une meilleure mobilisation de ce fond d'aides contractuel (avec notamment un quadruplement des aides attribuées en 2022).

Au global, l'ensemble des dispositifs existants (FUL et fonds contractuels) a représenté en 2022 un montant total d'abandons de créances de **2 133,22 euros TTC**.

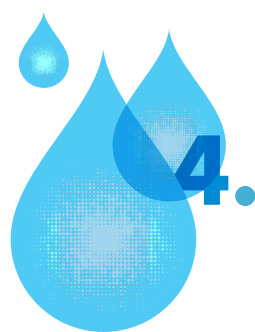
#### L'insertion sociale

En partenariat avec la « Maison de l'emploi du bassin d'Orléans », des clauses d'insertion sociales sont inscrites dans plusieurs contrats de DSP et marchés métropolitains. Dans ce cadre, les délégataires ou prestataires du service public d'eau potable s'engagent à confier un volume d'heures sur la durée du contrat à des associations d'insertion sociale, telles que Respirer, Orléans Insertion Emploi,...

Dans ce cadre, des activités telles que l'entretien des espaces verts attenants aux sites de production d'eau potable, le magasinage, ainsi que des postes d'opérateurs réseaux (en alternance et en CDI) sont réalisées.

Durant l'année 2022, un total de **5 107 heures** a pu être ainsi effectué par 31 participants (dont 91% de travailleurs avec un niveau d'études inférieur au baccalauréat et 24% âgés de moins de 24 ans) au titre d'actions d'insertion sociale.

Enfin, sur le volet préventif, des associations d'accompagnement au logement animent deux appartements pédagogiques (un au nord et un au sud de la Métropole) qui ont notamment pour thèmes les gestes d'économie d'eau et de chauffage.



## 4. ÉLÉMENTS FINANCIERS

### 4.1. MODALITÉS DE TARIFICATION

Les tarifications sont de type binôme pour l'ensemble des communes de la Métropole et comportent ainsi une part fixe (ou abonnement) et une part variable (prix au m<sup>3</sup> consommé).

Le prix du mètre cube d'eau potable se décompose de la manière suivante :

≈ La part « service public de l'eau potable » est constituée de la part fixe annuelle et de la part proportionnelle au volume d'eau consommé. Celles-ci sont recalculées chaque année afin de tenir compte de l'évolution du coût du service ; elles permettent de recouvrer les coûts liés à la production et à la distribution d'eau potable.

Selon le mode de gestion du service, la facturation et le recouvrement du service de l'eau potable peuvent être assurés par le délégataire en charge du service ou par la collectivité pour les services assurés en régie. Le cas échéant, la part service public de l'eau potable peut ainsi comprendre :

Une part (fixe et variable), fixée par le contrat de délégation, destinée au délégataire et correspondant aux charges du service qu'il assume ;

Une part (fixe et variable) revenant à Orléans Métropole pour couvrir les dépenses restant à sa charge.

≈ La part « redevances Agence de l'Eau » : elle est due par le service d'eau (soit la collectivité pour les services assurés en régie, soit le délégataire en charge du service). Cette part est constituée de deux redevances distinctes :

La redevance « prélèvement sur la ressource en eau » : elle est due par le service d'eau à l'Agence de l'Eau (Loire-Bretagne en ce qui concerne le périmètre d'Orléans Métropole), en fonction des volumes prélevés dans le milieu naturel. Le service d'eau concerné la répercute sur la facture des usagers ;

La redevance « pollution de l'eau d'origine domestique » : selon le principe du pollueur-payeur, les consommateurs d'eau payent une redevance liée à la pollution à l'agence de l'eau. Cette redevance est calculée en fonction de la pollution produite par les abonnés du service d'eau un jour normal du mois d'activité maximale. Elle est reversée par

la suite aux collectivités pour les aider à financer leurs projets de collecte ou d'épuration.

≈ La « taxe sur la valeur ajoutée » (TVA) s'applique sur l'ensemble des composantes du prix de l'eau potable ; son taux est de 5,5 %.

### 4.2. TARIFS DU SERVICE DE L'EAU

La facture d'eau potable établie sur une consommation type de 120 m<sup>3</sup> s'élève en moyenne, toutes parts confondues, sur les 22 communes du territoire à :

≈ 189,64 euros TTC au 1<sup>er</sup> janvier 2023, correspondant à un prix au m<sup>3</sup> de 1,5803 euro TTC ;

≈ 183,04 euros TTC au 1<sup>er</sup> janvier 2022, correspondant à un prix au m<sup>3</sup> de 1,5253 euro TTC ;

≈ 176,95 euros TTC au 1<sup>er</sup> janvier 2021, correspondant à un prix au m<sup>3</sup> de 1,4746 euro TTC.

Pour la seconde année consécutive, après plusieurs années de relative stabilité des prix de l'eau, la facture moyenne type 120 m<sup>3</sup> d'eau évolue de nouveau à la hausse dans un contexte de forte inflation couplée à une crise de l'énergie. On constate en conséquence une augmentation de + 6,60 euros TTC, soit une hausse de 3,60% par rapport à l'année 2022 de la facture moyenne métropolitaine 120 m<sup>3</sup>.

En ce qui concerne les communes relevant de contrats de DSP, la « part délégataire » est actualisée selon la formule de révision prévue au contrat, établie sur la base d'indices publiés par l'INSEE (indices TP10a « Index travaux publics base 2010 » / FSD2 « Frais et services divers », indices énergie...), qui accusent en grande majorité une hausse significative.

En ce qui concerne la « part collectivité » perçue par la Métropole, le conseil métropolitain a approuvé par délibération du 15 décembre 2022 une indexation des tarifs de 5% maximum pour l'année 2023 pour les communes ayant un montant de facture 120m<sup>3</sup> inférieur à 207€ TTC (correspondant à la facture médiane métropolitaine), afin de couvrir la hausse du prix de l'énergie et des réactifs nécessaires à la production de l'eau potable.

En ce qui concerne la redevance préservation des ressources en eau perçue par les délégataires pour le compte de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, l'année

2023 étant la dernière année d'exécution des différents contrats de DSP, un ajustement du montant de la redevance a dû être réalisé - soit à la hausse soit à la baisse selon le solde du fonds de cette redevance pour contrats de DSP - visant à le solder en fin d'année.

Comme le graphique ci-dessous le représente, au 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

- ≈ La facture d'eau potable des 8 communes dont le service est géré en DSP de type concession comprend une part délégataire et une part organismes ;
- ≈ La facture d'eau potable des 5 communes dont le service est géré en DSP de type affermage comprend une part collectivité, une part délégataire et une part organismes ;
- ≈ La facture d'eau potable des 9 communes dont le service est géré en régie comprend une part collectivité et une part organismes.

Un exemple des factures d'eau (base 120m<sup>3</sup>) émises sur chaque commune du territoire est présenté en annexe 2.



Prix moyen/m<sup>3</sup>

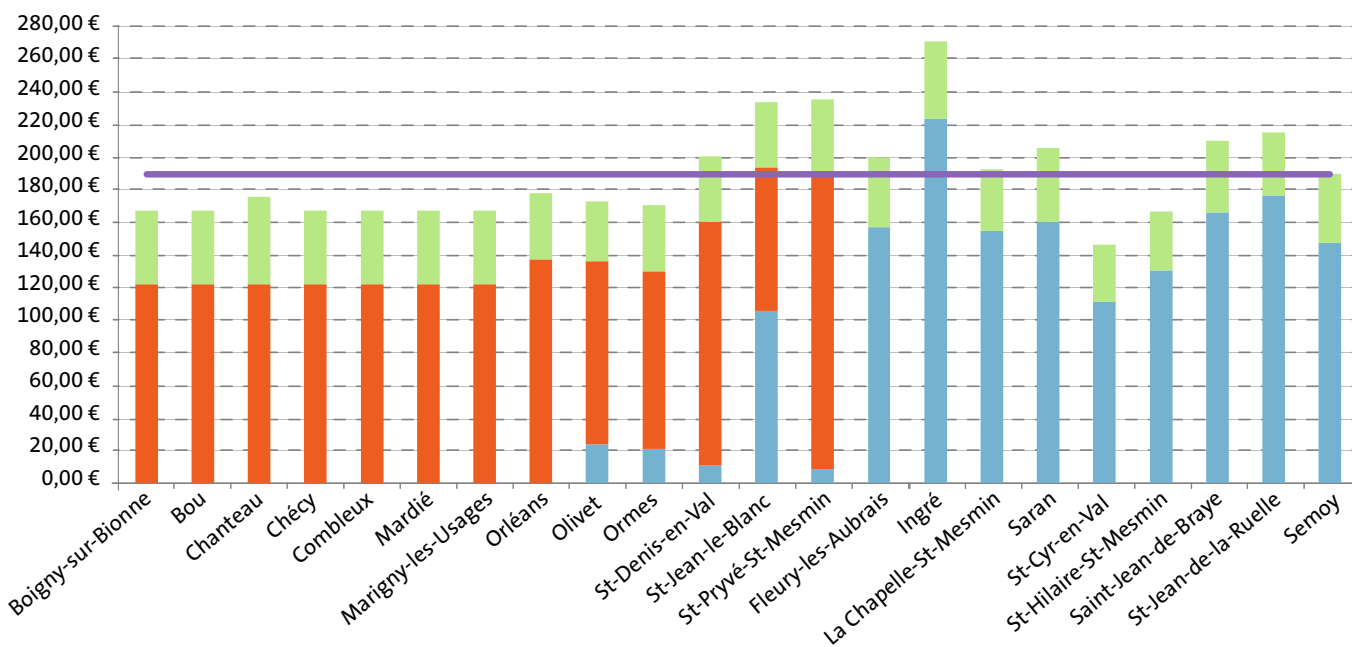
**1,5803€** TTC

au 1<sup>er</sup> janvier 2023

(1,5253€ TTC au 1<sup>er</sup> janvier 2022)

**MONTANT DE LA FACTURE EAU POTABLE 120 M<sup>3</sup> AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2023**

■ Part collectivité ■ Part délégataire ■ Part organisme  
— Facture moyenne Métropole





### 4.3. RECETTES DU SERVICE EAU POTABLE

Le tableau, ci-après, permet d'afficher les recettes du service d'eau potable, perçues par les délégataires d'Orléans Métropole, selon le type de prestation, à savoir :

- ≈ la part « exploitation du service » : correspondant à la vente d'eau aux usagers, ainsi que les ventes d'eau en gros ;
- ≈ la part « collectivité et organismes publics » : correspondant à la surtaxe, aux redevances perçues par l'Agence de l'Eau, à la TVA ;
- ≈ la part « travaux réalisés à titre exclusif » : correspondant principalement aux travaux de réalisation des nouveaux branchements sur demande des usagers ;

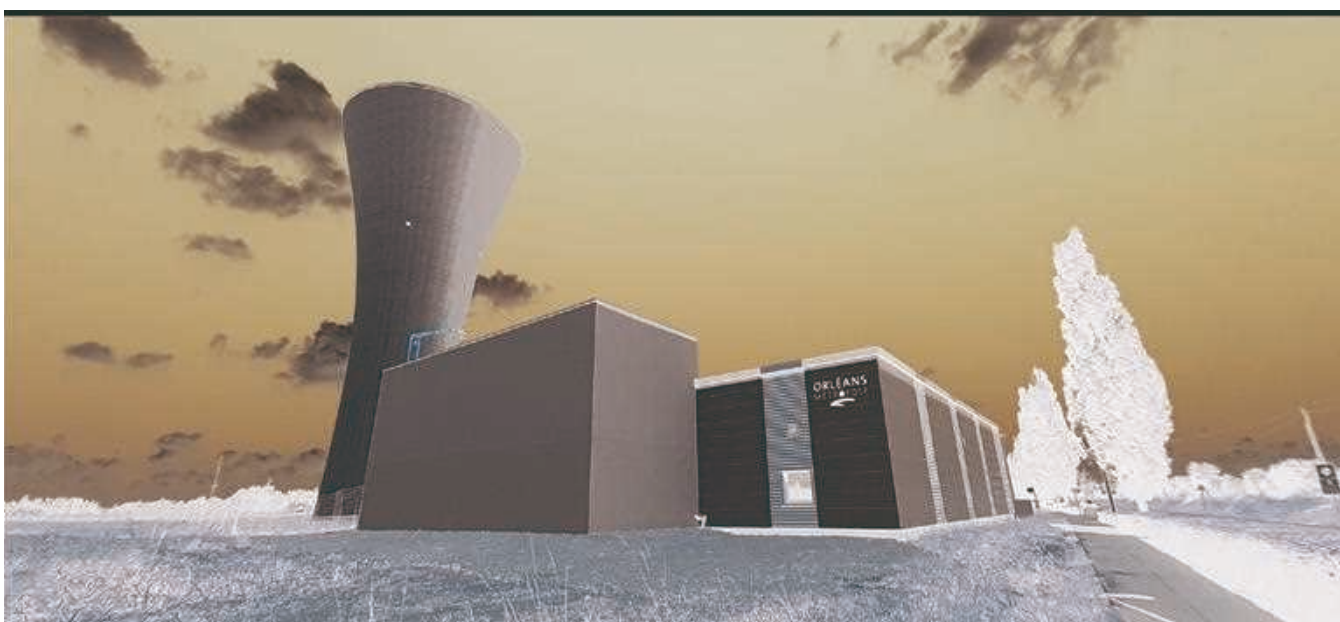
≈ les « produits accessoires » : correspondant aux prestations diverses inscrites dans les bordereaux de prix des contrats du service eau potable.

L'ensemble des recettes d'eau potable perçues sur les territoires en DSP s'élève pour l'année 2022 à plus de 17,4 millions d'euros, en hausse de 2,3% par rapport à l'année précédente (compte-tenu d'une part, de l'évolution des tarifs conformément à la révision annuelle, et d'autre part compte-tenu de l'évolution de la consommation en eau).

La répartition de recettes reste inchangée : les recettes issues de l'exploitation du service d'eau potable représentent **75,7%** des recettes totales perçues par les délégataires ; celles perçues pour le compte de tiers 19,5%, tandis que celles issues des travaux réalisés à titre exclusif en représentent 2,6% et les produits accessoires 2,2%.

#### RECETTES 2022 DU SERVICE D'EAU POTABLE - DSP

COMMUNES / DÉLÉGATAIRES	Exploitation du service	Collectivité et organismes publics	Travaux à titre exclusif	Produits accessoires	Total
Ormes / Véolia	250 497 €	131 841 €	5 909 €	11 568 €	399 815 €
Saint-Denis-en-Val / Véolia	401 946 €	125 632 €	26 553 €	27 717 €	581 848 €
Saint-Jean-le-Blanc / Véolia	288 779 €	467 792 €	27 172 €	21 817 €	805 560 €
Olivet / Eau Olivet	1 273 701 €	531 138 €	92 533 €	109 215 €	2 006 587 €
Orléans / L'Orléanaise des Eaux	9 523 705 €	1 712 238 €	131 455 €	158 537 €	11 525 935 €
Saint-Pryvé-Saint-Mesmin / Suez	437 304 €	97 860 €	9 820 €	14 530 €	559 514 €
DSP nord-est / Véolia	989 663 €	323 318 €	167 549 €	40 983 €	1 521 513 €
	<b>13 165 595 €</b>	<b>3 389 819 €</b>	<b>460 991 €</b>	<b>384 367 €</b>	<b>17 400 772 €</b>



Usine de décarbonation de Saint-Jean-de-Braye

#### 4.4. EXAMEN DU COMPTE ADMINISTRATIF

Le budget annexe eau potable est assujéti au régime général de la TVA : les crédits sont inscrits HT et l'intégralité de la TVA affectant le fonctionnement et l'investissement est récupérée par voie fiscale.

##### RÉSULTATS DU BUDGET ANNEXE

1/ RÉSULTATS COURANTS	CA 2021	CA/CFU 2022
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	-8,181 M€	-9,004 M€
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	9,760 M€	9,684 M€
RÉSULTAT COURANT DE FONCTIONNEMENT	1,579 M€	0,680 M€
RÉSULTAT REPRIS EN FONCTIONNEMENT	0,029 M€	0,224 M€
RÉSULTAT GLOBAL CUMULE DE FONCTIONNEMENT	1,608 M€	0,904 M€
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	-7,776 M€	-5,159 M€
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	7,543 M€	6,507 M€
RÉSULTAT COURANT D'INVESTISSEMENT	-0,233 M€	1,348 M€
RÉSULTAT REPRIS EN INVESTISSEMENT	-1,151 M€	-1,384 M€
RÉSULTAT GLOBAL CUMULE D'INVESTISSEMENT	-1,384 M€	-0,036 M€
2/ REPORTS EN N+1	CA 2021	CA/CFU 2022
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT REPORTÉES EN N+1	-4,722 M€	-3,799 M€
RECETTES D'INVESTISSEMENT REPORTÉES EN N+1	0,307 M€	0,307 M€
RECETTES D'EMPRUNTS REPORTÉES EN N+1	4,415 M€	3,114 M€
SOLDE DES REPORTS	0,000 M€	-0,378 M€
3/ AFFECTATIONS ET REPORTS À NOUVEAU	CA 2021	CA /CFU2022
RÉSULTATS À REPORTER EN FONCTIONNEMENT (RECETTES)	1,384 M€	0,414 M€
PART DU RÉSULTAT DE FONCT. AFFECTÉ EN INVEST.	0,224 M€	0,491 M€

En fonctionnement, le montant total des recettes s'élève à 9,684 M€ pour un total de dépenses de 9,004 M€. Le résultat courant de fonctionnement de l'exercice s'élève à 0,680 M€. Après reprise de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2021 pour 0,224 M€, l'excédent disponible avant affectation des résultats s'élève ainsi à 0,904 M€.

En investissement, le montant total des recettes s'élève à 6,507 M€ pour un total de dépenses de 5,159 M€, le résultat courant présente un excédent de 1,348 M€. Après reprise du déficit antérieur de 1,384 M€, le résultat cumulé d'investissement s'établit en déficit de 0,036 M€.

Les reports de crédits d'investissement s'élèvent à 3,799 M€ en dépenses et à 3,421 M€ en recettes.

Le résultat final d'investissement fait apparaître un besoin d'affectation de 0,414 M€, à prélever sur le résultat de fonctionnement. Dans ces conditions, la section d'investissement est équilibrée et le résultat disponible à reprendre en section de fonctionnement sur l'exercice 2023 s'élève à 0,491 M€.



## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES EN MILLIONS D'€	BUDGET 2022	CA/CFU 2022	CA 2021
<b>(1) Recettes réelles</b>	<b>10,206 M€</b>	<b>9,616 M€</b>	<b>9,743 M€</b>
. Vente d'eau	7,494 M€	6,931 M€	6,775 M€
. Redevances pollution- autres taxes	1,400 M€	1,392 M€	1,480 M€
. Subventions d'exploitation	0,000 M€	0,000 M€	0,135 M€
. Recettes de branchements	0,260 M€	0,227 M€	0,197 M€
. Ventes de prestations de services (locations de compteurs)	0,847 M€	0,837 M€	0,937 M€
. Autres recettes courantes	0,205 M€	0,228 M€	0,215 M€
. Produits exceptionnels	0,000 M€	0,001 M€	0,003 M€
<b>(2) Recettes d'ordre</b>	<b>0,068 M€</b>	<b>0,068 M€</b>	<b>0,017 M€</b>
<b>(3) Résultat reporté N-1</b>	<b>0,224 M€</b>		
<b>Total recettes de l'exercice</b>	<b>10,498 M€</b>	<b>9,684 M€</b>	<b>9,760 M€</b>

Par rapport à 2021, les recettes réelles de fonctionnement (9,616 M€) sont quasi stables (- ,126 M€).

Les recettes réelles de fonctionnement intègrent notamment :

- ≈ le produit de la vente d'eau (6,931 M€) ;
- ≈ le produit de la redevance de préservation de la ressource en eau et de la redevance pollution pour origine domestique, taxe collectée par la Métropole puis reversée à l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, s'établit à 1,392 M€ ;
- ≈ les recettes de prestations de service facturées aux usagers (locations de compteurs) s'élèvent à 0,837 M€ ;

≈ les autres recettes courantes (0,228 M€) correspondent essentiellement aux redevances de frais de contrôle et d'occupation du domaine public des différentes délégations de service public ;

≈ les recettes de branchements (remboursements de travaux) s'établissent à 0,227 M€ en hausse de 0,030 M€. Les usagers pouvant dorénavant choisir l'entreprise de leur choix pour la réalisation du branchement ;

≈ les produits exceptionnels (0,001 M€) correspondent à des régularisations comptables.



## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES EN MILLIONS D'€	BUDGET 2022	CA/CFU 2021	CA 2021
<b>(1) Dépenses réelles</b>	<b>8,009 M€</b>	<b>7,273 M€</b>	<b>6,871 M€</b>
. Charges à caractère général	4,312 M€	3,808 M€	3,946 M€
. Charges de personnel	1,509 M€	1,452 M€	1,292 M€
. Redevances reversées	1,180 M€	1,174 M€	0,893 M€
. Autres charges de gestion cour.	0,356 M€	0,348 M€	0,324 M€
. Charges financières	0,448 M€	0,334 M€	0,321 M€
. Charges exceptionnelles	0,204 M€	0,155 M€	0,084 M€
. Provisions	0,001 M€	0,002 M€	0,011 M€
<b>(2) Dépenses d'ordre</b>	<b>2,489 M€</b>	<b>1,731 M€</b>	<b>1,309 M€</b>
<b>Total dépenses de l'exercice</b>	<b>10,498 M€</b>	<b>9,004 M€</b>	<b>8,181 M€</b>



Les dépenses réelles de fonctionnement 2022 s'établissent à 7,273 M€ en évolution de + 0,402 M€ par rapport à 2021, en raison principalement de l'augmentation des redevances versées (+0,282 M€), des charges de personnel (+0,160 M€) et des charges exceptionnelles (+0,071 M€) atténuée par la diminution des charges à caractère général (- 0,138 M€). Les dépenses réelles comprennent notamment :

≈ les charges à caractère général (3,808 M€) :

- le coût des prestations externalisées et notamment l'achat d'eau en gros aux délégataires (1,256 M€ contre 1,385 M€ en 2021 soit - 0,129 M€) ;
- le marché d'exploitation des installations de production d'eau potable (0,992 M€ contre 0,742 M€ en 2021, soit + 0,250 M€) ;
- le marché d'exploitation des réseaux d'eau de la commune de Fleury-les-Aubrais (0,126 M€) et le contrat de délégation de service public de la commune d'Ingré (0,350 M€) ;
- une partie des taxes versées à l'Agence de l'eau pour la préservation de la ressource en eau (0,247 M€) ;
- les travaux de branchements et compteurs (0,079 M€) ;
- les dépenses relatives aux fluides (0,052 M€ contre 0,044 M€ en 2021),

- l'entretien et la maintenance des équipements (0,313 M€ contre 0,219 M€ en 2021, soit + 0,094 M€) ;
- l'assistance à Maîtrise d'ouvrage pour l'organisation des services publics de l'eau et de l'assainissement d'Orléans Métropole ainsi qu'un accompagnement en ressources humaines (0,120 M€).

≈ les dépenses relatives à la redevance pollution reversée à l'Agence de l'eau (1,174 M€) ;

≈ les charges de personnel (1,452 M€) ;

≈ les autres charges de gestion courantes (0,348 M€) correspondent aux charges indirectes versées au budget principal ;

≈ les charges exceptionnelles (0,155 M€) correspondent aux annulations de titres sur exercices antérieurs ;

≈ les frais financiers (0,334 M€) ;

≈ les provisions (0,002 M€).



## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES EN MILLIONS D'€	BUDGET 2022	CA/CFU 2022	RESTES À RÉALISER
<b>(1) Dépenses réelles</b>	<b>9,292 M€</b>	<b>4,949 M€</b>	<b>3,799 M€</b>
• Dépenses d'équipement	7,906 M€	3,933 M€	3,799 M€
• Remboursement du capital des emprunts	1,000 M€	0,767 M€	
• Avances sur marchés	0,139 M€		
• Autres dépenses	0,250 M€	0,250 M€	
<b>(2) Dépenses d'ordre</b>	<b>0,568 M€</b>	<b>0,209 M€</b>	
<b>(3) Résultat reporté N-1</b>	<b>1,384 M€</b>		
<b>Total dépenses de l'exercice</b>	<b>11,246 M€</b>	<b>5,159 M€</b>	<b>3,799 M€</b>

Les dépenses réelles d'investissement (4,949 M€) correspondent notamment aux :

≈ dépenses d'équipement réalisées (3,933 M€) dont notamment :

- des travaux pour la construction de l'usine de décarbonatation sur le territoire de la commune de Saint-Jean-de-Braye (0,189 M€) ;
- les travaux sur le réseau d'eau potable sur la ZAE Adelis (0,873 M€) ;
- des divers investissements sur la production de l'eau (0,426 M€), tels que la réhabilitation du réservoir des Hautes Bordes à Semoy ;

- des acquisitions de compteurs à eau (0,191 M€) ;
- des travaux de réhabilitation de canalisations (1,731 M€) principalement sur les communes de :  
Saint Cyr en Val (0,460 M€) ;  
Saint Jean de Braye (0,283 M€) ;  
Fleury-les-Aubrais (0,280 M€) ;  
Saran (0,215 M€) ;  
Saint Jean le Blanc (0,178 M€) ;  
Semoy (0,131 M€) ;  
Saint Denis en Val (0,115 M€).
- Annuités de dette en capital (0,767 M€).



## RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES EN MILLIONS D'€	BUDGET 2022	CA/CFU 2022	RESTES À RÉALISER
<b>(1) Recettes réelles</b>	<b>6,874 M€</b>	<b>3,250 M€</b>	<b>3,421 M€</b>
. Recette de TVA	0,000 M€	0,000 M€	
. Subventions d'investissement	0,560 M€	0,250 M€	0,307 M€
. Recettes d'emprunt	6,114 M€	3,000 M€	3,114 M€
. Autres recettes	0,200 M€	0,000 M€	
<b>(2) Recettes d'ordre</b>	<b>2,989 M€</b>	<b>1,873 M€</b>	
<b>(3) Affectation de N-1</b>	<b>1,384 M€</b>	<b>1,384 M€</b>	
<b>Total recettes de l'exercice</b>	<b>11,246 M€</b>	<b>6,507 M€</b>	<b>3,421 M€</b>

Les recettes d'investissement comprennent l'affectation du résultat (1,384 M€). Les reports sur l'exercice 2023 correspondent principalement à un report de recettes d'emprunt (3,114 M€) et au solde attendu

de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour le schéma directeur de l'eau potable (0,232 M€) et à la préservation des ressources en Eau (0,075 M€).

## 4.5. ENCOURS DE DETTE ET CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

En 2022, un emprunt nouveau a été souscrit pour 3 M€. Au 31 décembre 2022, l'encours de dette du budget annexe Eau Potable s'établit à 14,455 M€.

La capacité d'autofinancement correspond à la part des recettes de fonctionnement qui, après

paiement des dépenses de gestion et de la charge des emprunts, peut être affectée au financement des investissements de l'exercice.

En 2022, la capacité d'autofinancement du budget annexe s'établit à 1,576 M€.

BUDGET ANNEXE EAU	CA 2021	CA/CFU 2022	Evol.
- Recettes courantes de fonctionnement	9,739 M€	9,615 M€	-0,124 M€
- Dépenses courantes de gestion	6,455 M€	6,782 M€	0,328 M€
<b>Épargne de gestion</b>	<b>3,284 M€</b>	<b>2,832 M€</b>	<b>-0,452 M€</b>
- Intérêts (CT + LT)	0,321 M€	0,334 M€	-0,013 M€
- Charges exceptionnelles (*)	0,095 M€	0,156 M€	-0,061 M€
+ Produits exceptionnels (hors cessions) (*)	0,003 M€	0,001 M€	-0,094 M€
<b>Épargne brute</b>	<b>2,871 M€</b>	<b>2,343 M€</b>	<b>-0,528 M€</b>
- Remboursement de capital (hors RA)	0,732 M€	0,767 M€	0,035 M€
<b>Épargne nette</b>	<b>2,139 M€</b>	<b>1,576 M€</b>	<b>-0,563 M€</b>

En rapportant l'encours de la dette du budget annexe au 31 décembre 2022 (14,455 M€) à l'épargne brute déduite du compte administratif (2,343 M€), la capacité de désendettement s'établit à **6,2 ans** fin 2022.

## 4.6. BILAN DES TRAVAUX

### 4.6.1. Travaux sur les ouvrages de production

En 2022, Orléans Métropole et ses délégataires ont mené plusieurs actions importantes sur les ouvrages de production d'eau potable :

#### Semoy - Réhabilitation du réservoir de stockage semi-enterré des Hautes Bordes et de la station de déferrisation-démanganisation

Le réservoir semi-enterré d'une capacité de 600 m<sup>3</sup> sert de stockage d'eau traitée avant distribution sur le réseau communal. Il a été mis en service en 1993.

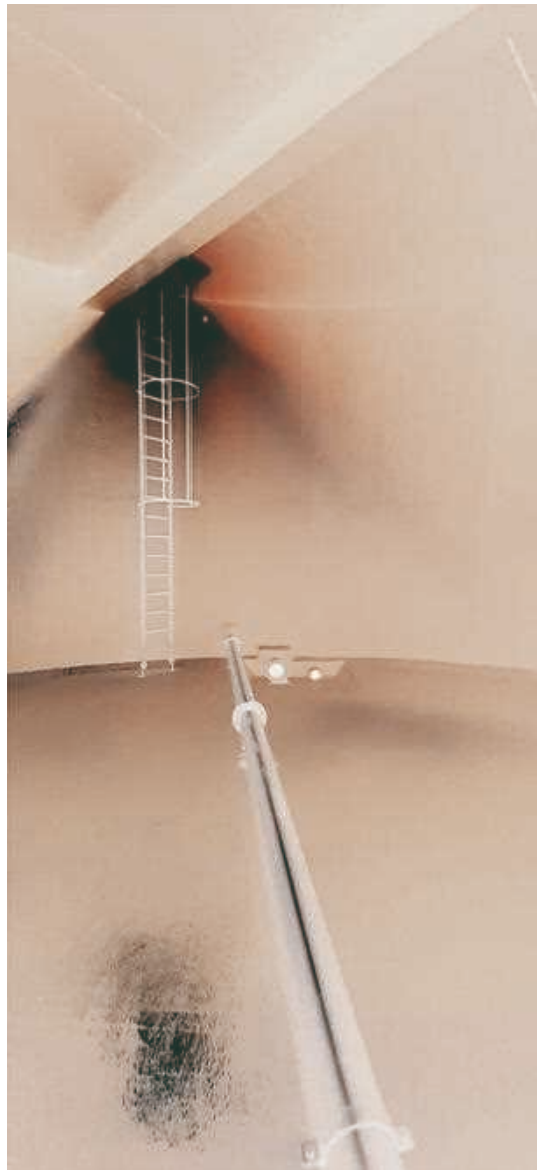
L'ouvrage avait fait l'objet d'un diagnostic détaillé et instrumenté afin de dresser un état des lieux précis et de définir les travaux.

Le programme de travaux concernait :

- ≈ la réhabilitation du génie civil (réparations structurales, isolation thermique, étanchéité de la dalle de couverture et étanchéité de la cuve, l'imperméabilisation de l'intrados de couverture) ;
- ≈ l'amélioration et la mise aux normes des menuiseries et des serrureries ;
- ≈ le renouvellement de l'hydraulique (canalisations, manchettes de traversée de parois) ;
- ≈ l'amélioration et la mise aux normes des moyens d'accès permanents ;
- ≈ la protection des abords et l'aménagement du site.

Par ailleurs, les filtres de la station de traitement du fer et du manganèse mise en service il y a 40 ans présentaient des pertes d'épaisseur. Des travaux ont donc été menés pour renouvelés les filtres et canalisations de la station de traitement.

L'ensemble des opérations ont été réalisées entre juin et septembre 2022. Durant les travaux, les interconnexions avec la commune d'Orléans ont été mobilisées pour assurer la continuité de service.



Réservoir de stockage semi-enterré - Semoy





**Orléans – Usine de déferrisation démantèlement de La Source – Préparation des travaux de construction de la troisième file de traitement**

Une nouvelle usine de production d'eau potable a été construite puis mise en service au cours de l'année 2017. Cette usine, située hors de la zone inondable de la Loire, permet d'une part de secourir l'usine du Val en cas de panne ou d'inondation, et d'autre part de limiter les prélèvements d'eau dans le val d'Orléans, dans un contexte de baisse tendancielle du débit d'étiage du Loiret.

L'usine a été mise en service en 2017 avec deux files de traitements conçues pour retirer l'excès de fer et de manganèse contenues dans l'eau prélevée dans les forages de l'Oiselière à Saint-Cyr-en-Val, pour une capacité de traitement de 835 m<sup>3</sup>/h.

Les travaux engagés en second semestre 2022 sont destinés à la création d'une troisième file de traitement, portant la capacité de production à 1230 m<sup>3</sup>/h, ce qui permettra de renforcer la mobilisation de la ressource de l'Oiselière ainsi que les capacités de secours de l'usine pour Orléans et les communes limitrophes.

Usine de déferrisation démantèlement de La Source



**Orléans – Préparation des travaux de reconstruction du forage de Pouponnière**

L'apparition de percements en partie supérieure de la colonne de forage de La Pouponnière, au nord-ouest d'Orléans, a rendu celui-ci hors d'usage en raison du risque de mélange des nappes inférieures et supérieures, et donc d'une dégradation de la qualité de l'eau prélevée. Pour assurer le maintien de cette ressource stratégique au nord de la Loire, différentes études ont été conduites au cours de l'année 2022 afin de définir les conditions d'intervention pour le comblement du forage actuel et la création d'un nouveau forage à proximité immédiate. La validation du projet par les services sanitaires et environnementaux permet d'envisager l'engagement des travaux au premier trimestre 2023.

**DSP nord-est – Réalisation de travaux de réhabilitation des ouvrages de production**

Parmi les travaux sur les ouvrages de production réalisés en 2022 sous la maîtrise d'ouvrage du concessionnaire Véolia sur la DSP nord-est, on notera :

- ≈ au forage des Hauts Bois à Boigny sur Bionne : le renouvellement des clapets anti-retour, des pompes de forage et du compteur d'exhaure ;
- ≈ à l'usine de l'Echelette à Chécy : le renouvellement des clapets anti-retour, des colonnes et des pompes de forage.

**Travaux divers sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole**

Dans le cadre de la gestion patrimoniale des installations, des consultations ont été lancées en 2022 pour la réalisation de diagnostics caméra de forages et de diagnostics de réservoirs de stockage. Les opérations seront exécutées à partir de l'année 2023.

Par ailleurs, les études de réhabilitation de deux réservoirs ont été menées :

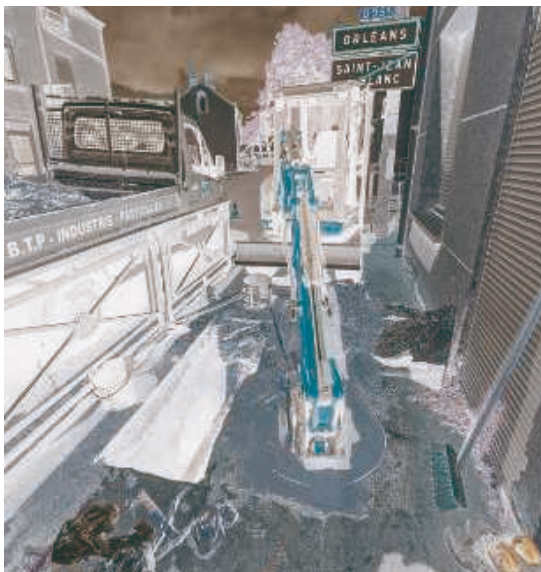
- ≈ réservoir semi-enterré de Lignerolles à Fleury-les-Aubrais ;
- ≈ château d'eau des Chaises à Saint-Jean-de-la-Ruelle.

La consultation pour les travaux sur le site de Lignerolles a permis de sélectionner les entreprises pour des travaux qui seront exécutés en 2023.

## 4.6.2. Travaux sur le réseau de distribution

### La recherche des fuites

En 2022, 137 fuites sur réseaux et 223 fuites sur branchements ont été réparées contre 105 fuites sur réseaux et 196 fuites sur branchements. Cette augmentation du nombre de réparations de casse porte à la fois sur des réparations de fuites visibles (sur chaussée), mais également sur des fuites non visibles détectées lors des campagnes de recherches de fuites (cf ci-après).



Réparation de casse à Saint-Jean-le-Blanc (Véolia)

C'est notamment le cas d'une fuite d'eau non apparente importante, au 1 rue du Général de Gaulle à Saint-Jean-le-Blanc, détectée en juillet 2022 grâce aux prélocalisateurs acoustiques déployés sur le réseau d'eau potable de la commune.

Afin d'améliorer le rendement des réseaux en facilitant la recherche des fuites non visibles, plusieurs communes ont choisi dans le cadre de leur contrat de délégation ou de prestation de service de mettre en place une sectorisation des réseaux. Celle-ci consiste à diviser le réseau d'eau potable d'une commune en zones distinctes (secteurs) sur lesquelles les volumes mis en distribution sont mesurés, enregistrés et transmis quotidiennement à un poste central (enregistreur de données).

Afin d'optimiser l'efficacité de la recherche de fuites, les suivantes peuvent être utilisées :

- **la prélocalisation acoustique** : des enregistreurs de bruit, posés sur des secteurs fragiles, permettent d'analyser les fréquences émises par une fuite ; ils peuvent être fixes ou mobiles.

En 2022, on notera en particulier la pose d'une centaine de prélocalisateurs de fuites par l'Orléanaise des Eaux sur le secteur du quartier



Bourgoigne à Orléans et sa périphérie, faisant suite à un effondrement de chaussée rue de Bourgoigne au mois de janvier, puis à de nouveaux mouvements de terrain à proximité aux mois d'octobre et novembre, ayant engendré l'évacuation de plusieurs immeubles. En raison des risques de rupture de canalisations d'eau potable liés aux mouvements de terrain, un suivi approfondi du secteur a été réalisé durant toute l'année par le délégataire sur plus de 13 km de réseau afin de ne pas provoquer de nouvelles excavations. Ce dossier sera poursuivi en 2023 avec une phase travaux importante : destruction d'habitations, comblement des cavités souterraines et renouvellement des canalisations d'eau potable et des branchements associés ;

- **l'écoute au sol / ou sur vanne** : la localisation électro-acoustique des fuites est effectuée grâce aux vibrations des conduites ;
- **la corrélation acoustique** : la mise en place de deux appareils positionnés sur la canalisation à des distances variables permet de capter une fréquence de bruit représentative d'une fuite et d'en déterminer la position ;
- **la recherche au gaz dans les canalisations** : l'injection de gaz type hélium dans le réseau permet de localiser une fuite s'il y a détection en surface (cette technique étant plus adaptée sur les matériaux peu sonores comme le PVC, l'amiante ou le PEHD).



Plan de déploiement des prélocalisateurs acoustiques - quartier Bourgoigne



En plus du quartier Bourgogne, plusieurs zones de la Métropole ont pu être investiguées en 2022 dans le cadre de **campagnes de recherches de fuites**. À titre d'exemples :

- sur la commune de Ormes : 6 importantes campagnes de recherche de fuite ont été menées par le délégataire ;
- sur la commune de Saint-Denis-En-Val, 3 importantes campagnes de recherche de fuites sur différents secteurs, contribuant pour la seconde année consécutive à une amélioration sensible du rendement de réseau ;
- sur les communes de Ormes et de la DSP nord-est, parmi les faits notables de l'année 2022, on notera l'expérimentation d'une nouvelle technique de recherche de fuite par le délégataire Véolia avec le recours **d'une équipe cynophile, les chiens « renifleurs »**, spécialement dressés à détecter une très faible odeur de chlore gazeux, qui s'échappe du sol lorsqu'une fuite d'eau se produit.

Cette expérimentation, particulièrement probante pour les canalisations en plastique pour lesquelles il est impossible de recourir à la recherche par corrélation acoustique, a été menée sur deux secteurs différents, l'un en milieu rural (secteur de Marigny-Les-Usages) et l'autre en milieu urbain (ZI de Ormes). Les points potentiels de fuite détectés par les chiens ont ensuite fait l'objet d'une confirmation (ou d'une infirmation) par un chercheur de fuite avec un recours aux techniques classiques.

#### Les travaux d'extension et de renouvellement du réseau eau potable

Durant l'année 2022, la collectivité a pu réaliser environ **7,5 km** de travaux de renouvellement et d'extension du réseau d'eau potable, incluant notamment les opérations suivantes :

- **sur la commune de Ingré - ZAC Adelys :**  
Cf « *zoom sur un fait marquant 2022* » : plus de 3,1 km de réseau d'eau potable ont pu être renouvelés dans le cadre de cette opération.



En complément des techniques de recherche de fuites, **la télérelève des compteurs d'eau** permet

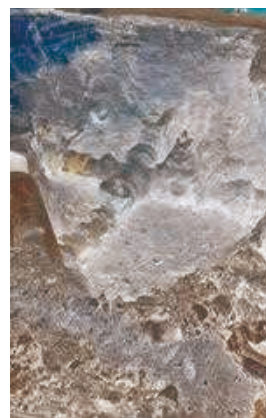


un suivi régulier des consommations d'eau et en conséquence, d'identifier plus facilement les consommations anormales et la détection des fuites sur le réseau.

À ce titre, 6 communes de la Métropole (Fleury-les-Aubrais, Orléans, Olivet, Saint-Denis-en-Val, Saint-Jean-le-Blanc et Saint-Pryvé-Saint-Mesmin) en sont équipées. Toutefois, les difficultés en approvisionnement en modules radio, déjà existantes en 2021 sur certaines communes, ont commencé à se résoudre progressivement durant le second semestre 2022, nécessitant dans l'intervalle une relève des compteurs traditionnelle manuelle.

- **sur la commune de Saint-Cyr-en-Val :**  
**Plus de 1 km** de réseau renouvelés rue Basse et rue d'Olivet
- **sur la commune de Fleury-les-Aubrais :**  
**860 ml** de réseau renouvelés rues Denis Papin, Hector Berlioz, incluant la reprise du carrefour Jules Guesde / Jean Jaurès.

#### Reprise du carrefour Jules Guesde / Jean Jaurès





- **sur la commune de Saran :**  
710 ml renouvelés rues de Montaran.
- **sur la commune de Saint-Jean-le-Blanc :**  
560 ml renouvelés levée de la Chevauchée et rue de Rosette (2<sup>nd</sup>e tranche).
- **sur la commune de Saint-Denis-en-Val :**  
430 ml renouvelés rue de Picherieux.
- **sur la commune de Semoy :**  
310 ml renouvelés rue de l'Alisier et carrefour Monnerie.
- **Sur la commune de Saint-Jean-de-Braye :**  
454 ml renouvelés sur une canalisation en fonte de diamètre 100 mm, lors du tronçon n°3 de l'opération de requalification de la rue de Frédeville sur 454 ml, renouvellement des vannes et branchements existants.

En ce qui concerne les délégataires, plus de 3100 ml de linéaire de réseau ont pu être renouvelés, selon la répartition de la maîtrise d'ouvrage des travaux de renouvellement prévus dans les contrats de DSP. Parmi les opérations notables menées par les délégataires Suez et Veolia, on notera les renouvellements de :

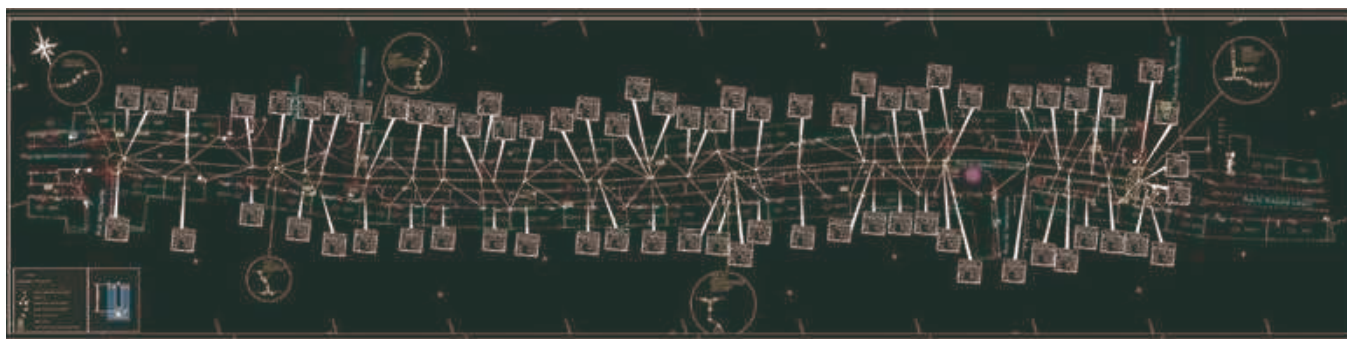
- 1860 ml de linéaire de réseau d'eau potable (et la suppression des branchements en plomb associés) sur différentes rues d'Orléans ;
- 730 ml de réseau d'eau potable rue du Cormier à Olivet ;
- 525ml renouvelés sur la commune de Chécy (DSP nord-est), rue des Courtils et rue du Maréchal Leclerc en coordination avec des opérations de voirie menées par les services de la Métropole, incluant la reprise des branchements d'eau potable associés.



Rue de Frédeville (Saint-Jean-de-Braye)



Canalisation en fonte renouvelée (Semoy)



Recolement rue du Maréchal Leclerc – Chécy

#### 4.7. PROJETS EN VUE D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DU SERVICE À L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

Des projets importants ont été poursuivis par la Métropole en 2022, parmi lesquels :

##### Etat d'avancement de l'étude pour l'organisation des services publics d'eau et d'assainissement de la Métropole

Pour rappel, l'échéance concomitante au 31 décembre 2023 de la plupart des contrats de DSP et marchés publics métropolitains d'eau potable et d'assainissement est l'occasion pour la Métropole d'appréhender de manière globale l'exercice de ces compétences sur l'ensemble du territoire.

Afin de préparer cette échéance majeure, la collectivité s'est adjoint les services d'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) en 2021, pour une mission échelonnée jusqu'à la première année de mise en œuvre de la nouvelle organisation et des contrats qui découleront des choix de l'exécutif métropolitain.

Cette mission d'expertise, réalisée par le groupement mené par CALIA CONSEIL (aspects financiers) assisté par TILIA (aspects techniques) et le cabinet LOIRE-HENOCHSBERG (aspects juridiques), comporte les trois enjeux principaux suivants :

- ≈ l'harmonisation du fonctionnement des services et la mutualisation des compétences ;
- ≈ l'harmonisation des tarifs facturés à l'utilisateur ;
- ≈ la détermination du niveau de service attendu - en termes d'exploitation du service, d'investissements et de services à l'utilisateur.

Les phases 1 (diagnostic général du fonctionnement des services actuels et analyse globale des modes de gestion envisageables) et 2 (préfiguration des orientations futures) se sont déroulées en 2021. L'année 2022 a été marquée par l'aboutissement d'un scénario de gestion pertinent et adapté à l'exercice des compétences sur le territoire d'Orléans Métropole (phase 3 de l'étude) dont les principaux points sont les suivants :

- ≈ maintien de l'externalisation de la production de l'eau potable ;
- ≈ structuration d'une équipe centralisée pour la distribution ;
- ≈ maintien du processus de facturation et de la relation clients en interne sur les territoires en régie ;
- ≈ mise en œuvre d'une stratégie tarifaire à l'échelle des 22 communes conciliant les aspects sociaux et la transition écologique ;
- ≈ maintenir des modes de gestion actuels par commune ;

- ≈ création d'une régie à autonomie financière pour le Service Public Industriel et Commercial (SPIC) d'eau potable.

Les élus ont acté le maintien des modes de gestion existants, c'est-à-dire :

- ≈ sur les territoires déjà délégués : conclusion d'une DSP unique d'une durée de 8 ans pour la gestion des services publics d'eau potable et de défense extérieure contre l'incendie intégrant un niveau d'investissement intermédiaire (maintenance, renouvellement, réhabilitation courante et déploiement de la télérelève sur les territoires non équipés) ;
- ≈ sur les territoires en régie : conclusion d'un marché public d'une durée de 8 ans pour l'exploitation des installations de production d'eau potable ; gestion en interne de la distribution d'eau potable, de la facturation et de la relation usagers.

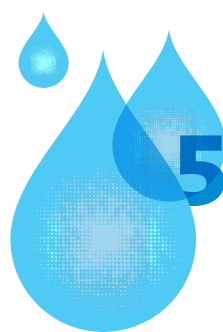
En parallèle, une stratégie tarifaire à l'échelle des 22 communes conciliant les aspects sociaux et de transition écologique a été initiée et a abouti aux premières orientations suivantes :

- ≈ mise en œuvre d'une harmonisation tarifaire linéaire et progressive sur une durée de 7 ans ;
- ≈ mise en œuvre d'une structure tarifaire progressive unique selon 3 tranches de consommation (0-40 m<sup>3</sup> ; 40-120 m<sup>3</sup> ; >120 m<sup>3</sup>).

Ces différentes orientations ont permis de décliner les actions de façon opérationnelle et de débiter la phase 4 de l'étude. Ainsi, l'été 2022 a marqué le lancement de la rédaction des différents dossiers de consultation des entreprises pour les procédures de DSP et de marchés publics. Le calendrier des procédures s'étale jusqu'en 2023 avec une approbation des futurs contrats envisagée en conseil métropolitain de juillet 2023.

Au cours du second semestre 2022, une réflexion sur le statut de la future régie d'eau potable a également été menée. À cet effet, un assistant à maîtrise d'ouvrage spécialisé en ressources humaines (cabinet Axioval) accompagnera la direction du Cycle de l'Eau et des Réseaux d'Energie tout au long de l'année 2023 afin d'établir un diagnostic de la situation existante, co-construire la nouvelle organisation à mettre en œuvre pour le rapprochement des compétences eau et assainissement et accompagner les agents au changement.

Cette démarche s'inscrit dans une dynamique positive favorisant la participation du plus grand nombre au travers notamment d'entretiens individuels et d'ateliers de travail partagés. L'accompagnement se poursuivra tout au long de l'année 2024 afin d'ajuster l'organisation en place et continuer les actions de conduite du changement et de formation.



# 5. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS

		EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
<b>INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES</b>			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	<b>296 062</b> (288 229 – population municipale)	<b>294 086</b> (287 019 – population municipale)
D102.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> [€/m <sup>3</sup> ]	<b>1,5803</b> (au 1 <sup>er</sup> janvier 2023)	<b>1,5253</b> (au 1 <sup>er</sup> janvier 2022)
D151	Délai contractuel maximal de branchement pour les nouveaux abonnés	<b>30 jours</b>	<b>30 jours</b>
<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE</b>			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	<b>99,7 %</b>	<b>98,9 %</b>
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	<b>82</b> en moyenne sur le périmètre en régie Entre 96 et 120 selon les DSP	<b>97</b> en moyenne sur le périmètre en régie Entre 97 et 120 selon les DSP
P104.3	Rendement du réseau de distribution	<b>87,36 %</b>	<b>87,58 %</b>
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/jour]	<b>6,15</b>	<b>4,49</b>
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jour]	<b>5,17</b>	<b>3,87</b>
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	<b>0,75 %</b>	<b>0,73 %</b>
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	<b>60 %</b>	<b>60 %</b>
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	<b>0,0001</b>	<b>0,0001</b>
P151.1	Fréquence des interruptions de service non programmées	<b>0,73 / 1 000 abonnés</b>	<b>0,92 / 1 000 abonnés</b>
P152.1	Respect du délai contractuel de branchement des nouveaux abonnés	<b>99,9 %</b>	<b>99,6 %</b>
P153.1	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	<b>6,2 ans</b>	<b>4,3 ans</b>
P154.0	Taux impayés sur les factures d'eau	<b>1,44 %</b>	<b>1,36 %</b>
P155.1	Taux de réclamation	<b>4,5 / 1 000 abonnés</b>	<b>4,7 / 1 000 abonnés</b>





# GLOSSAIRE

---

## LES TROIS NOTIONS DE POPULATION

Conformément au décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population, le terme générique de « population légale » regroupe pour chaque commune sa « population totale », sa « population municipale » et sa « population comptée à part ».

La **population municipale** comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune, ainsi que les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans des habitations mobiles, recensées sur le territoire de la commune qui constituent la population hors ménages.

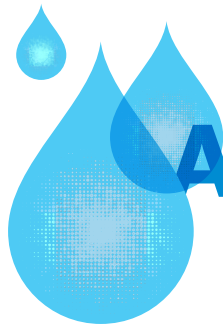
La **population comptée à part** comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé leur résidence sur la commune (par exemple des étudiants majeurs logés ailleurs pour leurs études).

La **population totale** est la somme de la population municipale et de la population comptée à part.

---

## LES UNITÉS DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Réseau de distribution dans lequel la qualité de l'eau est réputée homogène. Une unité de distribution d'eau potable (UDI) est gérée par un seul exploitant, possédée par un même propriétaire et appartient à une même unité administrative.



# ABRÉVIATIONS

**AAC** : Aire d’Alimentation des Captages

**AMDEC** : Analyse des Modes de Défaillances, de leurs Effets et de leur Criticité

**AMO** : Assistant Maîtrise d’Ouvrage

**ARS** : Agence Régionale de Santé

**CCAS** : Centre Communal d’Action Sociale

**CCSPL** : Commission Consultative des Services Publics Locaux

**CGCT** : Code Général des Collectivités Territoriales

**CVM** : Chlorure de Vinyle Monomère

**DCERE** : Direction du Cycle de l’Eau et des Réseaux d’Énergie

**DECI** : Défense Extérieure Contre l’Incendie

**DGA** : Direction Générale Adjointe

**DSP** : Délégation de Service Public

**CGCT** : Code Général des Collectivités Territoriales

**DUP** : Déclaration d’Utilité Publique

**EPCI** : Établissement Public de Coopération Intercommunale

**FUL** : Fonds Unifié Logement

**INSEE** : Institut National de la Statistique et des Études Économiques

**LEMA** : Loi sur l’Eau et les Milieux Aquatiques

**PCA** : Plan de Continuité de l’Activité

**RPQS** : Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service

**SIG** : Système d’Information Géographique

**SPIC** : Service Public Industriel et Commercial

**TBGT** : Tableau Général Basse Tension

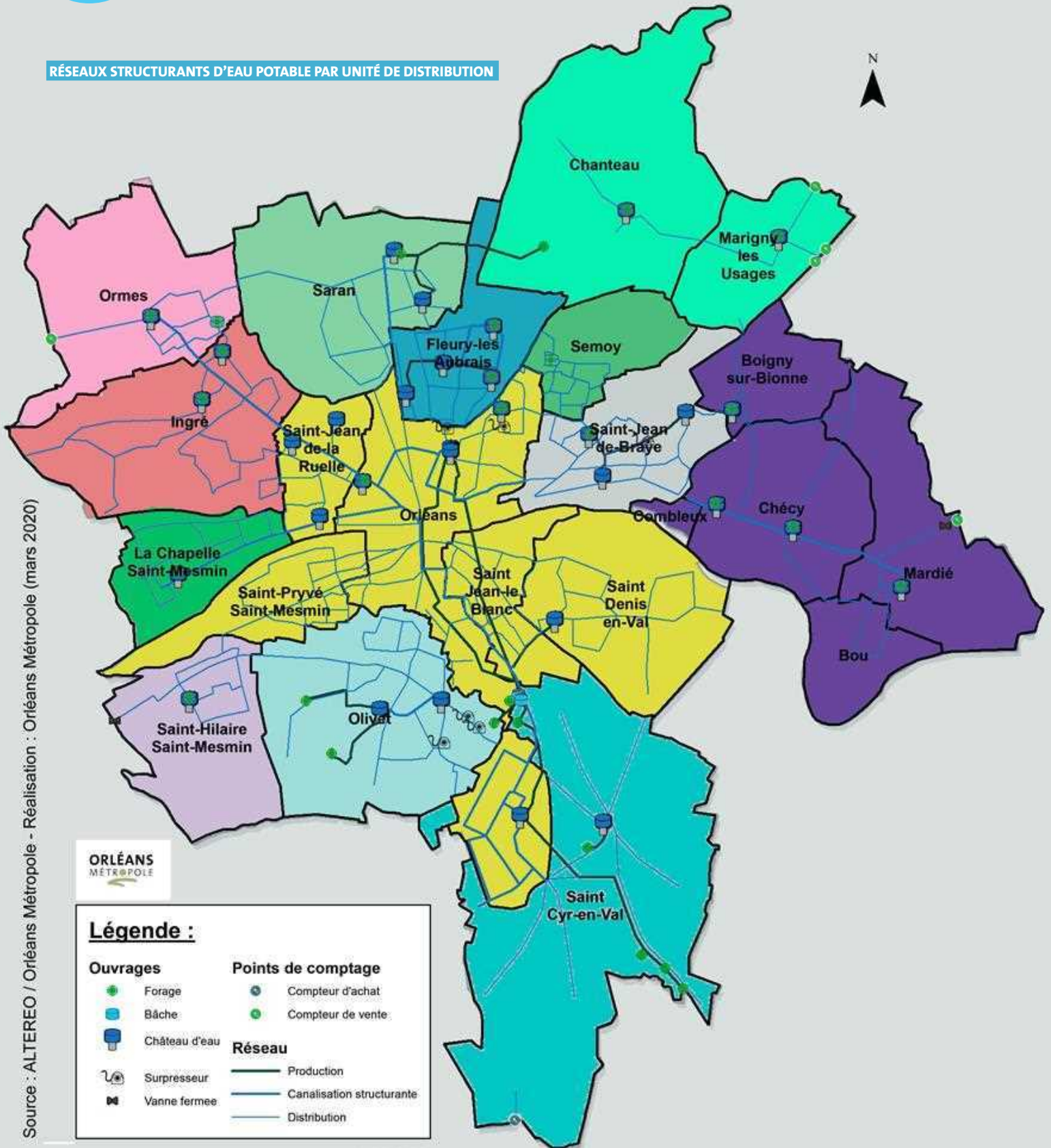
**TVA** : Taxe sur la Valeur Ajoutée  
(HT : Hors Taxes / TTC : Toutes Taxes Comprises)



ANNEXE 1

# ANNEXE 1

## RÉSEAUX STRUCTURANTS D'EAU POTABLE PAR UNITÉ DE DISTRIBUTION



Source : ALTEREO / Orléans Métropole - Réalisation : Orléans Métropole (mars 2020)

1:90 000



# ANNEXE 2

## FACTURES D'EAU POTABLE

### Boigny-sur-Bionne (au 1<sup>er</sup> janvier 2023 : concession Véolia Eau)

Référence INSEE en m<sup>3</sup> : 120

		2022				2023			Evolution 2023 / 2022 en %
	TVA	Montant unitaire € HT applicable au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	Montant TVA	Montant € TTC applicable 1 <sup>er</sup> janvier 2022	Montant unitaire € HT applicable au 1 <sup>er</sup> janvier 2023	Montant TVA	Montant € TTC applicable 1 <sup>er</sup> janvier 2023		
Partie fixe	Abonnement part délégataire	5,50%	31,80 €	1,75 €	33,55 €	34,67 €	1,91 €	36,58 €	9,03%
	Abonnement part collectivité	5,50%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Partie proportionnelle	Consommation part délégataire	5,50%	0,6678 €	0,0367 €	84,54 €	0,7281 €	0,0400 €	92,18 €	9,03%
	Consommation part collectivité	5,50%	0,0000 €	0,0000 €	0,00 €	0,0000 €	0,0000 €	0,00 €	
	Taxe Agence de l'eau "préservation des ressources en eau"	5,50%	0,0741 €	0,0041 €	9,38 €	0,0741 €	0,0041 €	9,38 €	0,00%
	Taxe Agence de l'eau "lutte contre la pollution"	5,50%	0,2300 €	0,0127 €	29,12 €	0,2300 €	0,0127 €	29,12 €	0,00%
				<b>156,59 €</b>			<b>167,25 €</b>	<b>6,81%</b>	



# FACTURES D'EAU POTABLE

## Bou (au 1<sup>er</sup> janvier 2023 : concession Véolia Eau)

Référence INSEE en m<sup>3</sup> : 120

	TVA	2022			2023			Evolution 2023 / 2022 en %	
		Montant unitaire € HT applicable au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	Montant TVA	Montant € TTC applicable 1 <sup>er</sup> janvier 2022	Montant unitaire € HT applicable au 1 <sup>er</sup> janvier 2023	Montant TVA	Montant € TTC applicable 1 <sup>er</sup> janvier 2023		
<b>Partie fixe</b>	Abonnement part délégataire	5,50%	31,80 €	1,75 €	33,55 €	34,67 €	1,91 €	36,58 €	9,03%
	Abonnement part collectivité	5,50%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
<b>Partie proportionnelle</b>	Consommation part délégataire	5,50%	0,6678 €	0,0367 €	84,54 €	0,7281 €	0,0400 €	92,18 €	9,03%
	Consommation part collectivité	5,50%	0,0000 €	0,0000 €	0,00 €	0,0000 €	0,0000 €	0,00 €	
	Taxe Agence de l'eau "préservation des ressources en eau"	5,50%	0,0741 €	0,0041 €	9,38 €	0,0741 €	0,0041 €	9,38 €	23,50%
	Taxe Agence de l'eau "lutte contre la pollution"	5,50%	0,2300 €	0,0127 €	29,12 €	0,2300 €	0,0127 €	29,12 €	0,00%
				<b>156,59</b>				<b>167,25 €</b>	<b>6,81%</b>

## FACTURES D'EAU POTABLE

Chanteau (au 1<sup>er</sup> janvier 2023 : concession Véolia Eau)Référence INSEE en m<sup>3</sup> : 120

	TVA	2022			2023			Evolution 2023 / 2022 en %	
		Montant unitaire € HT applicable au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	Montant TVA	Montant € TTC applicable 1 <sup>er</sup> janvier 2022	Montant unitaire € HT applicable au 1 <sup>er</sup> janvier 2023	Montant TVA	Montant € TTC applicable 1 <sup>er</sup> janvier 2023		
Partie fixe	Abonnement part délégataire	5,50%	31,80 €	1,75 €	33,55 €	34,67 €	1,91 €	36,58 €	9,03%
	Abonnement part collectivité	5,50%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Partie proportionnelle	Consommation part délégataire	5,50%	0,6678 €	0,0367 €	84,54 €	0,7281 €	0,0400 €	92,18 €	9,03%
	Consommation part collectivité	5,50%	0,0000 €	0,0000 €	0,00 €	0,0000 €	0,0000 €	0,00 €	
	Taxe Agence de l'eau "préservation des ressources en eau"	5,50%	0,0741 €	0,0041 €	9,38 €	0,0741 €	0,0041 €	9,38 €	0,00%
	Taxe Agence de l'eau "lutte contre la pollution"	5,50%	0,3000 €	0,0165 €	37,98 €	0,3000 €	0,0165 €	37,98 €	0,00%
					<b>165,45 €</b>			<b>176,12 €</b>	<b>6,44%</b>



# FACTURES D'EAU POTABLE

## La Chapelle-Saint-Mesmin (au 1<sup>er</sup> janvier 2023 : régie métropolitaine)

Référence INSEE en m<sup>3</sup> : 120

		2022			2023			Evolution 2023 / 2022 en %	
	TVA	Montant unitaire € HT applicable au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	Montant TVA	Montant € TTC applicable 1 <sup>er</sup> janvier 2022	Montant unitaire € HT applicable au 1 <sup>er</sup> janvier 2023	Montant TVA	Montant € TTC applicable 1 <sup>er</sup> janvier 2023		
Partie fixe	Abonnement part délégataire	5,50%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
	Abonnement part collectivité	5,50%	13,55 €	0,75 €	14,30 €	14,23 €	0,78 €	15,01 €	4,99%
Partie proportionnelle	Consommation part délégataire	5,50%	0,0000 €	0,0000 €	0,00 €	0,0000 €	0,0000 €	0,00 €	
	Consommation part collectivité	5,50%	1,1170 €	0,0614 €	141,41 €	1,1729 €	0,0645 €	148,49 €	5,76%
	Taxe Agence de l'eau "préservation des ressources en eau"	5,50%	0,0000 €	0,0000 €	0,00 €	0,0000 €	0,0000 €	0,00 €	
	Taxe Agence de l'eau "lutte contre la pollution"	5,50%	0,2300 €	0,0127 €	29,12 €	0,2300 €	0,0127 €	29,12 €	0,00%
				<b>184,83 €</b>		<b>192,62 €</b>		<b>4,21%</b>	



# FACTURES D'EAU POTABLE

## Chécy (au 1<sup>er</sup> janvier 2023 : concession Véolia Eau)

Référence INSEE en m<sup>3</sup> : 120

	TVA	2022			2023			Evolution 2023 / 2022 en %	
		Montant unitaire € HT applicable au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	Montant TVA	Montant € TTC applicable 1 <sup>er</sup> janvier 2022	Montant unitaire € HT applicable au 1 <sup>er</sup> janvier 2023	Montant TVA	Montant € TTC applicable 1 <sup>er</sup> janvier 2023		
<b>Partie fixe</b>	Abonnement part délégataire	5,50%	31,80 €	1,75 €	33,55 €	34,67 €	1,91 €	36,58 €	9,03%
	Abonnement part collectivité	5,50%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
<b>Partie proportionnelle</b>	Consommation part délégataire	5,50%	0,6678 €	0,0367 €	84,54 €	0,7281 €	0,0400 €	92,18 €	9,03%
	Consommation part collectivité	5,50%	0,0000 €	0,0000 €	0,00 €	0,0000 €	0,0000 €	0,00 €	
	Taxe Agence de l'eau "préservation des ressources en eau"	5,50%	0,0741 €	0,0041 €	9,38 €	0,0741 €	0,0041 €	9,38 €	0,00%
	Taxe Agence de l'eau "lutte contre la pollution"	5,50%	0,2300 €	0,0127 €	29,12 €	0,2300 €	0,0127 €	29,12 €	0,00%
					<b>156,59 €</b>			<b>167,25 €</b>	<b>6,81%</b>



# FACTURES D'EAU POTABLE

## Combleux (au 1<sup>er</sup> janvier 2023 : concession Véolia Eau)

Référence INSEE en m<sup>3</sup> : 120

	TVA	2022			2023			Evolution 2023 / 2022 en %	
		Montant unitaire € HT applicable au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	Montant TVA	Montant € TTC applicable 1 <sup>er</sup> janvier 2022	Montant unitaire € HT applicable au 1 <sup>er</sup> janvier 2023	Montant TVA	Montant € TTC applicable 1 <sup>er</sup> janvier 2023		
<b>Partie fixe</b>									
	Abonnement part délégataire	5,50%	31,80 €	1,75 €	33,55 €	34,67 €	1,91 €	36,58 €	9,03%
	Abonnement part collectivité	5,50%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
<b>Partie proportionnelle</b>	Consommation part délégataire	5,50%	0,6678 €	0,0367 €	84,54 €	0,7281 €	0,0400 €	92,18 €	9,03%
	Consommation part collectivité	5,50%	0,0000 €	0,0000 €	0,00 €	0,0000 €	0,0000 €	0,00 €	
	Taxe Agence de l'eau "préservation des ressources en eau"	5,50%	0,0741 €	0,0041 €	9,38 €	0,0741 €	0,0041 €	9,38 €	0,00%
	Taxe Agence de l'eau "lutte contre la pollution"	5,50%	0,2300 €	0,0127 €	29,12 €	0,2300 €	0,0127 €	29,12 €	0,00%
				<b>156,59 €</b>				<b>167,25 €</b>	<b>6,81%</b>

## FACTURES D'EAU POTABLE

Fleury-les-Aubrais (au 1<sup>er</sup> janvier 2023 : régie métropolitaine)Référence INSEE en m<sup>3</sup> : 120

	TVA	2022			2023			Evolution 2023 / 2022 en %	
		Montant unitaire € HT applicable au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	Montant TVA	Montant € TTC applicable 1 <sup>er</sup> janvier 2022	Montant unitaire € HT applicable au 1 <sup>er</sup> janvier 2023	Montant TVA	Montant € TTC applicable 1 <sup>er</sup> janvier 2023		
Partie fixe	Abonnement part délégataire	5,50%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
	Abonnement part collectivité	5,50%	30,00 €	1,65 €	31,65 €	31,50 €	1,73 €	33,23 €	5,00%
Partie proportionnelle	Consommation part délégataire	5,50%		0,0000 €	0,00 €	0,0000 €	0,0000 €	0,00 €	
	Consommation part collectivité								
	de 0 à 30m <sup>3</sup>	5,50%	1,0000 €	0,0550 €	31,65 €	1,0500 €	0,0578 €	33,23 €	5,00%
	de 31 à 60m <sup>3</sup>	5,50%	1,0000 €	0,0550 €	31,65 €	1,0500 €	0,0578 €	33,23 €	5,00%
	de 61 à 120m <sup>3</sup>	5,50%	1,0000 €	0,0550 €	63,30 €	1,0500 €	0,0578 €	66,47 €	5,00%
	Taxe Agence de l'eau "préservation des ressources en eau"	5,50%	0,0400 €	0,0022 €	5,06 €	0,0400 €	0,0022 €	5,06 €	0,00%
Taxe Agence de l'eau "lutte contre la pollution"	5,50%	0,2300 €	0,0127 €	29,12 €	0,2300 €	0,0127 €	29,12 €	0,00%	
				<b>192,43 €</b>		<b>200,34 €</b>		<b>4,11%</b>	





# FACTURES D'EAU POTABLE

## Ingré (au 1<sup>er</sup> janvier 2023 : régie métropolitaine)

Référence INSEE en m<sup>3</sup> : 120

	TVA	2022			2023			Evolution 2023 / 2022 en %	
		Montant unitaire € HT applicable au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	Montant TVA	Montant € TTC applicable 1 <sup>er</sup> janvier 2022	Montant unitaire € HT applicable au 1 <sup>er</sup> janvier 2023	Montant TVA	Montant € TTC applicable 1 <sup>er</sup> janvier 2023		
<b>Partie fixe</b>	Abonnement part délégataire	5,50%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
	Abonnement part collectivité	5,50%	20,08 €	1,10 €	21,18 €	20,08 €	1,10 €	21,18 €	0,00%
<b>Partie proportionnelle</b>	Consommation part délégataire	5,50%	0,0000 €	0,0000 €	0,00 €	0,0000 €	0,0000 €	0,00 €	
	Consommation part collectivité	5,50%	1,7000 €	0,0935 €	215,22 €	1,7000 €	0,0935 €	215,22 €	0,00%
	Taxe Agence de l'eau "préservation des ressources en eau"	5,50%	0,0450 €	0,0025 €	5,70 €	0,0450 €	0,0025 €	5,70 €	0,00%
	Taxe Agence de l'eau "lutte contre la pollution"	5,50%	0,2300 €	0,0127 €	29,12 €	0,2300 €	0,0127 €	29,12 €	0,00%
				<b>271,22 €</b>		<b>271,22 €</b>		<b>271,22 €</b>	<b>0,00%</b>

# FACTURES D'EAU POTABLE

## Mardié (au 1<sup>er</sup> janvier 2023 : concession Véolia Eau)

Référence INSEE en m<sup>3</sup> : 120

	TVA	2022			2023			Evolution 2023 / 2022 en %	
		Montant unitaire € HT applicable au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	Montant TVA	Montant € TTC applicable 1 <sup>er</sup> janvier 2022	Montant unitaire € HT applicable au 1 <sup>er</sup> janvier 2023	Montant TVA	Montant € TTC applicable 1 <sup>er</sup> janvier 2023		
<b>Partie fixe</b>	Abonnement part délégataire	5,50%	31,80 €	1,75 €	33,55 €	34,67 €	1,91 €	36,58 €	9,03%
	Abonnement part collectivité	5,50%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
<b>Partie proportionnelle</b>	Consommation part délégataire	5,50%	0,6678 €	0,0367 €	84,54 €	0,7281 €	0,0400 €	92,18 €	9,03%
	Consommation part collectivité	5,50%	0,0000 €	0,0000 €	0,00 €	0,0000 €	0,0000 €	0,00 €	
	Taxe Agence de l'eau "préservation des ressources en eau"	5,50%	0,0741 €	0,0041 €	9,38 €	0,0741 €	0,0041 €	9,38 €	0,00%
	Taxe Agence de l'eau "lutte contre la pollution"	5,50%	0,2300 €	0,0127 €	29,12 €	0,2300 €	0,0127 €	29,12 €	0,00%
					<b>156,59 €</b>			<b>167,25 €</b>	<b>6,81%</b>

# FACTURES D'EAU POTABLE

## Marigny-les-Usages (au 1<sup>er</sup> janvier 2023 : concession Véolia Eau)

Référence INSEE en m<sup>3</sup> : 120

	TVA	2022			2023			Evolution 2023 / 2022 en %	
		Montant unitaire € HT applicable au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	Montant TVA	Montant € TTC applicable 1 <sup>er</sup> janvier 2022	Montant unitaire € HT applicable au 1 <sup>er</sup> janvier 2023	Montant TVA	Montant € TTC applicable 1 <sup>er</sup> janvier 2023		
<b>Partie fixe</b>	Abonnement part délégataire	5,50%	31,80 €	1,75 €	33,55 €	34,67 €	1,91 €	36,58 €	9,03%
	Abonnement part collectivité	5,50%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
<b>Partie proportionnelle</b>	Consommation part délégataire	5,50%	0,6678 €	0,0367 €	84,54 €	0,7281 €	0,0400 €	92,18 €	9,03%
	Consommation part collectivité	5,50%	0,0000 €	0,0000 €	0,00 €	0,0000 €	0,0000 €	0,00 €	
	Taxe Agence de l'eau "préservation des ressources en eau"	5,50%	0,0741 €	0,0041 €	9,38 €	0,0741 €	0,0041 €	9,38 €	0,00%
	Taxe Agence de l'eau "lutte contre la pollution"	5,50%	0,2300 €	0,0127 €	29,12 €	0,2300 €	0,0127 €	29,12 €	0,00%
					<b>156,59 €</b>			<b>167,25 €</b>	<b>6,81%</b>

## FACTURES D'EAU POTABLE

Olivet (au 1<sup>er</sup> janvier 2023 : affermage Eau d'Olivet)Référence INSEE en m<sup>3</sup> : 120

	TVA	2022			2023			Evolution 2023 / 2022 en %	
		Montant unitaire € HT applicable au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	Montant TVA	Montant € TTC applicable 1 <sup>er</sup> janvier 2022	Montant unitaire € HT applicable au 1 <sup>er</sup> janvier 2023	Montant TVA	Montant € TTC applicable 1 <sup>er</sup> janvier 2023		
Partie fixe	Abonnement part délégataire	5,50%	20,11 €	1,11 €	21,22 €	21,45 €	1,18 €	22,63 €	6,65%
	Abonnement part collectivité	5,50%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Partie proportionnelle	Partie proportionnelle de 0 à 40m <sup>3</sup>	5,50%	0,5071 €	0,0279 €	21,40 €	0,5408 €	0,0297 €	22,82 €	6,65%
	de 41 à 120m <sup>3</sup>	5,50%	0,8113 €	0,0446 €	68,47 €	0,8652 €	0,0476 €	73,02 €	6,64%
	Consommation part collectivité	5,50%	0,2000 €	0,0110 €	25,32 €	0,2000 €	0,0110 €	25,32 €	0,00%
	Taxe Agence de l'eau "préservation des ressources en eau"	5,50%	0,0200 €	0,0011 €	2,53 €	0,0000 €	0,0000 €	0,00 €	-100,00%
	Taxe Agence de l'eau "lutte contre la pollution"	5,50%	0,2300 €	0,0127 €	29,12 €	0,2300 €	0,0127 €	29,12 €	0,00%
			168,06 €			172,91 €			2,89%





# FACTURES D'EAU POTABLE

## Orléans (au 1<sup>er</sup> janvier 2023 : concession Orléanaise des Eaux)

Référence INSEE en m<sup>3</sup> : 120

		2022			2023			Evolution 2023 / 2022 en %	
	TVA	Montant unitaire € HT applicable au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	Montant TVA	Montant € TTC applicable 1 <sup>er</sup> janvier 2022	Montant unitaire € HT applicable au 1 <sup>er</sup> janvier 2023	Montant TVA	Montant € TTC applicable 1 <sup>er</sup> janvier 2023		
Partie fixe	Abonnement part concessionnaire	5,50%	19,67 €	1,08 €	20,75 €	20,58 €	1,13 €	21,71 €	4,63%
	Abonnement part collectivité	5,50%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Partie proportionnelle	Consommation part concessionnaire								
	de 0 à 40m <sup>3</sup>	5,50%	0,7310 €	0,0402 €	30,85 €	0,7640 €	0,0420 €	32,24 €	4,51%
	de 41 à 120m <sup>3</sup>	5,50%	1,0340 €	0,0569 €	87,27 €	1,0820 €	0,0595 €	91,32 €	4,64%
	Consommation part collectivité	5,50%	0,0000 €	0,0000 €	0,00 €	0,0000 €	0,0000 €	0,00 €	
	Taxe Agence de l'eau "préservation des ressources en eau"	5,50%	0,0300 €	0,0017 €	3,80 €	0,0300 €	0,0017 €	3,80 €	0,00%
Taxe Agence de l'eau "lutte contre la pollution"	5,50%	0,2300 €	0,0127 €	29,12 €	0,2300 €	0,0127 €	29,12 €	0,00%	
				<b>171,79 €</b>			<b>178,19 €</b>	<b>3,73%</b>	

## FACTURES D'EAU POTABLE

Ormes (au 1<sup>er</sup> janvier 2023 : affermage Véolia Eau)Référence INSEE en m<sup>3</sup> : 120

	TVA	2022			2023			Evolution 2023 / 2022 en %	
		Montant unitaire € HT applicable au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	Montant TVA	Montant € TTC applicable 1 <sup>er</sup> janvier 2022	Montant unitaire € HT applicable au 1 <sup>er</sup> janvier 2023	Montant TVA	Montant € TTC applicable 1 <sup>er</sup> janvier 2023		
<b>Partie fixe</b>	Abonnement part délégataire	5,50%	40,61 €	2,23 €	42,84 €	41,76 €	2,30 €	44,06 €	2,83%
	Abonnement part collectivité	5,50%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
<b>Partie proportionnelle</b>	Consommation part délégataire	5,50%	0,5487 €	0,0302 €	69,47 €	0,5643 €	0,0310 €	71,44 €	2,84%
	Consommation part collectivité	5,50%	0,1739 €	0,0096 €	22,02 €	0,1739 €	0,0096 €	22,02 €	0,00%
	Taxe Agence de l'eau "préservation des ressources en eau"	5,50%	0,0749 €	0,0041 €	9,48 €	0,0331 €	0,0018 €	4,19 €	-55,81%
	Taxe Agence de l'eau "lutte contre la pollution"	5,50%	0,2300 €	0,0127 €	29,12 €	0,2300 €	0,0127 €	29,12 €	0,00%
				<b>172,93 €</b>			<b>170,82 €</b>	<b>-1,22%</b>	



# FACTURES D'EAU POTABLE

## Saint-Cyr-en-Val (au 1<sup>er</sup> janvier 2023 : régie métropolitaine)

Référence INSEE en m<sup>3</sup> : 120

	TVA	2022			2023			Evolution 2023 / 2022 en %	
		Montant unitaire € HT applicable au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	Montant TVA	Montant € TTC applicable 1 <sup>er</sup> janvier 2022	Montant unitaire € HT applicable au 1 <sup>er</sup> janvier 2023	Montant TVA	Montant € TTC applicable 1 <sup>er</sup> janvier 2023		
<b>Partie fixe</b>	Abonnement part délégataire	5,50%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
	Abonnement part collectivité	5,50%	15,60 €	0,86 €	16,46 €	16,38 €	0,90 €	17,28 €	5,00%
<b>Partie proportionnelle</b>	Consommation part délégataire	5,50%	0,0000 €	0,0000 €	0,00 €	0,0000 €	0,0000 €	0,00 €	
	Consommation part collectivité	5,50%	0,7529 €	0,0414 €	95,32 €	0,7905 €	0,0435 €	100,08 €	4,99%
	Taxe Agence de l'eau "préservation des ressources en eau"	5,50%	0,0000 €	0,0000 €	0,00 €	0,0000 €	0,0000 €	0,00 €	
	Taxe Agence de l'eau "lutte contre la pollution"	5,50%	0,2300 €	0,0127 €	29,12 €	0,2300 €	0,0127 €	29,12 €	0,00%
				<b>140,89 €</b>			<b>146,48 €</b>	<b>3,96%</b>	

## FACTURES D'EAU POTABLE

Saint-Denis-en-Val (au 1<sup>er</sup> janvier 2023 : affermage Véolia Eau)Référence INSEE en m<sup>3</sup> : 120

		2022				2023			Evolution 2023 / 2022 en %
	TVA	Montant unitaire € HT applicable au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	Montant TVA	Montant € TTC applicable 1 <sup>er</sup> janvier 2022	Montant unitaire € HT applicable au 1 <sup>er</sup> janvier 2023	Montant TVA	Montant € TTC applicable 1 <sup>er</sup> janvier 2023		
Partie fixe	Abonnement part délégataire	5,50%	18,23 €	1,00 €	19,23 €	19,09 €	1,05 €	20,14 €	4,72%
	Abonnement part collectivité	5,50%	6,00 €	0,33 €	6,33 €	6,00 €	0,33 €	6,33 €	0,00%
Partie proportionnelle	Consommation part délégataire	5,50%	1,0402 €	0,0572 €	131,69 €	1,0894 €	0,0599 €	137,92 €	4,73%
	Consommation part collectivité	5,50%	0,0400 €	0,0022 €	5,06 €	0,0400 €	0,0022 €	5,06 €	0,00%
	Taxe Agence de l'eau "préservation des ressources en eau"	5,50%	0,0621 €	0,0034 €	7,86 €	0,0172 €	0,0009 €	2,18 €	-72,30%
	Taxe Agence de l'eau "lutte contre la pollution"	5,50%	0,2300 €	0,0127 €	29,12 €	0,2300 €	0,0127 €	29,12 €	0,00%
					<b>199,30 €</b>			<b>200,75 €</b>	<b>0,73%</b>





# FACTURES D'EAU POTABLE

## Saint-Hilaire-Saint-Mesmin (au 1<sup>er</sup> janvier 2023 : régie métropolitaine)

Référence INSEE en m<sup>3</sup> : 120

		2022			2023			Evolution 2023 / 2022 en %	
	TVA	Montant unitaire € HT applicable au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	Montant TVA	Montant € TTC applicable 1 <sup>er</sup> janvier 2022	Montant unitaire € HT applicable au 1 <sup>er</sup> janvier 2023	Montant TVA	Montant € TTC applicable 1 <sup>er</sup> janvier 2023		
Partie fixe	Abonnement part délégataire	5,50%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
	Abonnement part collectivité	5,50%	18,17 €	1,00 €	19,17 €	19,08 €	1,05 €	20,13 €	5,01%
Partie proportionnelle	Consommation part délégataire	5,50%	0,0000 €	0,0000 €	0,00 €	0,0000 €	0,0000 €	0,00 €	
	Consommation part collectivité	5,50%	0,8855 €	0,0487 €	112,10 €	0,9298 €	0,0511 €	117,71 €	5,00%
	Taxe Agence de l'eau "préservation des ressources en eau"	5,50%	0,0000 €	0,0000 €	0,00 €	0,0000 €	0,0000 €	0,00 €	
	Taxe Agence de l'eau "lutte contre la pollution"	5,50%	0,2300 €	0,0127 €	29,12 €	0,2300 €	0,0127 €	29,12 €	0,00%
				<b>160,39 €</b>		<b>166,96 €</b>		<b>4,10%</b>	

## FACTURES D'EAU POTABLE

Saint-Jean-de-Braye (au 1<sup>er</sup> janvier 2023 : régie métropolitaine)Référence INSEE en m<sup>3</sup> : 120

	TVA	2022			2023			Evolution 2023 / 2022 en %	
		Montant unitaire € HT applicable au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	Montant TVA	Montant € TTC applicable 1 <sup>er</sup> janvier 2022	Montant unitaire € HT applicable au 1 <sup>er</sup> janvier 2023	Montant TVA	Montant € TTC applicable 1 <sup>er</sup> janvier 2023		
Partie fixe	Abonnement part délégataire	5,50%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
	Abonnement part collectivité	5,50%	27,94 €	1,54 €	29,48 €	27,94 €	1,54 €	29,48 €	0,00%
Partie proportionnelle	Consommation part délégataire	5,50%	0,0000 €	0,0000 €	0,00 €	0,0000 €	0,0000 €	0,00 €	
	Consommation part collectivité	5,50%	1,1550 €	0,0635 €	146,22 €	1,1550 €	0,0635 €	146,22 €	0,00%
	Taxe Agence de l'eau "préservation des ressources en eau"	5,50%	0,0420 €	0,0023 €	5,32 €	0,0420 €	0,0023 €	5,32 €	0,00%
	Taxe Agence de l'eau "lutte contre la pollution"	5,50%	0,2300 €	0,0127 €	29,12 €	0,2300 €	0,0127 €	29,12 €	0,00%
				<b>210,13 €</b>		<b>210,13 €</b>		<b>210,13 €</b>	<b>0,00%</b>



# FACTURES D'EAU POTABLE

## Saint-Jean-de-la-Ruelle (au 1<sup>er</sup> janvier 2023 : régie métropolitaine)

Référence INSEE en m<sup>3</sup> : 120

	TVA	2022			2023			Evolution 2023 / 2022 en %	
		Montant unitaire € HT applicable au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	Montant TVA	Montant € TTC applicable 1 <sup>er</sup> janvier 2022	Montant unitaire € HT applicable au 1 <sup>er</sup> janvier 2023	Montant TVA	Montant € TTC applicable 1 <sup>er</sup> janvier 2023		
<b>Partie fixe</b>	Abonnement part délégataire	5,50%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
	Abonnement part collectivité	5,50%	15,66 €	0,86 €	16,52 €	15,66 €	0,86 €	16,52 €	0,00%
<b>Partie proportionnelle</b>	Consommation part délégataire	5,50%	0,0000 €	0,0000 €	0,00 €	0,0000 €	0,0000 €	0,00 €	
	Consommation part collectivité	5,50%	1,3416 €	0,0738 €	169,85 €	1,3416 €	0,0738 €	169,85 €	0,00%
	Taxe Agence de l'eau "préservation des ressources en eau"	5,50%	0,0000 €	0,0000 €	0,00 €	0,0000 €	0,0000 €	0,00 €	
	Taxe Agence de l'eau "lutte contre la pollution"	5,50%	0,2300 €	0,0127 €	29,12 €	0,2300 €	0,0127 €	29,12 €	0,00%
				<b>215,49 €</b>		<b>215,49 €</b>		<b>215,49 €</b>	<b>0,00%</b>

# FACTURES D'EAU POTABLE

## Saint-Jean-le-Blanc (au 1<sup>er</sup> janvier 2023 : affermage Véolia Eau)

Référence INSEE en m<sup>3</sup> : 120

	TVA	2022			2023			Evolution 2023 / 2022 en %	
		Montant unitaire € HT applicable au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	Montant TVA	Montant € TTC applicable 1 <sup>er</sup> janvier 2022	Montant unitaire € HT applicable au 1 <sup>er</sup> janvier 2023	Montant TVA	Montant € TTC applicable 1 <sup>er</sup> janvier 2023		
<b>Partie fixe</b>	Abonnement part délégataire	5,50%	25,73 €	1,42 €	27,15 €	27,92 €	1,54 €	29,46 €	8,51%
	Abonnement part collectivité	5,50%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
<b>Partie proportionnelle</b>	Consommation part délégataire	5,50%	0,4650 €	0,0256 €	58,87 €	0,5050 €	0,0278 €	63,93 €	8,60%
	Consommation part collectivité	5,50%	0,8800 €	0,0484 €	111,41 €	0,8800 €	0,0484 €	111,41 €	0,00%
	Taxe Agence de l'eau "préservation des ressources en eau"	5,50%	0,0000 €	0,0000 €	0,00 €	0,0000 €	0,0000 €	0,00 €	
	Taxe Agence de l'eau "lutte contre la pollution"	5,50%	0,2300 €	0,0127 €	29,12 €	0,2300 €	0,0127 €	29,12 €	0,00%
					<b>226,54 €</b>			<b>233,91 €</b>	<b>3,26%</b>





# FACTURES D'EAU POTABLE

## Saint-Pryvé-Saint-Mesmin (au 1<sup>er</sup> janvier 2023 : affermage Suez)

Référence INSEE en m<sup>3</sup> : 120

	TVA	2022			2023			Evolution 2023 / 2022 en %	
		Montant unitaire € HT applicable au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	Montant TVA	Montant € TTC applicable 1 <sup>er</sup> janvier 2022	Montant unitaire € HT applicable au 1 <sup>er</sup> janvier 2023	Montant TVA	Montant € TTC applicable 1 <sup>er</sup> janvier 2023		
<b>Partie fixe</b>	Abonnement part délégataire	5,50%	32,36 €	1,78 €	34,14 €	33,84 €	1,86 €	35,70 €	4,57%
	Abonnement part collectivité	5,50%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
<b>Partie proportionnelle</b>	Consommation part délégataire	5,50%	1,1886 €	0,0654 €	150,48 €	1,2425 €	0,0683 €	157,30 €	4,53%
	Consommation part collectivité	5,50%	0,0700 €	0,0039 €	8,86 €	0,0700 €	0,0039 €	8,86 €	0,00%
	Taxe Agence de l'eau "préservation des ressources en eau"	5,50%	0,0400 €	0,0022 €	5,06 €	0,0400 €	0,0022 €	5,06 €	-20,00%
	Taxe Agence de l'eau "lutte contre la pollution"	5,50%	0,2300 €	0,0127 €	29,12 €	0,2300 €	0,0127 €	29,12 €	0,00%
			<b>227,66 €</b>			<b>236,05 €</b>			<b>3,68%</b>

## FACTURES D'EAU POTABLE

Saran (au 1<sup>er</sup> janvier 2023 : régie métropolitaine)Référence INSEE en m<sup>3</sup> : 120

	TVA	2022			2023			Evolution 2023 / 2022 en %	
		Montant unitaire € HT applicable au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	Montant TVA	Montant € TTC applicable 1 <sup>er</sup> janvier 2022	Montant unitaire € HT applicable au 1 <sup>er</sup> janvier 2023	Montant TVA	Montant € TTC applicable 1 <sup>er</sup> janvier 2023		
Partie fixe	Abonnement part délégataire	5,50%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
	Abonnement part collectivité								
	Location compteur	5,50%	7,86 €	0,43 €	8,29 €	8,25 €	0,45 €	8,70 €	4,96%
	Entretien branchement compteur	5,50%	13,01 €	0,72 €	13,73 €	13,66 €	0,75 €	14,41 €	5,00%
Partie proportionnelle	Consommation part délégataire	5,50%	0,0000 €	0,0000 €	0,00 €	0,0000 €	0,0000 €	0,00 €	
	Consommation part collectivité	5,50%	1,1010 €	0,0606 €	139,39 €	1,1561 €	0,0636 €	146,36 €	5,00%
	Taxe Agence de l'eau "préservation des ressources en eau"	5,50%	0,0570 €	0,0031 €	7,22 €	0,0570 €	0,0031 €	7,22 €	0,00%
	Taxe Agence de l'eau "lutte contre la pollution"	5,50%	0,2300 €	0,0127 €	29,12 €	0,2300 €	0,0127 €	29,12 €	0,00%
				197,74 €			205,81 €	4,08%	

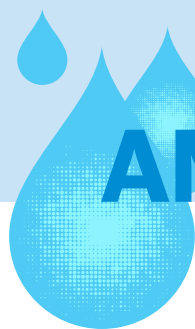


# FACTURES D'EAU POTABLE

## Semoy (au 1<sup>er</sup> janvier 2023 : régie métropolitaine)

Référence INSEE en m<sup>3</sup> : 120

		2022			2023			Evolution 2023 / 2022 en %	
	TVA	Montant unitaire € HT applicable au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	Montant TVA	Montant € TTC applicable 1 <sup>er</sup> janvier 2022	Montant unitaire € HT applicable au 1 <sup>er</sup> janvier 2023	Montant TVA	Montant € TTC applicable 1 <sup>er</sup> janvier 2023		
Partie fixe	Abonnement part délégataire	5,50%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
	Abonnement part collectivité	5,50%	15,44 €	0,85 €	16,29 €	16,21 €	0,89 €	17,10 €	4,99%
Partie proportionnelle	Consommation part délégataire	5,50%	0,0000 €	0,0000 €	0,00 €	0,0000 €	0,0000 €	0,00 €	
	Consommation part collectivité	5,50%	1,0410 €	0,0573 €	131,79 €	1,0931 €	0,0601 €	138,39 €	5,00%
	Taxe Agence de l'eau "préservation des ressources en eau"	5,50%	0,0420 €	0,0023 €	5,32 €	0,0420 €	0,0023 €	5,32 €	0,00%
	Taxe Agence de l'eau "lutte contre la pollution"	5,50%	0,2300 €	0,0127 €	29,12 €	0,2300 €	0,0127 €	29,12 €	0,00%
					<b>182,52 €</b>		<b>189,92 €</b>		<b>4,06%</b>



# ANNEXE 3

## FICHES SANITAIRES 2022 PAR COMMUNES (ARS)



### QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : BOIGNY	
Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<p><b>2022</b> L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.</p>	<p><b>A</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>A : Eau de bonne qualité</li> <li>B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées</li> <li>C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation</li> <li>D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation</li> </ul>

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 12 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 259 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU																																							
<p>Votre réseau est alimenté par le captage de BOIGNY SUR BIONNE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente 2094 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « VEOLIA EAU - CGE ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « ORLEANS METROPOLE »</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>BACTÉRIOLOGIE</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</td> <td></td> <td>                     Nombre de prélèvements : <b>12</b>                      Conformité : <b>100 %</b>                      Valeur maxi : <b>0 n/100 ml</b> </td> </tr> <tr> <th>NITRATES</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</td> <td></td> <td>                     Nombre de prélèvements : <b>3</b>                      Valeur moyenne : <b>0 mg/L</b>                      Valeur maxi : <b>0 mg/L</b> </td> </tr> <tr> <th>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</td> <td></td> <td>                     Nombre de prélèvements : <b>1</b>                      Nombre de mesures : <b>174</b>                      Conformité : <b>100 %</b>                      Valeur maxi : <b>0 microgramme/L</b> </td> </tr> <tr> <th>FLUOR</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</td> <td></td> <td>                     Nombre de prélèvements : <b>1</b>                      Valeur moyenne : <b>0,13 mg/L</b>                      Valeur maxi : <b>0,13 mg/L</b> </td> </tr> <tr> <th>ARSENIC</th> <th>A</th> <th>eau conforme</th> </tr> <tr> <td>Élément d'origine naturelle ou industrielle. Le maximum réglementaire est 10 microgramme/L.</td> <td></td> <td>                     Nombre de prélèvements : <b>11</b>                      Valeur moyenne : <b>4,89 microgramme/L</b>                      Valeur maxi : <b>10 microgramme/L</b> </td> </tr> <tr> <th>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</th> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <th>DURETÉ</th> <td></td> <td>Eau très dure</td> </tr> <tr> <td>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</td> <td></td> <td>                     Nombre de prélèvements : <b>3</b>                      Valeur moyenne : <b>32,9 °f</b>                      Valeur maxi : <b>34,6 °f</b> </td> </tr> </tbody> </table>	BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité	Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : <b>12</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0 n/100 ml</b>	NITRATES	A	Très bonne qualité	Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : <b>3</b> Valeur moyenne : <b>0 mg/L</b> Valeur maxi : <b>0 mg/L</b>	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité	Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : <b>1</b> Nombre de mesures : <b>174</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0 microgramme/L</b>	FLUOR	A	Très bonne qualité	Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : <b>1</b> Valeur moyenne : <b>0,13 mg/L</b> Valeur maxi : <b>0,13 mg/L</b>	ARSENIC	A	eau conforme	Élément d'origine naturelle ou industrielle. Le maximum réglementaire est 10 microgramme/L.		Nombre de prélèvements : <b>11</b> Valeur moyenne : <b>4,89 microgramme/L</b> Valeur maxi : <b>10 microgramme/L</b>	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES			DURETÉ		Eau très dure	Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.		Nombre de prélèvements : <b>3</b> Valeur moyenne : <b>32,9 °f</b> Valeur maxi : <b>34,6 °f</b>
BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité																																						
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : <b>12</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0 n/100 ml</b>																																						
NITRATES	A	Très bonne qualité																																						
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : <b>3</b> Valeur moyenne : <b>0 mg/L</b> Valeur maxi : <b>0 mg/L</b>																																						
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité																																						
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : <b>1</b> Nombre de mesures : <b>174</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0 microgramme/L</b>																																						
FLUOR	A	Très bonne qualité																																						
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : <b>1</b> Valeur moyenne : <b>0,13 mg/L</b> Valeur maxi : <b>0,13 mg/L</b>																																						
ARSENIC	A	eau conforme																																						
Élément d'origine naturelle ou industrielle. Le maximum réglementaire est 10 microgramme/L.		Nombre de prélèvements : <b>11</b> Valeur moyenne : <b>4,89 microgramme/L</b> Valeur maxi : <b>10 microgramme/L</b>																																						
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES																																								
DURETÉ		Eau très dure																																						
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.		Nombre de prélèvements : <b>3</b> Valeur moyenne : <b>32,9 °f</b> Valeur maxi : <b>34,6 °f</b>																																						
Quelques conseils																																								
<p><b>ABSENCE</b></p> <p>Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p>																																								
<p><b>SAVEUR-COULEUR</b></p> <p>Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.</p>																																								
<p><b>CHLORE</b></p> <p>Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.</p>																																								
<p><b>FLUOR</b></p> <p>Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.</p>																																								
Pour aller plus loin																																								
<p>Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : <a href="http://www.eaupotable.sante.gouv.fr">www.eaupotable.sante.gouv.fr</a></p>																																								

Édité le 07/06/2023

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. Le service d'eau reste responsable de la qualité de l'eau distribuée et de sa surveillance.

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité.



## QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



### ZONE DE DISTRIBUTION : SYND, MARDIE BOU

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2022	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
			C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
			D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 14 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 258 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
<p>Le réseau de Mardié et de Bou est alimenté par le captage de MARDIE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente 3868 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « VEOLIA EAU ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « ORLEANS METROPOLE »</p>	<b>BACTÉRIOLOGIE</b>	<b>A</b> Bonne qualité
	Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : <b>14</b> Conformité : <b>92 %</b> Valeur maxi : <b>3 n/100 ml</b>
	<b>NITRATES</b>	<b>A</b> Très bonne qualité
	Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : <b>2</b> Valeur moyenne : <b>0,315 mg/L</b> Valeur maxi : <b>0,63 mg/L</b>
	<b>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</b>	<b>A</b> Bonne qualité
	Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : <b>1</b> Nombre de mesures : <b>174</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0,029 microgramme/L</b>
	<b>FLUOR</b>	<b>A</b> Très bonne qualité
	Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : <b>1</b> Valeur moyenne : <b>0,1 mg/L</b> Valeur maxi : <b>0,1 mg/L</b>
	<b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>	
	<b>DURETÉ</b>	Eau très dure
	Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : <b>2</b> Valeur moyenne : <b>30 °f</b> Valeur maxi : <b>30,1 °f</b>
<b>Quelques conseils</b>		
<b>ABSENCE</b>	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.	
<b>SAVEUR-COULEUR</b>	Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.	
<b>CHLORE</b>	Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.	
<b>FLUOR</b>	Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.	
<b>Pour aller plus loin</b>	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : <a href="http://www.eaupotable.sante.gouv.fr">www.eaupotable.sante.gouv.fr</a>	

Édité le 07/06/2023

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. Le service d'eau reste responsable de la qualité de l'eau distribuée et de sa surveillance.

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité.


## QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



### ZONE DE DISTRIBUTION : CHANTEAU

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<b>2022</b> L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	<b>A</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>A : Eau de bonne qualité</li> <li>B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées</li> <li>C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation</li> <li>D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation</li> </ul>

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 10 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 368 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU																																	
<p>Votre réseau est alimenté par le captage de CHANTEAU. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente 1574 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « VEOLIA EAU ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « ORLEANS METROPOLE »</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>BACTÉRIOLOGIE</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</td> <td></td> <td>           Nombre de prélèvements : <b>10</b>            Conformité : <b>100 %</b>            Valeur maxi : <b>0 n/100 ml</b> </td> </tr> <tr> <th>NITRATES</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</td> <td></td> <td>           Nombre de prélèvements : <b>2</b>            Valeur moyenne : <b>0,33 mg/L</b>            Valeur maxi : <b>0,66 mg/L</b> </td> </tr> <tr> <th>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</td> <td></td> <td>           Nombre de prélèvements : <b>1</b>            Nombre de mesures : <b>281</b>            Conformité : <b>100 %</b>            Valeur maxi : <b>0 microgramme/L</b> </td> </tr> <tr> <th>FLUOR</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</td> <td></td> <td>           Nombre de prélèvements : <b>1</b>            Valeur moyenne : <b>0,15 mg/L</b>            Valeur maxi : <b>0,15 mg/L</b> </td> </tr> <tr> <th>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</th> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <th>DURETÉ</th> <td></td> <td>Eau dure</td> </tr> <tr> <td>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</td> <td></td> <td>           Nombre de prélèvements : <b>2</b>            Valeur moyenne : <b>28,4 °f</b>            Valeur maxi : <b>28,8 °f</b> </td> </tr> </tbody> </table>	BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité	Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : <b>10</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0 n/100 ml</b>	NITRATES	A	Très bonne qualité	Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : <b>2</b> Valeur moyenne : <b>0,33 mg/L</b> Valeur maxi : <b>0,66 mg/L</b>	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité	Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : <b>1</b> Nombre de mesures : <b>281</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0 microgramme/L</b>	FLUOR	A	Très bonne qualité	Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : <b>1</b> Valeur moyenne : <b>0,15 mg/L</b> Valeur maxi : <b>0,15 mg/L</b>	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES			DURETÉ		Eau dure	Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.		Nombre de prélèvements : <b>2</b> Valeur moyenne : <b>28,4 °f</b> Valeur maxi : <b>28,8 °f</b>
BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité																																
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : <b>10</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0 n/100 ml</b>																																
NITRATES	A	Très bonne qualité																																
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : <b>2</b> Valeur moyenne : <b>0,33 mg/L</b> Valeur maxi : <b>0,66 mg/L</b>																																
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité																																
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : <b>1</b> Nombre de mesures : <b>281</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0 microgramme/L</b>																																
FLUOR	A	Très bonne qualité																																
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : <b>1</b> Valeur moyenne : <b>0,15 mg/L</b> Valeur maxi : <b>0,15 mg/L</b>																																
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES																																		
DURETÉ		Eau dure																																
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.		Nombre de prélèvements : <b>2</b> Valeur moyenne : <b>28,4 °f</b> Valeur maxi : <b>28,8 °f</b>																																
Quelques conseils																																		
<p><b>ABSENCE</b></p> <p>Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p>																																		
<p><b>SAVEUR-COULEUR</b></p> <p>Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.</p>																																		
<p><b>CHLORE</b></p> <p>Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.</p>																																		
<p><b>FLUOR</b></p> <p>Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.</p>																																		
Pour aller plus loin																																		
 <p>Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : <a href="http://www.eaupotable.sante.gouv.fr">www.eaupotable.sante.gouv.fr</a></p>																																		

Édité le 07/06/2023

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. Le service d'eau reste responsable de la qualité de l'eau distribuée et de sa surveillance.

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité.
















## QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



### ZONE DE DISTRIBUTION : LA CHAPELLE ST MESMIN

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<b>2022</b> L'eau distribuée est de bonne qualité bactériologique. Toutefois, l'eau présente une non-conformité ponctuelle sur le paramètre atrazine déséthyl (pesticide) qui ne nécessite cependant pas de restriction de consommation de l'eau. Tous les autres paramètres mesurés respectent les normes.	<b>A</b> : Eau de bonne qualité
	<b>B</b> : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
	<b>C</b> : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	<b>D</b> : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 29 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 380 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU																																	
<p>Votre réseau est alimenté par les captages de LA CHAPELLE ST MESMIN. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente 10180 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « ORLEANS METROPOLE ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « ORLEANS METROPOLE »</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>BACTÉRIOLOGIE</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</td> <td></td> <td>           Nombre de prélèvements : <b>29</b>            Conformité : <b>100 %</b>            Valeur maxi : <b>0 n/100 ml</b> </td> </tr> <tr> <th>NITRATES</th> <th>A</th> <th>Bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</td> <td></td> <td>           Nombre de prélèvements : <b>10</b>            Valeur moyenne : <b>28,6 mg/L</b>            Valeur maxi : <b>43 mg/L</b> </td> </tr> <tr> <th>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</th> <th>B</th> <th>Dépassement ponctuel de la limite réglementaire</th> </tr> <tr> <td>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</td> <td></td> <td>           Nombre de prélèvements : <b>24</b>            Nombre de mesures : <b>1 398</b>            Conformité : <b>96 %</b>            Valeur maxi : <b>0,128 microgramme/L (atrazine déséthyl)</b>            Substance(s) non conforme(s) : <b>atrazine déséthyl</b> </td> </tr> <tr> <th>FLUOR</th> <th>A</th> <th>Bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</td> <td></td> <td>           Nombre de prélèvements : <b>4</b>            Valeur moyenne : <b>0,284 mg/L</b>            Valeur maxi : <b>0,31 mg/L</b> </td> </tr> <tr> <th>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</th> <th>DURETÉ</th> <th>Eau très dure</th> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>           Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.         </td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>           Nombre de prélèvements : <b>10</b>            Valeur moyenne : <b>31,2 °f</b>            Valeur maxi : <b>32,2 °f</b> </td> </tr> </tbody> </table>	BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité	Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : <b>29</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0 n/100 ml</b>	NITRATES	A	Bonne qualité	Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : <b>10</b> Valeur moyenne : <b>28,6 mg/L</b> Valeur maxi : <b>43 mg/L</b>	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	B	Dépassement ponctuel de la limite réglementaire	Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : <b>24</b> Nombre de mesures : <b>1 398</b> Conformité : <b>96 %</b> Valeur maxi : <b>0,128 microgramme/L (atrazine déséthyl)</b> Substance(s) non conforme(s) : <b>atrazine déséthyl</b>	FLUOR	A	Bonne qualité	Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : <b>4</b> Valeur moyenne : <b>0,284 mg/L</b> Valeur maxi : <b>0,31 mg/L</b>	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	DURETÉ	Eau très dure			Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.			Nombre de prélèvements : <b>10</b> Valeur moyenne : <b>31,2 °f</b> Valeur maxi : <b>32,2 °f</b>
BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité																																
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : <b>29</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0 n/100 ml</b>																																
NITRATES	A	Bonne qualité																																
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : <b>10</b> Valeur moyenne : <b>28,6 mg/L</b> Valeur maxi : <b>43 mg/L</b>																																
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	B	Dépassement ponctuel de la limite réglementaire																																
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : <b>24</b> Nombre de mesures : <b>1 398</b> Conformité : <b>96 %</b> Valeur maxi : <b>0,128 microgramme/L (atrazine déséthyl)</b> Substance(s) non conforme(s) : <b>atrazine déséthyl</b>																																
FLUOR	A	Bonne qualité																																
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : <b>4</b> Valeur moyenne : <b>0,284 mg/L</b> Valeur maxi : <b>0,31 mg/L</b>																																
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	DURETÉ	Eau très dure																																
		Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.																																
		Nombre de prélèvements : <b>10</b> Valeur moyenne : <b>31,2 °f</b> Valeur maxi : <b>32,2 °f</b>																																
<h4>Quelques conseils</h4> <table border="1"> <tbody> <tr> <td> <b>ABSENCE</b>   </td> <td>Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</td> </tr> <tr> <td> <b>SAVEUR-COULEUR</b>   </td> <td>Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.</td> </tr> <tr> <td> <b>CHLORE</b>   </td> <td>Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.</td> </tr> <tr> <td> <b>FLUOR</b>   </td> <td>Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.</td> </tr> </tbody> </table>	<b>ABSENCE</b> 	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.	<b>SAVEUR-COULEUR</b> 	Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.	<b>CHLORE</b> 	Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.	<b>FLUOR</b> 	Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.																										
<b>ABSENCE</b> 	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.																																	
<b>SAVEUR-COULEUR</b> 	Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.																																	
<b>CHLORE</b> 	Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.																																	
<b>FLUOR</b> 	Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.																																	
<h4>Pour aller plus loin</h4> <table border="1"> <tbody> <tr> <td>  </td> <td>Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : <a href="http://www.eaupotable.sante.gouv.fr">www.eaupotable.sante.gouv.fr</a></td> </tr> </tbody> </table>		Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : <a href="http://www.eaupotable.sante.gouv.fr">www.eaupotable.sante.gouv.fr</a>																																
	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : <a href="http://www.eaupotable.sante.gouv.fr">www.eaupotable.sante.gouv.fr</a>																																	

Édité le 07/06/2023

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. Le service d'eau reste responsable de la qualité de l'eau distribuée et de sa surveillance.

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité.

# QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



## ZONE DE DISTRIBUTION : SYND.CHECY ECHELETTE

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<p><b>2022</b> L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.</p>	<p><b>A</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>A : Eau de bonne qualité</li> <li>B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées</li> <li>C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation</li> <li>D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation</li> </ul>

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 16 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 259 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU																																	
<p>Le réseau de distribution (Chécy ouest et Combleux) est alimenté par le captage de CHECY ECHELETTE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente 5772 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « VEOLIA EAU - CGE ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « ORLEANS METROPOLE »</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>BACTÉRIOLOGIE</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</td> <td></td> <td>                     Nombre de prélèvements : <b>16</b>                      Conformité : <b>100 %</b>                      Valeur maxi : <b>0 n/100 ml</b> </td> </tr> <tr> <th>NITRATES</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</td> <td></td> <td>                     Nombre de prélèvements : <b>3</b>                      Valeur moyenne : <b>2,97 mg/L</b>                      Valeur maxi : <b>3,5 mg/L</b> </td> </tr> <tr> <th>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</td> <td></td> <td>                     Nombre de prélèvements : <b>1</b>                      Nombre de mesures : <b>174</b>                      Conformité : <b>100 %</b>                      Valeur maxi : <b>0 microgramme/L</b> </td> </tr> <tr> <th>FLUOR</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</td> <td></td> <td>                     Nombre de prélèvements : <b>1</b>                      Valeur moyenne : <b>0,11 mg/L</b>                      Valeur maxi : <b>0,11 mg/L</b> </td> </tr> <tr> <th>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</th> <th colspan="2"></th> </tr> <tr> <th>DURETÉ</th> <td colspan="2">Eau très dure</td> </tr> <tr> <td>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</td> <td></td> <td>                     Nombre de prélèvements : <b>3</b>                      Valeur moyenne : <b>35,5 °f</b>                      Valeur maxi : <b>36,7 °f</b> </td> </tr> </tbody> </table>	BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité	Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : <b>16</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0 n/100 ml</b>	NITRATES	A	Très bonne qualité	Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : <b>3</b> Valeur moyenne : <b>2,97 mg/L</b> Valeur maxi : <b>3,5 mg/L</b>	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité	Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : <b>1</b> Nombre de mesures : <b>174</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0 microgramme/L</b>	FLUOR	A	Très bonne qualité	Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : <b>1</b> Valeur moyenne : <b>0,11 mg/L</b> Valeur maxi : <b>0,11 mg/L</b>	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES			DURETÉ	Eau très dure		Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.		Nombre de prélèvements : <b>3</b> Valeur moyenne : <b>35,5 °f</b> Valeur maxi : <b>36,7 °f</b>
BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité																																
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : <b>16</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0 n/100 ml</b>																																
NITRATES	A	Très bonne qualité																																
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : <b>3</b> Valeur moyenne : <b>2,97 mg/L</b> Valeur maxi : <b>3,5 mg/L</b>																																
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité																																
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : <b>1</b> Nombre de mesures : <b>174</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0 microgramme/L</b>																																
FLUOR	A	Très bonne qualité																																
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : <b>1</b> Valeur moyenne : <b>0,11 mg/L</b> Valeur maxi : <b>0,11 mg/L</b>																																
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES																																		
DURETÉ	Eau très dure																																	
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.		Nombre de prélèvements : <b>3</b> Valeur moyenne : <b>35,5 °f</b> Valeur maxi : <b>36,7 °f</b>																																
Quelques conseils																																		
<p><b>ABSENCE</b></p> <p>Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p>																																		
<p><b>SAVEUR-COULEUR</b></p> <p>Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.</p>																																		
<p><b>CHLORE</b></p> <p>Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.</p>																																		
<p><b>FLUOR</b></p> <p>Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.</p>																																		
Pour aller plus loin																																		
<p>Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : <a href="http://www.eaupotable.sante.gouv.fr">www.eaupotable.sante.gouv.fr</a></p>																																		

Édité le 09/06/2023

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. Le service d'eau reste responsable de la qualité de l'eau distribuée et de sa surveillance.

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité.


## QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



### ZONE DE DISTRIBUTION : FLEURY LES AUBRAIS

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<b>2022</b> L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	<b>A</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>A : Eau de bonne qualité</li> <li>B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées</li> <li>C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation</li> <li>D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation</li> </ul>

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 51 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 375 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU																																	
<p>Votre réseau est alimenté par les captages de FLEURY. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente 21010 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « ORLEANS METROPOLE ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « ORLEANS METROPOLE »</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>BACTÉRIOLOGIE</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</td> <td></td> <td>           Nombre de prélèvements : <b>51</b>            Conformité : <b>100 %</b>            Valeur maxi : <b>0 n/100 ml</b> </td> </tr> <tr> <th>NITRATES</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</td> <td></td> <td>           Nombre de prélèvements : <b>11</b>            Valeur moyenne : <b>0,386 mg/L</b>            Valeur maxi : <b>1,2 mg/L</b> </td> </tr> <tr> <th>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</td> <td></td> <td>           Nombre de prélèvements : <b>5</b>            Nombre de mesures : <b>1 081</b>            Conformité : <b>100 %</b>            Valeur maxi : <b>0,0004 microgramme/L</b> </td> </tr> <tr> <th>FLUOR</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</td> <td></td> <td>           Nombre de prélèvements : <b>5</b>            Valeur moyenne : <b>0,175 mg/L</b>            Valeur maxi : <b>0,2 mg/L</b> </td> </tr> <tr> <th>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</th> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <th>DURETÉ</th> <td></td> <td>Eau peu calcaire</td> </tr> <tr> <td>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</td> <td></td> <td>           Nombre de prélèvements : <b>51</b>            Valeur moyenne : <b>19,3 °f</b>            Valeur maxi : <b>27,1 °f</b> </td> </tr> </tbody> </table>	BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité	Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : <b>51</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0 n/100 ml</b>	NITRATES	A	Très bonne qualité	Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : <b>11</b> Valeur moyenne : <b>0,386 mg/L</b> Valeur maxi : <b>1,2 mg/L</b>	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité	Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : <b>5</b> Nombre de mesures : <b>1 081</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0,0004 microgramme/L</b>	FLUOR	A	Très bonne qualité	Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : <b>5</b> Valeur moyenne : <b>0,175 mg/L</b> Valeur maxi : <b>0,2 mg/L</b>	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES			DURETÉ		Eau peu calcaire	Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.		Nombre de prélèvements : <b>51</b> Valeur moyenne : <b>19,3 °f</b> Valeur maxi : <b>27,1 °f</b>
BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité																																
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : <b>51</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0 n/100 ml</b>																																
NITRATES	A	Très bonne qualité																																
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : <b>11</b> Valeur moyenne : <b>0,386 mg/L</b> Valeur maxi : <b>1,2 mg/L</b>																																
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité																																
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : <b>5</b> Nombre de mesures : <b>1 081</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0,0004 microgramme/L</b>																																
FLUOR	A	Très bonne qualité																																
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : <b>5</b> Valeur moyenne : <b>0,175 mg/L</b> Valeur maxi : <b>0,2 mg/L</b>																																
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES																																		
DURETÉ		Eau peu calcaire																																
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.		Nombre de prélèvements : <b>51</b> Valeur moyenne : <b>19,3 °f</b> Valeur maxi : <b>27,1 °f</b>																																
Quelques conseils																																		
<p><b>ABSENCE</b></p> <p>Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p>																																		
<p><b>SAVEUR-COULEUR</b></p> <p>Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.</p>																																		
<p><b>CHLORE</b></p> <p>Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.</p>																																		
<p><b>FLUOR</b></p> <p>Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.</p>																																		
Pour aller plus loin																																		
 <p>Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : <a href="http://www.eaupotable.sante.gouv.fr">www.eaupotable.sante.gouv.fr</a></p>																																		

Édité le 07/06/2023

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. Le service d'eau reste responsable de la qualité de l'eau distribuée et de sa surveillance.

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité.





## ZONE DE DISTRIBUTION : MARIGNY-LES-USAGES

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<b>2022</b> L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	<b>A</b> : Eau de bonne qualité
	B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 11 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 368 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU
Votre réseau est alimenté par le captage de MARIGNY LES USAGES. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.  Elle fait l'objet d'un traitement.  Votre réseau alimente 1692 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « VEOLIA EAU - CGE ».  Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « ORLEANS METROPOLE »	<b>BACTÉRIOLOGIE</b> <b>A</b> Très bonne qualité  Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.  Nombre de prélèvements : <b>11</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0 n/100 ml</b>
	<b>NITRATES</b> <b>A</b> Très bonne qualité  Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.  Nombre de prélèvements : <b>3</b> Valeur moyenne : <b>0 mg/L</b> Valeur maxi : <b>0 mg/L</b>
	<b>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</b> <b>A</b> Très bonne qualité  Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.  Nombre de prélèvements : <b>1</b> Nombre de mesures : <b>279</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0 microgramme/L</b>

### Quelques conseils

- ABSENCE** : Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
- SAVEUR-COULEUR** : Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.
- CHLORE** : Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.
- FLUOR** : Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.

### Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

Édité le 07/06/2023

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

<b>DURETÉ</b>	Eau très dure
	Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.  Nombre de prélèvements : <b>3</b> Valeur moyenne : <b>32,8 °f</b> Valeur maxi : <b>33,9 °f</b>

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. Le service d'eau reste responsable de la qualité de l'eau distribuée et de sa surveillance.  
L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité.


## QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



### ZONE DE DISTRIBUTION : ORLEANS

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<b>2022</b> L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	<b>A</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>A : Eau de bonne qualité</li> <li>B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées</li> <li>C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation</li> <li>D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation</li> </ul>

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 199 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 376 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU																																	
<p>Votre réseau est alimenté par les captages d'ORLEANS. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente 116269 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « L'ORLEANAISE DES EAUX ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « MAIRIE D'ORLEANS »</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>BACTÉRIOLOGIE</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</td> <td></td> <td>           Nombre de prélèvements : <b>198</b>            Conformité : <b>100 %</b>            Valeur maxi : <b>0 n/100 ml</b> </td> </tr> <tr> <th>NITRATES</th> <th>A</th> <th>Bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</td> <td></td> <td>           Nombre de prélèvements : <b>27</b>            Valeur moyenne : <b>3,54 mg/L</b>            Valeur maxi : <b>16 mg/L</b> </td> </tr> <tr> <th>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</th> <th>A</th> <th>Bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</td> <td></td> <td>           Nombre de prélèvements : <b>9</b>            Nombre de mesures : <b>1 782</b>            Conformité : <b>100 %</b>            Valeur maxi : <b>0,048 microgramme/L</b> </td> </tr> <tr> <th>FLUOR</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</td> <td></td> <td>           Nombre de prélèvements : <b>9</b>            Valeur moyenne : <b>0,122 mg/L</b>            Valeur maxi : <b>0,16 mg/L</b> </td> </tr> <tr> <th>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</th> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <th>DURETÉ</th> <td></td> <td>Eau peu calcaire</td> </tr> <tr> <td>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</td> <td></td> <td>           Nombre de prélèvements : <b>27</b>            Valeur moyenne : <b>16,8 °f</b>            Valeur maxi : <b>26,5 °f</b> </td> </tr> </tbody> </table>	BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité	Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : <b>198</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0 n/100 ml</b>	NITRATES	A	Bonne qualité	Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : <b>27</b> Valeur moyenne : <b>3,54 mg/L</b> Valeur maxi : <b>16 mg/L</b>	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Bonne qualité	Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : <b>9</b> Nombre de mesures : <b>1 782</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0,048 microgramme/L</b>	FLUOR	A	Très bonne qualité	Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : <b>9</b> Valeur moyenne : <b>0,122 mg/L</b> Valeur maxi : <b>0,16 mg/L</b>	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES			DURETÉ		Eau peu calcaire	Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.		Nombre de prélèvements : <b>27</b> Valeur moyenne : <b>16,8 °f</b> Valeur maxi : <b>26,5 °f</b>
BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité																																
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : <b>198</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0 n/100 ml</b>																																
NITRATES	A	Bonne qualité																																
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : <b>27</b> Valeur moyenne : <b>3,54 mg/L</b> Valeur maxi : <b>16 mg/L</b>																																
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Bonne qualité																																
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : <b>9</b> Nombre de mesures : <b>1 782</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0,048 microgramme/L</b>																																
FLUOR	A	Très bonne qualité																																
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : <b>9</b> Valeur moyenne : <b>0,122 mg/L</b> Valeur maxi : <b>0,16 mg/L</b>																																
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES																																		
DURETÉ		Eau peu calcaire																																
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.		Nombre de prélèvements : <b>27</b> Valeur moyenne : <b>16,8 °f</b> Valeur maxi : <b>26,5 °f</b>																																
Quelques conseils																																		
<p><b>ABSENCE</b></p> <p>Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p>																																		
<p><b>SAVEUR-COULEUR</b></p> <p>Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.</p>																																		
<p><b>CHLORE</b></p> <p>Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.</p>																																		
<p><b>FLUOR</b></p> <p>Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.</p>																																		
Pour aller plus loin																																		
 <p>Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : <a href="http://www.eaupotable.sante.gouv.fr">www.eaupotable.sante.gouv.fr</a></p>																																		

Édité le 07/06/2023

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. Le service d'eau reste responsable de la qualité de l'eau distribuée et de sa surveillance.

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité.



## QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



### ZONE DE DISTRIBUTION : ORMES

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<b>2022</b> L'eau distribuée est de bonne qualité bactériologique. Toutefois, l'eau présente une non-conformité ponctuelle sur le paramètre atrazine déséthyl (pesticide) qui ne nécessite cependant pas de restriction de consommation de l'eau. Tous les autres paramètres mesurés respectent les normes.	<b>A</b> : Eau de bonne qualité
	<b>B</b> : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
	<b>C</b> : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	<b>D</b> : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 13 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 369 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU
Votre réseau est alimenté par un captage : ORMES CHATEAU D'EAU. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.  Elle fait l'objet d'un traitement.  Votre réseau alimente 3401 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « VEOLIA EAU ».  Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « ORLEANS METROPOLE »	<b>BACTÉRIOLOGIE</b> <b>A</b> Très bonne qualité  Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.  Nombre de prélèvements : <b>13</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0 n/100 ml</b>
	<b>NITRATES</b> <b>A</b> Bonne qualité  Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.  Nombre de prélèvements : <b>13</b> Valeur moyenne : <b>32,2 mg/L</b> Valeur maxi : <b>35 mg/L</b>
	<b>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</b> <b>B</b> Dépassement ponctuel de la limite réglementaire  Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.  Nombre de prélèvements : <b>13</b> Nombre de mesures : <b>571</b> Conformité : <b>92 %</b> Valeur maxi : <b>0,102 microgramme/L (atrazine déséthyl)</b> Substance(s) non conforme(s) : <b>atrazine déséthyl</b>
	<b>FLUOR</b> <b>A</b> Très bonne qualité  Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.  Nombre de prélèvements : <b>1</b> Valeur moyenne : <b>0,21 mg/L</b> Valeur maxi : <b>0,21 mg/L</b>
<b>Quelques conseils</b>	<b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>
<b>ABSENCE</b> Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.	<b>DURETÉ</b> <b>A</b> Eau très dure  Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.  Nombre de prélèvements : <b>3</b> Valeur moyenne : <b>30,1 °f</b> Valeur maxi : <b>30,8 °f</b>
<b>SAVEUR-COULEUR</b> Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.	<b>Pour aller plus loin</b>
<b>CHLORE</b> Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : <a href="http://www.eaupotable.sante.gouv.fr">www.eaupotable.sante.gouv.fr</a>
<b>FLUOR</b> Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.	

Édité le 07/06/2023

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. Le service d'eau reste responsable de la qualité de l'eau distribuée et de sa surveillance.

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité.


## QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



### ZONE DE DISTRIBUTION : ST CYR EN VAL

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<b>2022</b> L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	<b>A</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>A : Eau de bonne qualité</li> <li>B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées</li> <li>C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation</li> <li>D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation</li> </ul>

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 13 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 270 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU																																	
<p>Votre réseau est alimenté par un captage : ST CYR EN VAL. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente 3295 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « ORLEANS METROPOLE ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « ORLEANS METROPOLE »</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>BACTÉRIOLOGIE</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</td> <td></td> <td>           Nombre de prélèvements : <b>13</b>            Conformité : <b>100 %</b>            Valeur maxi : <b>0 n/100 ml</b> </td> </tr> <tr> <th>NITRATES</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</td> <td></td> <td>           Nombre de prélèvements : <b>3</b>            Valeur moyenne : <b>1,08 mg/L</b>            Valeur maxi : <b>1,3 mg/L</b> </td> </tr> <tr> <th>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</td> <td></td> <td>           Nombre de prélèvements : <b>1</b>            Nombre de mesures : <b>174</b>            Conformité : <b>100 %</b>            Valeur maxi : <b>0 microgramme/L</b> </td> </tr> <tr> <th>FLUOR</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</td> <td></td> <td>           Nombre de prélèvements : <b>1</b>            Valeur moyenne : <b>0,07 mg/L</b>            Valeur maxi : <b>0,07 mg/L</b> </td> </tr> <tr> <th>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</th> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <th>DURETÉ</th> <td></td> <td>Eau peu calcaire</td> </tr> <tr> <td>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</td> <td></td> <td>           Nombre de prélèvements : <b>3</b>            Valeur moyenne : <b>20 °f</b>            Valeur maxi : <b>21,1 °f</b> </td> </tr> </tbody> </table>	BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité	Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : <b>13</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0 n/100 ml</b>	NITRATES	A	Très bonne qualité	Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : <b>3</b> Valeur moyenne : <b>1,08 mg/L</b> Valeur maxi : <b>1,3 mg/L</b>	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité	Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : <b>1</b> Nombre de mesures : <b>174</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0 microgramme/L</b>	FLUOR	A	Très bonne qualité	Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : <b>1</b> Valeur moyenne : <b>0,07 mg/L</b> Valeur maxi : <b>0,07 mg/L</b>	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES			DURETÉ		Eau peu calcaire	Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.		Nombre de prélèvements : <b>3</b> Valeur moyenne : <b>20 °f</b> Valeur maxi : <b>21,1 °f</b>
BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité																																
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : <b>13</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0 n/100 ml</b>																																
NITRATES	A	Très bonne qualité																																
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : <b>3</b> Valeur moyenne : <b>1,08 mg/L</b> Valeur maxi : <b>1,3 mg/L</b>																																
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité																																
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : <b>1</b> Nombre de mesures : <b>174</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0 microgramme/L</b>																																
FLUOR	A	Très bonne qualité																																
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : <b>1</b> Valeur moyenne : <b>0,07 mg/L</b> Valeur maxi : <b>0,07 mg/L</b>																																
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES																																		
DURETÉ		Eau peu calcaire																																
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.		Nombre de prélèvements : <b>3</b> Valeur moyenne : <b>20 °f</b> Valeur maxi : <b>21,1 °f</b>																																
Quelques conseils																																		
<p><b>ABSENCE</b></p> <p>Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p>																																		
<p><b>SAVEUR-COULEUR</b></p> <p>Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.</p>																																		
<p><b>CHLORE</b></p> <p>Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.</p>																																		
<p><b>FLUOR</b></p> <p>Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.</p>																																		
Pour aller plus loin																																		
 <p>Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : <a href="http://www.eaupotable.sante.gouv.fr">www.eaupotable.sante.gouv.fr</a></p>																																		

Édité le 07/06/2023

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. Le service d'eau reste responsable de la qualité de l'eau distribuée et de sa surveillance.

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité.



## ZONE DE DISTRIBUTION : ST DENIS EN VAL

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<p><b>2022</b> L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.</p>	<p><b>A</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>A : Eau de bonne qualité</li> <li>B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées</li> <li>C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation</li> <li>D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation</li> </ul>

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 39 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 377 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU																																	
<p>Votre réseau est alimenté par les captages d'ORLEANS . L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente 7589 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « VEOLIA EAU - CGE ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « ORLEANS METROPOLE »</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>BACTÉRIOLOGIE</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</td> <td></td> <td>                     Nombre de prélèvements : <b>39</b>                      Conformité : <b>100 %</b>                      Valeur maxi : <b>0 n/100 ml</b> </td> </tr> <tr> <th>NITRATES</th> <th>A</th> <th>Bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</td> <td></td> <td>                     Nombre de prélèvements : <b>24</b>                      Valeur moyenne : <b>3,56 mg/L</b>                      Valeur maxi : <b>16 mg/L</b> </td> </tr> <tr> <th>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</th> <th>A</th> <th>Bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</td> <td></td> <td>                     Nombre de prélèvements : <b>8</b>                      Nombre de mesures : <b>1 608</b>                      Conformité : <b>100 %</b>                      Valeur maxi : <b>0,048 microgramme/L</b> </td> </tr> <tr> <th>FLUOR</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</td> <td></td> <td>                     Nombre de prélèvements : <b>8</b>                      Valeur moyenne : <b>0,12 mg/L</b>                      Valeur maxi : <b>0,13 mg/L</b> </td> </tr> <tr> <th>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</th> <th>DURETÉ</th> <th>Eau peu calcaire</th> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>                     Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.                 </td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>                     Nombre de prélèvements : <b>24</b>                      Valeur moyenne : <b>16,5 °f</b>                      Valeur maxi : <b>19,9 °f</b> </td> </tr> </tbody> </table>	BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité	Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : <b>39</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0 n/100 ml</b>	NITRATES	A	Bonne qualité	Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : <b>24</b> Valeur moyenne : <b>3,56 mg/L</b> Valeur maxi : <b>16 mg/L</b>	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Bonne qualité	Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : <b>8</b> Nombre de mesures : <b>1 608</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0,048 microgramme/L</b>	FLUOR	A	Très bonne qualité	Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : <b>8</b> Valeur moyenne : <b>0,12 mg/L</b> Valeur maxi : <b>0,13 mg/L</b>	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	DURETÉ	Eau peu calcaire			Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.			Nombre de prélèvements : <b>24</b> Valeur moyenne : <b>16,5 °f</b> Valeur maxi : <b>19,9 °f</b>
BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité																																
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : <b>39</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0 n/100 ml</b>																																
NITRATES	A	Bonne qualité																																
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : <b>24</b> Valeur moyenne : <b>3,56 mg/L</b> Valeur maxi : <b>16 mg/L</b>																																
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Bonne qualité																																
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : <b>8</b> Nombre de mesures : <b>1 608</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0,048 microgramme/L</b>																																
FLUOR	A	Très bonne qualité																																
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : <b>8</b> Valeur moyenne : <b>0,12 mg/L</b> Valeur maxi : <b>0,13 mg/L</b>																																
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	DURETÉ	Eau peu calcaire																																
		Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.																																
		Nombre de prélèvements : <b>24</b> Valeur moyenne : <b>16,5 °f</b> Valeur maxi : <b>19,9 °f</b>																																
Quelques conseils																																		
<p><b>ABSENCE</b></p> <p>Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p>																																		
<p><b>SAVEUR-COULEUR</b></p> <p>Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.</p>																																		
<p><b>CHLORE</b></p> <p>Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.</p>																																		
<p><b>FLUOR</b></p> <p>Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.</p>																																		
Pour aller plus loin																																		
<p>Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : <a href="http://www.eaupotable.sante.gouv.fr">www.eaupotable.sante.gouv.fr</a></p>																																		

Édité le 07/06/2023

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. Le service d'eau reste responsable de la qualité de l'eau distribuée et de sa surveillance.

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité.




## QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



### ZONE DE DISTRIBUTION : ST HILAIRE ST MESMIN

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<b>2022</b> L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	<b>A</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>A : Eau de bonne qualité</li> <li>B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées</li> <li>C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation</li> <li>D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation</li> </ul>

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 13 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 379 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU																																	
<p>Votre réseau est alimenté par un captage : ST HILAIRE ST MESMIN. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente 3071 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « ORLEANS METROPOLE ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « ORLEANS METROPOLE »</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>BACTÉRIOLOGIE</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</td> <td></td> <td>           Nombre de prélèvements : <b>13</b>            Conformité : <b>100 %</b>            Valeur maxi : <b>0 n/100 ml</b> </td> </tr> <tr> <th>NITRATES</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</td> <td></td> <td>           Nombre de prélèvements : <b>3</b>            Valeur moyenne : <b>9,53 mg/L</b>            Valeur maxi : <b>9,7 mg/L</b> </td> </tr> <tr> <th>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</td> <td></td> <td>           Nombre de prélèvements : <b>1</b>            Nombre de mesures : <b>281</b>            Conformité : <b>100 %</b>            Valeur maxi : <b>0,015 microgramme/L</b> </td> </tr> <tr> <th>FLUOR</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</td> <td></td> <td>           Nombre de prélèvements : <b>1</b>            Valeur moyenne : <b>0,1 mg/L</b>            Valeur maxi : <b>0,1 mg/L</b> </td> </tr> <tr> <th>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</th> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <th>DURETÉ</th> <td></td> <td>Eau peu calcaire</td> </tr> <tr> <td>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</td> <td></td> <td>           Nombre de prélèvements : <b>3</b>            Valeur moyenne : <b>19,3 °f</b>            Valeur maxi : <b>19,6 °f</b> </td> </tr> </tbody> </table>	BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité	Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : <b>13</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0 n/100 ml</b>	NITRATES	A	Très bonne qualité	Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : <b>3</b> Valeur moyenne : <b>9,53 mg/L</b> Valeur maxi : <b>9,7 mg/L</b>	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité	Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : <b>1</b> Nombre de mesures : <b>281</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0,015 microgramme/L</b>	FLUOR	A	Très bonne qualité	Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : <b>1</b> Valeur moyenne : <b>0,1 mg/L</b> Valeur maxi : <b>0,1 mg/L</b>	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES			DURETÉ		Eau peu calcaire	Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.		Nombre de prélèvements : <b>3</b> Valeur moyenne : <b>19,3 °f</b> Valeur maxi : <b>19,6 °f</b>
BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité																																
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : <b>13</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0 n/100 ml</b>																																
NITRATES	A	Très bonne qualité																																
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : <b>3</b> Valeur moyenne : <b>9,53 mg/L</b> Valeur maxi : <b>9,7 mg/L</b>																																
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité																																
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : <b>1</b> Nombre de mesures : <b>281</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0,015 microgramme/L</b>																																
FLUOR	A	Très bonne qualité																																
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : <b>1</b> Valeur moyenne : <b>0,1 mg/L</b> Valeur maxi : <b>0,1 mg/L</b>																																
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES																																		
DURETÉ		Eau peu calcaire																																
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.		Nombre de prélèvements : <b>3</b> Valeur moyenne : <b>19,3 °f</b> Valeur maxi : <b>19,6 °f</b>																																
Quelques conseils																																		
<p><b>ABSENCE</b></p> <p>Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p>																																		
<p><b>SAVEUR-COULEUR</b></p> <p>Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.</p>																																		
<p><b>CHLORE</b></p> <p>Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.</p>																																		
<p><b>FLUOR</b></p> <p>Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.</p>																																		
Pour aller plus loin																																		
 <p>Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : <a href="http://www.eaupotable.sante.gouv.fr">www.eaupotable.sante.gouv.fr</a></p>																																		

Édité le 07/06/2023

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. Le service d'eau reste responsable de la qualité de l'eau distribuée et de sa surveillance.

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité.



## ZONE DE DISTRIBUTION : ST JEAN DE BRAYE

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<p><b>2022</b> L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.</p>	<p><b>A</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>A : Eau de bonne qualité</li> <li>B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées</li> <li>C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation</li> <li>D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation</li> </ul>

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 47 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 376 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU																														
<p>Votre réseau est alimenté par un captage : ST JEAN DE BRAYE BELAUDE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente 21288 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « ORLEANS METROPOLE ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « ORLEANS METROPOLE »</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>BACTÉRIOLOGIE</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</td> <td></td> <td>                     Nombre de prélèvements : <b>47</b>                      Conformité : <b>100 %</b>                      Valeur maxi : <b>0 n/100 ml</b> </td> </tr> <tr> <th>NITRATES</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</td> <td></td> <td>                     Nombre de prélèvements : <b>7</b>                      Valeur moyenne : <b>0 mg/L</b>                      Valeur maxi : <b>0 mg/L</b> </td> </tr> <tr> <th>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</th> <th>A</th> <th>Bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</td> <td></td> <td>                     Nombre de prélèvements : <b>5</b>                      Nombre de mesures : <b>1 084</b>                      Conformité : <b>100 %</b>                      Valeur maxi : <b>0,096 microgramme/L (chloridazone méthyl desphényl)</b> </td> </tr> <tr> <th>FLUOR</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</td> <td></td> <td>                     Nombre de prélèvements : <b>4</b>                      Valeur moyenne : <b>0,1 mg/L</b>                      Valeur maxi : <b>0,11 mg/L</b> </td> </tr> <tr> <th>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</th> <th>DURETÉ</th> <th>Eau dure</th> </tr> <tr> <td>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</td> <td></td> <td>                     Nombre de prélèvements : <b>30</b>                      Valeur moyenne : <b>21,8 °f</b>                      Valeur maxi : <b>33,5 °f</b> </td> </tr> </tbody> </table>	BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité	Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : <b>47</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0 n/100 ml</b>	NITRATES	A	Très bonne qualité	Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : <b>7</b> Valeur moyenne : <b>0 mg/L</b> Valeur maxi : <b>0 mg/L</b>	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Bonne qualité	Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : <b>5</b> Nombre de mesures : <b>1 084</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0,096 microgramme/L (chloridazone méthyl desphényl)</b>	FLUOR	A	Très bonne qualité	Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : <b>4</b> Valeur moyenne : <b>0,1 mg/L</b> Valeur maxi : <b>0,11 mg/L</b>	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	DURETÉ	Eau dure	Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.		Nombre de prélèvements : <b>30</b> Valeur moyenne : <b>21,8 °f</b> Valeur maxi : <b>33,5 °f</b>
BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité																													
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : <b>47</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0 n/100 ml</b>																													
NITRATES	A	Très bonne qualité																													
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : <b>7</b> Valeur moyenne : <b>0 mg/L</b> Valeur maxi : <b>0 mg/L</b>																													
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Bonne qualité																													
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : <b>5</b> Nombre de mesures : <b>1 084</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0,096 microgramme/L (chloridazone méthyl desphényl)</b>																													
FLUOR	A	Très bonne qualité																													
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : <b>4</b> Valeur moyenne : <b>0,1 mg/L</b> Valeur maxi : <b>0,11 mg/L</b>																													
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	DURETÉ	Eau dure																													
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.		Nombre de prélèvements : <b>30</b> Valeur moyenne : <b>21,8 °f</b> Valeur maxi : <b>33,5 °f</b>																													
Quelques conseils																															
<p><b>ABSENCE</b></p> <p>Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p>																															
<p><b>SAVEUR-COULEUR</b></p> <p>Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.</p>																															
<p><b>CHLORE</b></p> <p>Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.</p>																															
<p><b>FLUOR</b></p> <p>Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.</p>																															
Pour aller plus loin																															
<p>Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : <a href="http://www.eaupotable.sante.gouv.fr">www.eaupotable.sante.gouv.fr</a></p>																															

Édité le 07/06/2023

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. Le service d'eau reste responsable de la qualité de l'eau distribuée et de sa surveillance.

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité.


## QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



### ZONE DE DISTRIBUTION : SAINT JEAN DE LA RUELLE

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<b>2022</b> L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	<b>A</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>A : Eau de bonne qualité</li> <li>B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées</li> <li>C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation</li> <li>D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation</li> </ul>

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 227 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 376 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU																																	
<p>Votre réseau est alimenté par les captages d'ORLEANS. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente 16411 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « ORLEANS METROPOLE ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « ORLEANS METROPOLE »</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>BACTÉRIOLOGIE</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</td> <td></td> <td>           Nombre de prélèvements : <b>28</b>            Conformité : <b>100 %</b>            Valeur maxi : <b>0 n/100 ml</b> </td> </tr> <tr> <th>NITRATES</th> <th>A</th> <th>Bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</td> <td></td> <td>           Nombre de prélèvements : <b>55</b>            Valeur moyenne : <b>5,96 mg/L</b>            Valeur maxi : <b>16 mg/L</b> </td> </tr> <tr> <th>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</th> <th>A</th> <th>Bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</td> <td></td> <td>           Nombre de prélèvements : <b>9</b>            Nombre de mesures : <b>1 782</b>            Conformité : <b>100 %</b>            Valeur maxi : <b>0,048 microgramme/L</b> </td> </tr> <tr> <th>FLUOR</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</td> <td></td> <td>           Nombre de prélèvements : <b>9</b>            Valeur moyenne : <b>0,122 mg/L</b>            Valeur maxi : <b>0,16 mg/L</b> </td> </tr> <tr> <th>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</th> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <th>DURETÉ</th> <td></td> <td>Eau peu calcaire</td> </tr> <tr> <td>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</td> <td></td> <td>           Nombre de prélèvements : <b>27</b>            Valeur moyenne : <b>16,8 °f</b>            Valeur maxi : <b>26,5 °f</b> </td> </tr> </tbody> </table>	BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité	Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : <b>28</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0 n/100 ml</b>	NITRATES	A	Bonne qualité	Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : <b>55</b> Valeur moyenne : <b>5,96 mg/L</b> Valeur maxi : <b>16 mg/L</b>	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Bonne qualité	Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : <b>9</b> Nombre de mesures : <b>1 782</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0,048 microgramme/L</b>	FLUOR	A	Très bonne qualité	Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : <b>9</b> Valeur moyenne : <b>0,122 mg/L</b> Valeur maxi : <b>0,16 mg/L</b>	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES			DURETÉ		Eau peu calcaire	Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.		Nombre de prélèvements : <b>27</b> Valeur moyenne : <b>16,8 °f</b> Valeur maxi : <b>26,5 °f</b>
BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité																																
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : <b>28</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0 n/100 ml</b>																																
NITRATES	A	Bonne qualité																																
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : <b>55</b> Valeur moyenne : <b>5,96 mg/L</b> Valeur maxi : <b>16 mg/L</b>																																
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Bonne qualité																																
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : <b>9</b> Nombre de mesures : <b>1 782</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0,048 microgramme/L</b>																																
FLUOR	A	Très bonne qualité																																
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : <b>9</b> Valeur moyenne : <b>0,122 mg/L</b> Valeur maxi : <b>0,16 mg/L</b>																																
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES																																		
DURETÉ		Eau peu calcaire																																
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.		Nombre de prélèvements : <b>27</b> Valeur moyenne : <b>16,8 °f</b> Valeur maxi : <b>26,5 °f</b>																																
Quelques conseils																																		
<p><b>ABSENCE</b></p> <p>Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p>																																		
<p><b>SAVEUR-COULEUR</b></p> <p>Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.</p>																																		
<p><b>CHLORE</b></p> <p>Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.</p>																																		
<p><b>FLUOR</b></p> <p>Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.</p>																																		
Pour aller plus loin																																		
 <p>Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : <a href="http://www.eaupotable.sante.gouv.fr">www.eaupotable.sante.gouv.fr</a></p>																																		

Édité le 07/06/2023

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. Le service d'eau reste responsable de la qualité de l'eau distribuée et de sa surveillance.

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité.



## ZONE DE DISTRIBUTION : ST JEAN LE BLANC

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<p><b>2022</b> L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.</p>	<p><b>A</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>A : Eau de bonne qualité</li> <li>B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées</li> <li>C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation</li> <li>D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation</li> </ul>

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 41 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 376 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
<p>Votre réseau est alimenté par les captages d'ORLEANS . L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente 9070 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « VEOLIA EAU - CGE ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « ORLEANS METROPOLE »</p>	<p><b>BACTÉRIOLOGIE</b></p> <p>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</p>	<p><b>A</b> Très bonne qualité</p> <p>Nombre de prélèvements : <b>41</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0 n/100 ml</b></p>
	<p><b>NITRATES</b></p> <p>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</p>	<p><b>A</b> Bonne qualité</p> <p>Nombre de prélèvements : <b>24</b> Valeur moyenne : <b>3,56 mg/L</b> Valeur maxi : <b>16 mg/L</b></p>
	<p><b>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</b></p> <p>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</p>	<p><b>A</b> Bonne qualité</p> <p>Nombre de prélèvements : <b>8</b> Nombre de mesures : <b>1 608</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0,048 microgramme/L</b></p>
	<p><b>FLUOR</b></p> <p>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</p>	<p><b>A</b> Très bonne qualité</p> <p>Nombre de prélèvements : <b>8</b> Valeur moyenne : <b>0,12 mg/L</b> Valeur maxi : <b>0,13 mg/L</b></p>
	<p><b>DURETÉ</b></p> <p>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</p>	<p>Eau peu calcaire</p> <p>Nombre de prélèvements : <b>24</b> Valeur moyenne : <b>16,5 °f</b> Valeur maxi : <b>19,9 °f</b></p>
<p><b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b></p>		

### Quelques conseils

**ABSENCE**

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

**SAVEUR-COULEUR**

Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

**CHLORE**

Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

**FLUOR**

Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.

**Pour aller plus loin**

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

Édité le 07/06/2023

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. Le service d'eau reste responsable de la qualité de l'eau distribuée et de sa surveillance.

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité.






## QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



### ZONE DE DISTRIBUTION : ST PRYVE ST MESMIN

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<b>2022</b> L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	<b>A</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>A : Eau de bonne qualité</li> <li>B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées</li> <li>C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation</li> <li>D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation</li> </ul>

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 212 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 377 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU																																	
<p>Votre réseau est alimenté par les captages d'ORLEANS . L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente 6076 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « LYONNAISE DES EAUX FRANCE (ORLEANS) ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « ORLEANS METROPOLE »</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>BACTÉRIOLOGIE</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</td> <td></td> <td>           Nombre de prélèvements : <b>13</b>            Conformité : <b>100 %</b>            Valeur maxi : <b>0 n/100 ml</b> </td> </tr> <tr> <th>NITRATES</th> <th>A</th> <th>Bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</td> <td></td> <td>           Nombre de prélèvements : <b>27</b>            Valeur moyenne : <b>3,54 mg/L</b>            Valeur maxi : <b>16 mg/L</b> </td> </tr> <tr> <th>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</th> <th>A</th> <th>Bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</td> <td></td> <td>           Nombre de prélèvements : <b>9</b>            Nombre de mesures : <b>1 782</b>            Conformité : <b>100 %</b>            Valeur maxi : <b>0,048 microgramme/L</b> </td> </tr> <tr> <th>FLUOR</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</td> <td></td> <td>           Nombre de prélèvements : <b>9</b>            Valeur moyenne : <b>0,122 mg/L</b>            Valeur maxi : <b>0,16 mg/L</b> </td> </tr> <tr> <th>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</th> <th>DURETÉ</th> <th>Eau peu calcaire</th> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>           Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.         </td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>           Nombre de prélèvements : <b>27</b>            Valeur moyenne : <b>16,8 °f</b>            Valeur maxi : <b>26,5 °f</b> </td> </tr> </tbody> </table>	BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité	Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : <b>13</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0 n/100 ml</b>	NITRATES	A	Bonne qualité	Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : <b>27</b> Valeur moyenne : <b>3,54 mg/L</b> Valeur maxi : <b>16 mg/L</b>	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Bonne qualité	Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : <b>9</b> Nombre de mesures : <b>1 782</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0,048 microgramme/L</b>	FLUOR	A	Très bonne qualité	Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : <b>9</b> Valeur moyenne : <b>0,122 mg/L</b> Valeur maxi : <b>0,16 mg/L</b>	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	DURETÉ	Eau peu calcaire			Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.			Nombre de prélèvements : <b>27</b> Valeur moyenne : <b>16,8 °f</b> Valeur maxi : <b>26,5 °f</b>
BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité																																
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : <b>13</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0 n/100 ml</b>																																
NITRATES	A	Bonne qualité																																
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : <b>27</b> Valeur moyenne : <b>3,54 mg/L</b> Valeur maxi : <b>16 mg/L</b>																																
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Bonne qualité																																
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : <b>9</b> Nombre de mesures : <b>1 782</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0,048 microgramme/L</b>																																
FLUOR	A	Très bonne qualité																																
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : <b>9</b> Valeur moyenne : <b>0,122 mg/L</b> Valeur maxi : <b>0,16 mg/L</b>																																
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	DURETÉ	Eau peu calcaire																																
		Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.																																
		Nombre de prélèvements : <b>27</b> Valeur moyenne : <b>16,8 °f</b> Valeur maxi : <b>26,5 °f</b>																																
Quelques conseils																																		
<p><b>ABSENCE</b></p>  <p>Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p>																																		
<p><b>SAVEUR-COULEUR</b></p>  <p>Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.</p>																																		
<p><b>CHLORE</b></p>  <p>Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.</p>																																		
<p><b>FLUOR</b></p>  <p>Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.</p>																																		
Pour aller plus loin																																		
 <p>Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : <a href="http://www.eaupotable.sante.gouv.fr">www.eaupotable.sante.gouv.fr</a></p>																																		

Édité le 07/06/2023

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. Le service d'eau reste responsable de la qualité de l'eau distribuée et de sa surveillance.

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité.





## ZONE DE DISTRIBUTION : SARAN

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
<b>2022</b>	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	<b>A</b>	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
			C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
			D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 34 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 374 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
<p>Votre réseau est alimenté par les captages de SARAN. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente 16357 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « ORLEANS METROPOLE ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « ORLEANS METROPOLE »</p>	<b>BACTÉRIOLOGIE</b>	<b>A</b> Très bonne qualité
	Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : <b>34</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0 n/100 ml</b>
	<b>NITRATES</b>	<b>A</b> Bonne qualité
	Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : <b>6</b> Valeur moyenne : <b>14,8 mg/L</b> Valeur maxi : <b>16 mg/L</b>
	<b>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</b>	<b>A</b> Très bonne qualité
	Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : <b>3</b> Nombre de mesures : <b>629</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0,017 microgramme/L</b>
	<b>FLUOR</b>	<b>A</b> Très bonne qualité
	Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : <b>3</b> Valeur moyenne : <b>0,193 mg/L</b> Valeur maxi : <b>0,2 mg/L</b>
	<b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>	
	<b>DURETÉ</b>	Eau dure
	Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : <b>6</b> Valeur moyenne : <b>23,8 °f</b> Valeur maxi : <b>24,4 °f</b>
<b>Quelques conseils</b>		
<b>ABSENCE</b>	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.	
<b>SAVEUR-COULEUR</b>	Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.	
<b>CHLORE</b>	Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.	
<b>FLUOR</b>	Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.	
<b>Pour aller plus loin</b>		
	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : <a href="http://www.eaupotable.sante.gouv.fr">www.eaupotable.sante.gouv.fr</a>	

Édité le 07/06/2023

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. Le service d'eau reste responsable de la qualité de l'eau distribuée et de sa surveillance.

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité.






## QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



### ZONE DE DISTRIBUTION : SEMOY

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<b>2022</b> Eau de bonne qualité bactériologique. L'eau présente une non-conformité en manganèse liée à un dysfonctionnement ponctuel de la station de traitement. Tous les autres paramètres mesurés respectent les normes.	<b>A</b> A : Eau de bonne qualité B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 14 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 270 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU
Votre réseau est alimenté par un captage : SEMOY. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.  Elle fait l'objet d'un traitement.  Votre réseau alimente 3224 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « ORLEANS METROPOLE ».	<b>BACTÉRIOLOGIE</b> <b>A</b> Très bonne qualité  Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.  Nombre de prélèvements : <b>14</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0 n/100 ml</b>
Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « ORLEANS METROPOLE »	<b>NITRATES</b> <b>A</b> Très bonne qualité  Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.  Nombre de prélèvements : <b>3</b> Valeur moyenne : <b>0 mg/L</b> Valeur maxi : <b>0 mg/L</b>
<b>Quelques conseils</b>	<b>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</b> <b>A</b> Très bonne qualité  Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.  Nombre de prélèvements : <b>1</b> Nombre de mesures : <b>174</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0,013 microgramme/L</b>
<b>ABSENCE</b>  Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.	<b>FLUOR</b> <b>A</b> Très bonne qualité  Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.  Nombre de prélèvements : <b>1</b> Valeur moyenne : <b>0,18 mg/L</b> Valeur maxi : <b>0,18 mg/L</b>
<b>SAVEUR-COULEUR</b>  Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.	<b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>
<b>CHLORE</b>  Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.	<b>DURETÉ</b> Eau très dure  Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.  Nombre de prélèvements : <b>3</b> Valeur moyenne : <b>31,3 °f</b> Valeur maxi : <b>32,6 °f</b>
<b>FLUOR</b>  Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.	<b>MANGANÈSE</b> Éléments d'origine naturelle pouvant générer une coloration de l'eau. Le maximum réglementaire est 50 microgramme/L.  Nombre de prélèvements : <b>14</b> Valeur moyenne : <b>7,21 microgramme/L</b> Valeur maxi : <b>77 microgramme/L</b>
<b>Pour aller plus loin</b>	
 Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : <a href="http://www.eaupotable.sante.gouv.fr">www.eaupotable.sante.gouv.fr</a>	

Édité le 07/06/2023

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. Le service d'eau reste responsable de la qualité de l'eau distribuée et de sa surveillance.

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité.


## QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



### ZONE DE DISTRIBUTION : INGRE VILLENEUVE

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<b>2022</b> L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	<b>A</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>A : Eau de bonne qualité</li> <li>B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées</li> <li>C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation</li> <li>D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation</li> </ul>

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 19 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 267 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU																																	
<p>Votre réseau est alimenté par un captage : INGRE VILLENEUVE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente 6637 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « ORLEANS METROPOLE ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « ORLEANS METROPOLE »</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>BACTÉRIOLOGIE</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</td> <td></td> <td>           Nombre de prélèvements : <b>19</b>            Conformité : <b>100 %</b>            Valeur maxi : <b>0 n/100 ml</b> </td> </tr> <tr> <th>NITRATES</th> <th>A</th> <th>Bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</td> <td></td> <td>           Nombre de prélèvements : <b>18</b>            Valeur moyenne : <b>17,5 mg/L</b>            Valeur maxi : <b>21 mg/L</b> </td> </tr> <tr> <th>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</td> <td></td> <td>           Nombre de prélèvements : <b>4</b>            Nombre de mesures : <b>400</b>            Conformité : <b>100 %</b>            Valeur maxi : <b>0 microgramme/L</b> </td> </tr> <tr> <th>FLUOR</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</td> <td></td> <td>           Nombre de prélèvements : <b>2</b>            Valeur moyenne : <b>0,2 mg/L</b>            Valeur maxi : <b>0,2 mg/L</b> </td> </tr> <tr> <th>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</th> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <th>DURETÉ</th> <td></td> <td>Eau dure</td> </tr> <tr> <td>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</td> <td></td> <td>           Nombre de prélèvements : <b>4</b>            Valeur moyenne : <b>23 °f</b>            Valeur maxi : <b>30,9 °f</b> </td> </tr> </tbody> </table>	BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité	Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : <b>19</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0 n/100 ml</b>	NITRATES	A	Bonne qualité	Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : <b>18</b> Valeur moyenne : <b>17,5 mg/L</b> Valeur maxi : <b>21 mg/L</b>	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité	Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : <b>4</b> Nombre de mesures : <b>400</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0 microgramme/L</b>	FLUOR	A	Très bonne qualité	Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : <b>2</b> Valeur moyenne : <b>0,2 mg/L</b> Valeur maxi : <b>0,2 mg/L</b>	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES			DURETÉ		Eau dure	Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.		Nombre de prélèvements : <b>4</b> Valeur moyenne : <b>23 °f</b> Valeur maxi : <b>30,9 °f</b>
BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité																																
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : <b>19</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0 n/100 ml</b>																																
NITRATES	A	Bonne qualité																																
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : <b>18</b> Valeur moyenne : <b>17,5 mg/L</b> Valeur maxi : <b>21 mg/L</b>																																
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité																																
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : <b>4</b> Nombre de mesures : <b>400</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0 microgramme/L</b>																																
FLUOR	A	Très bonne qualité																																
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : <b>2</b> Valeur moyenne : <b>0,2 mg/L</b> Valeur maxi : <b>0,2 mg/L</b>																																
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES																																		
DURETÉ		Eau dure																																
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.		Nombre de prélèvements : <b>4</b> Valeur moyenne : <b>23 °f</b> Valeur maxi : <b>30,9 °f</b>																																
Quelques conseils																																		
<p><b>ABSENCE</b></p> <p>Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p>																																		
<p><b>SAVEUR-COULEUR</b></p> <p>Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.</p>																																		
<p><b>CHLORE</b></p> <p>Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.</p>																																		
<p><b>FLUOR</b></p> <p>Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.</p>																																		
Pour aller plus loin																																		
 <p>Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : <a href="http://www.eaupotable.sante.gouv.fr">www.eaupotable.sante.gouv.fr</a></p>																																		

Édité le 07/06/2023

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. Le service d'eau reste responsable de la qualité de l'eau distribuée et de sa surveillance.

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité.






## QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



### ZONE DE DISTRIBUTION : SYND.CHECY GRAINLOUP

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<b>2022</b> L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	<b>A</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>A : Eau de bonne qualité</li> <li>B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées</li> <li>C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation</li> <li>D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation</li> </ul>

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 13 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 258 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU																																	
<p>Le réseau de Chécy (centre ville) est alimenté par le captage de CHECY GRAINLOUP. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente 3374 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « VEOLIA EAU - CGE ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « ORLEANS METROPOLE »</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>BACTÉRIOLOGIE</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</td> <td></td> <td>           Nombre de prélèvements : <b>13</b>            Conformité : <b>100 %</b>            Valeur maxi : <b>0 n/100 ml</b> </td> </tr> <tr> <th>NITRATES</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</td> <td></td> <td>           Nombre de prélèvements : <b>3</b>            Valeur moyenne : <b>0,5 mg/L</b>            Valeur maxi : <b>1 mg/L</b> </td> </tr> <tr> <th>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</td> <td></td> <td>           Nombre de prélèvements : <b>1</b>            Nombre de mesures : <b>174</b>            Conformité : <b>100 %</b>            Valeur maxi : <b>0 microgramme/L</b> </td> </tr> <tr> <th>FLUOR</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</td> <td></td> <td>           Nombre de prélèvements : <b>1</b>            Valeur moyenne : <b>0,1 mg/L</b>            Valeur maxi : <b>0,1 mg/L</b> </td> </tr> <tr> <th>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</th> <th colspan="2"></th> </tr> <tr> <th>DURETÉ</th> <td colspan="2">Eau très dure</td> </tr> <tr> <td>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</td> <td></td> <td>           Nombre de prélèvements : <b>3</b>            Valeur moyenne : <b>31,7 °f</b>            Valeur maxi : <b>33,1 °f</b> </td> </tr> </tbody> </table>	BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité	Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : <b>13</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0 n/100 ml</b>	NITRATES	A	Très bonne qualité	Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : <b>3</b> Valeur moyenne : <b>0,5 mg/L</b> Valeur maxi : <b>1 mg/L</b>	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité	Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : <b>1</b> Nombre de mesures : <b>174</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0 microgramme/L</b>	FLUOR	A	Très bonne qualité	Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : <b>1</b> Valeur moyenne : <b>0,1 mg/L</b> Valeur maxi : <b>0,1 mg/L</b>	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES			DURETÉ	Eau très dure		Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.		Nombre de prélèvements : <b>3</b> Valeur moyenne : <b>31,7 °f</b> Valeur maxi : <b>33,1 °f</b>
BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité																																
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : <b>13</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0 n/100 ml</b>																																
NITRATES	A	Très bonne qualité																																
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : <b>3</b> Valeur moyenne : <b>0,5 mg/L</b> Valeur maxi : <b>1 mg/L</b>																																
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité																																
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : <b>1</b> Nombre de mesures : <b>174</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0 microgramme/L</b>																																
FLUOR	A	Très bonne qualité																																
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : <b>1</b> Valeur moyenne : <b>0,1 mg/L</b> Valeur maxi : <b>0,1 mg/L</b>																																
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES																																		
DURETÉ	Eau très dure																																	
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.		Nombre de prélèvements : <b>3</b> Valeur moyenne : <b>31,7 °f</b> Valeur maxi : <b>33,1 °f</b>																																
Quelques conseils																																		
 <p>Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p>																																		
 <p>Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.</p>																																		
 <p>Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.</p>																																		
 <p>Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.</p>																																		
Pour aller plus loin																																		
 <p>Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : <a href="http://www.eaupotable.sante.gouv.fr">www.eaupotable.sante.gouv.fr</a></p>																																		

Édité le 07/06/2023

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. Le service d'eau reste responsable de la qualité de l'eau distribuée et de sa surveillance.

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité.






## QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



### ZONE DE DISTRIBUTION : INGRE MONTABUZARD

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<b>2022</b> L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	<b>A</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>A : Eau de bonne qualité</li> <li>B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées</li> <li>C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation</li> <li>D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation</li> </ul>

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 13 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 263 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU																																	
<p>Votre réseau est alimenté par un captage : INGRE MONTABUZARD. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente 2845 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « ORLEANS METROPOLE ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « ORLEANS METROPOLE »</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>BACTÉRIOLOGIE</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</td> <td></td> <td>           Nombre de prélèvements : <b>13</b>            Conformité : <b>100 %</b>            Valeur maxi : <b>0 n/100 ml</b> </td> </tr> <tr> <th>NITRATES</th> <th>A</th> <th>Bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</td> <td></td> <td>           Nombre de prélèvements : <b>13</b>            Valeur moyenne : <b>18,6 mg/L</b>            Valeur maxi : <b>20 mg/L</b> </td> </tr> <tr> <th>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</th> <th>A</th> <th>Bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</td> <td></td> <td>           Nombre de prélèvements : <b>3</b>            Nombre de mesures : <b>222</b>            Conformité : <b>100 %</b>            Valeur maxi : <b>0,024 microgramme/L</b> </td> </tr> <tr> <th>FLUOR</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</td> <td></td> <td>           Nombre de prélèvements : <b>1</b>            Valeur moyenne : <b>0,23 mg/L</b>            Valeur maxi : <b>0,23 mg/L</b> </td> </tr> <tr> <th>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</th> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <th>DURETÉ</th> <td></td> <td>Eau dure</td> </tr> <tr> <td>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</td> <td></td> <td>           Nombre de prélèvements : <b>3</b>            Valeur moyenne : <b>29,1 °f</b>            Valeur maxi : <b>29,4 °f</b> </td> </tr> </tbody> </table>	BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité	Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : <b>13</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0 n/100 ml</b>	NITRATES	A	Bonne qualité	Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : <b>13</b> Valeur moyenne : <b>18,6 mg/L</b> Valeur maxi : <b>20 mg/L</b>	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Bonne qualité	Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : <b>3</b> Nombre de mesures : <b>222</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0,024 microgramme/L</b>	FLUOR	A	Très bonne qualité	Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : <b>1</b> Valeur moyenne : <b>0,23 mg/L</b> Valeur maxi : <b>0,23 mg/L</b>	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES			DURETÉ		Eau dure	Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.		Nombre de prélèvements : <b>3</b> Valeur moyenne : <b>29,1 °f</b> Valeur maxi : <b>29,4 °f</b>
BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité																																
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : <b>13</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0 n/100 ml</b>																																
NITRATES	A	Bonne qualité																																
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : <b>13</b> Valeur moyenne : <b>18,6 mg/L</b> Valeur maxi : <b>20 mg/L</b>																																
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Bonne qualité																																
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : <b>3</b> Nombre de mesures : <b>222</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0,024 microgramme/L</b>																																
FLUOR	A	Très bonne qualité																																
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : <b>1</b> Valeur moyenne : <b>0,23 mg/L</b> Valeur maxi : <b>0,23 mg/L</b>																																
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES																																		
DURETÉ		Eau dure																																
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.		Nombre de prélèvements : <b>3</b> Valeur moyenne : <b>29,1 °f</b> Valeur maxi : <b>29,4 °f</b>																																
Quelques conseils																																		
 <p>Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p>																																		
 <p>Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.</p>																																		
 <p>Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.</p>																																		
 <p>Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.</p>																																		
Pour aller plus loin																																		
 <p>Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : <a href="http://www.eaupotable.sante.gouv.fr">www.eaupotable.sante.gouv.fr</a></p>																																		

Édité le 07/06/2023

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. Le service d'eau reste responsable de la qualité de l'eau distribuée et de sa surveillance.

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité.



## QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



### ZONE DE DISTRIBUTION : ORMES Z.I.

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2022	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	<b>A</b>	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
			C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
			D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 8 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 374 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau		PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
<p>Votre réseau (Ormes ZI) est alimenté par les captages : ORMES. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente 746 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « VEOLIA EAU ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « ORLEANS METROPOLE »</p>		<p><b>BACTÉRIOLOGIE</b> <b>A</b> Très bonne qualité</p> <p>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</p> <p>Nombre de prélèvements : <b>9</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0 n/100 ml</b> Années prises en compte : <b>2021, 2022</b></p>	
		<p><b>NITRATES</b> <b>A</b> Bonne qualité</p> <p>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</p> <p>Nombre de prélèvements : <b>8</b> Valeur moyenne : <b>34 mg/L</b> Valeur maxi : <b>37 mg/L</b></p>	
		<p><b>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</b> <b>A</b> Bonne qualité</p> <p>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</p> <p>Nombre de prélèvements : <b>8</b> Nombre de mesures : <b>451</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0,095 microgramme/L (atrazine déséthyl)</b></p>	
<p><b>Quelques conseils</b></p> <p><b>ABSENCE</b> Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p> <p><b>SAVEUR-COULEUR</b> Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.</p> <p><b>CHLORE</b> Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.</p> <p><b>FLUOR</b> Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.</p>		<p><b>FLUOR</b> <b>A</b> Très bonne qualité</p> <p>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</p> <p>Nombre de prélèvements : <b>1</b> Valeur moyenne : <b>0,2 mg/L</b> Valeur maxi : <b>0,2 mg/L</b></p>	
<p><b>Pour aller plus loin</b></p> <p>Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : <a href="http://www.eaupotable.sante.gouv.fr">www.eaupotable.sante.gouv.fr</a></p>		<p><b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b></p> <p><b>DURETÉ</b> Eau dure</p> <p>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</p> <p>Nombre de prélèvements : <b>2</b> Valeur moyenne : <b>29,7 °f</b> Valeur maxi : <b>30,4 °f</b></p>	

Édité le 07/06/2023

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. Le service d'eau reste responsable de la qualité de l'eau distribuée et de sa surveillance.

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité.



**Édition mars 2023**  
**CHIFFRES 2022**

# Note d'information sur les redevances

## L'agence de l'eau vous informe



### POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

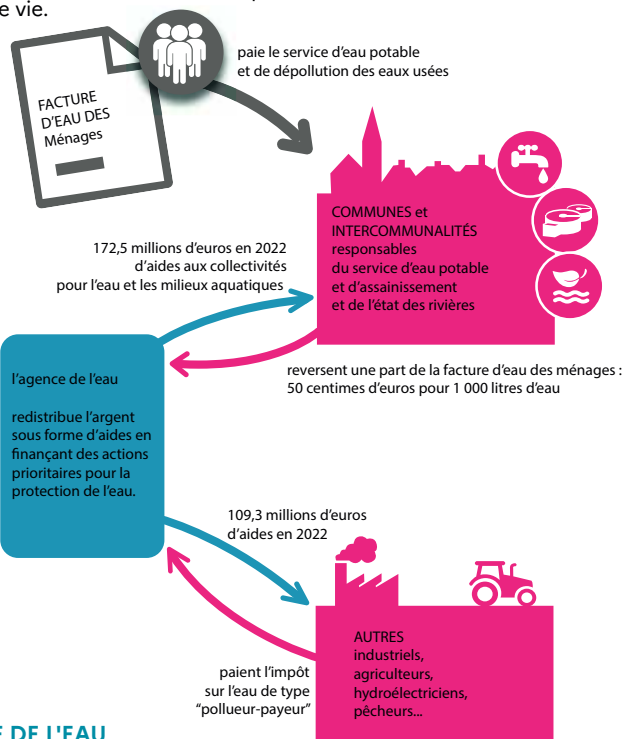
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

#### Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne est de 4,37 euros TTC par m<sup>3</sup> (Sispea - données agrégées disponibles - 2019).

[www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA\\_video.mp4](http://www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4)



## NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au **maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS > des réponses à vos questions** : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE / 1  
 Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

Ed. mars 2023

## NOTE D'INFORMATION AUX MAIRES

### D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2022 ?

En 2022, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à près de 374 millions d'euros dont plus de 243 millions en provenance de la facture d'eau.

#### recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2022 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



### À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

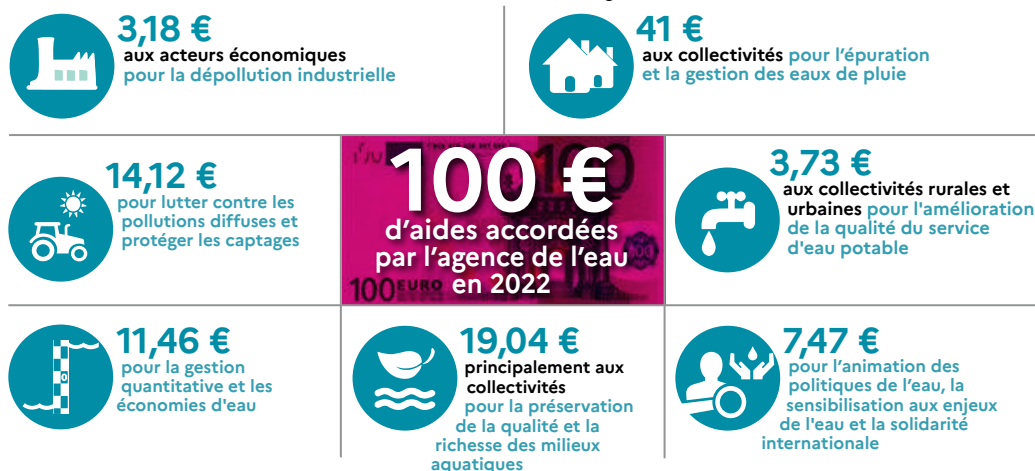
Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

#### interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en

eau pour 100 € d'aides en 2022 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides

en 2022) - source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2022 est la quatrième année du 11<sup>e</sup> programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.



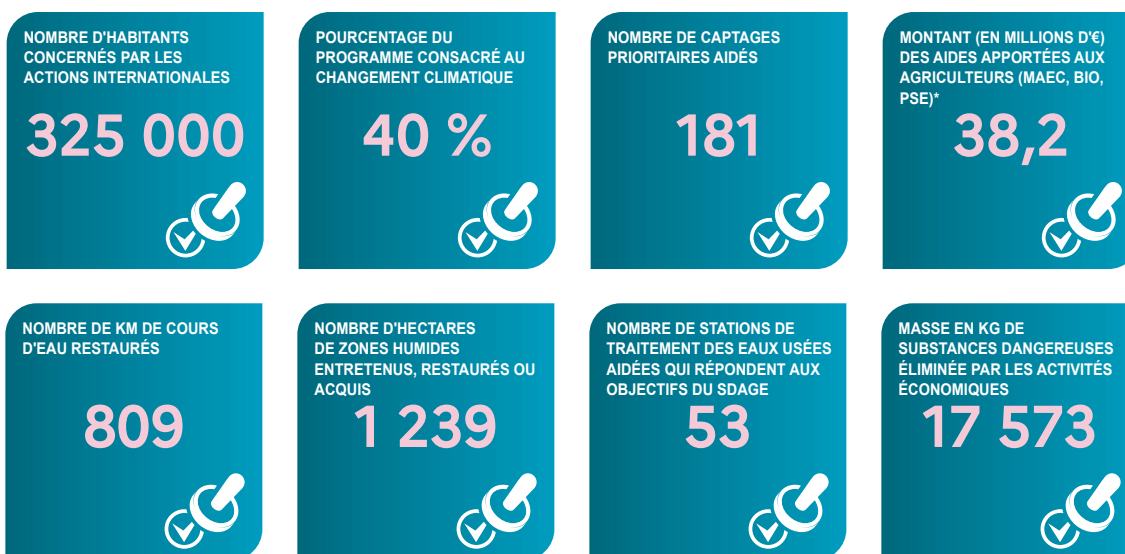
En 2022, près de 107 millions d'euros d'aides, soit 40 % des aides de l'agence de l'eau Loire-bretagne, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.



## ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2022

L'année 2022 marque la quatrième année du 11<sup>e</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

### EN 2022...



\* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

### CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Près de 40 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est consacré au changement climatique en 2022 :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

4 100 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de près de 270 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

### SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Le 3 mars 2022, le comité de bassin Loire-Bretagne a adopté le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.



<https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr>



### LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km<sup>2</sup>, soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin.

Il concerne 336 communautés de communes, près de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

#### Délégation Armorique

Parc technologique du zoopôle  
Espace d'entreprises Keraïa - Bât. B  
18 rue de Sabot  
22440 PLOUFRAGAN  
Tél. : 02 96 33 62 45  
armorique@eau-loire-bretagne.fr

#### Agence de l'eau Loire-Bretagne (siège)

9 avenue Buffon • CS 36339  
45063 ORLÉANS CEDEX 2  
Tél. : 02 38 51 73 73  
contact@eau-loire-bretagne.fr  
agence.eau-loire-bretagne.fr



#### Délégation Centre-Loire

9 avenue Buffon • CS 36339  
45063 ORLÉANS CEDEX 2  
Tél. : 02 38 51 73 73  
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

#### Délégation Maine-Loire-Océan

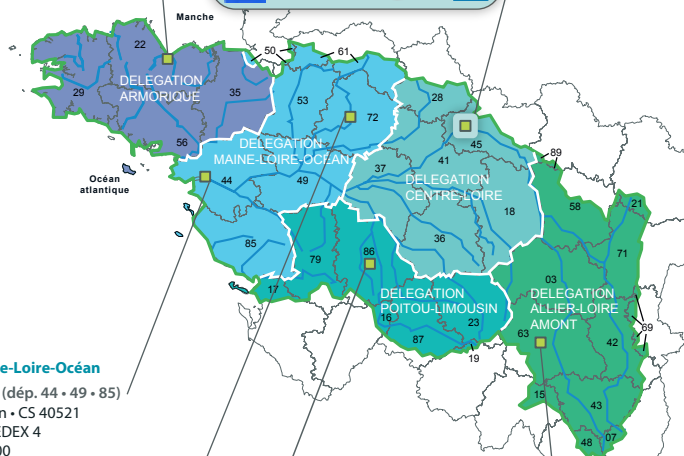
→ Site de Nantes (départ. 44 • 49 • 85)  
1 rue Eugène Varlin • CS 40521  
44105 NANTES CEDEX 4  
Tél. : 02 40 73 06 00  
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr  
→ Site du Mans (départ. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)  
17 rue Jean Grémillon • CS 12104  
72021 LE MANS CEDEX 2  
Tél. : 02 43 86 96 18  
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr

#### Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goëlette • CS 20040  
86282 SAINT-BENOIT CEDEX  
Tél. : 05 49 38 09 82  
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

#### Délégation Allier-Loire amont

19 allée des eaux et forêts  
Site de Marmilhat sud • CS 40039  
63370 LEMPDES  
Tél. : 04 73 17 07 10  
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr



#### Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Suivez l'actualité

de l'agence de l'eau Loire-Bretagne : [agence.eau-loire-bretagne.fr](https://agence.eau-loire-bretagne.fr)  
& [aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr](https://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr)

Réalisation : AELB-DJC • mars 2023 • Imprimé sur papier PEFC™  
 Crédits : photos : les agences de l'eau - istockphoto, Otiemora & Jean-Louis Aubert



Retrouvez toutes les ressources sur le site

<https://www.lesagencesdeleau.fr/comprendre-apprendre-agir-pour-leau>

Nouveaux podcasts

→ [bit.ly/Podcasts-Eau](https://bit.ly/Podcasts-Eau)





Envoyé en préfecture le 15/11/2023

Reçu en préfecture le 15/11/2023

Publié le



ID : 045-214503088-20231110-75023-DE446H1-DE

Envoyé en préfecture le 15/11/2023

Reçu en préfecture le 15/11/2023

Publié le

ID : 045-214503088-20231110-75023-DE446H1-DE



## **Orléans Métropole**

Espace Saint-Marc

5 place du 6 juin 1944

CS95801

45058 Orléans cedex 1

Tél. 02 38 78 75 75

[www.orleans-metropole.fr](http://www.orleans-metropole.fr)  
#OrleansMetropole 